

Arrondissement d'

Avallon

ENJEUX et PERSPECTIVES

de développement local



Avril 2011

Sous Préfecture
d'Avallon
et
Direction
Départementale
des Territoires de
l'Yonne

Le rôle et la place du sous-préfet et des sous-préfectures ont connu des évolutions notables sous les effets conjugués de la décentralisation, de la révision générale des politiques publiques et de la réforme de l'administration de l'Etat dans les territoires.

Le décret du 16 février 2010 consacre le rôle central du sous-préfet d'arrondissement en définissant ses missions dans la nouvelle organisation de l'administration de l'Etat: Le sous-préfet anime et coordonne l'action des services de l'Etat dans l'arrondissement: expertise fournies par les DDI, la préfecture, les directions régionales, il peut se voir confier des missions transversales par le Préfet de département ou le préfet de région.

Désormais le sous-préfet est un expert en ingénierie territoriale, un assembleur, un créateur de consensus, un chef de projet; les sous-préfectures sont devenues des administrations de missions tournées vers le développement économique local, notamment des territoires ruraux .

Impulser, animer, coordonner les projets de développement nécessite de nouvelles compétences: management de projet, conduite du changement mais aussi de disposer de ressources documentaires sur le territoire, c'est l'ambition de l'atlas de l'arrondissement réalisé en partenariat avec la DDT de l'Yonne. Document prospectif et évolutif, il est destiné à aider les élus à appréhender les enjeux du territoire, à identifier les politiques publiques adaptées à la redynamisation économique de l'espace rural. Cet atlas témoigne également d'une coopération réussie entre la sous-préfecture et la DDT à l'image de l'inter ministérialité qui caractérise aujourd'hui l'organisation de l'Etat et du savoir-faire des agents de l'Etat dans les domaines de l'émergence et de la conduite de projet de développement.

*Mourad Chenaf,
Sous Préfet d'Avallon*

Introduction

- **Quels sont les facteurs d'attractivité déterminants pour l'arrondissement**
- **Quels sont les moteurs potentiels du développement local ?**
- **Comment répondre aux enjeux de la ruralité dans toute leur diversité ?**

Ce document tente de répondre à ces questions et esquisse les pistes permettant dynamiser ce territoire rural en réalisant une mise en perspective des principaux enjeux du territoire vis-vis des leviers de l'action publique, dans une perspective de développement durable.

Il insiste sur l'importance des politiques d'aménagement du territoire dont l'objectif est la cohésion territoriale, par **la recherche des facteurs d'attractivité**, du bon emboîtement des échelles de réflexion et d'action. Il est supposé que l'augmentation de l'attractivité de ce territoire permettra de le maintenir sur la voie du développement durable, en s'appuyant sur ses atouts et sur les politiques publiques à mettre en œuvre.

Les facteurs d'attractivité ont été analysés vis-à-vis des populations et des activités économiques, déclinés en atouts, enjeux et leviers d'action.

L'arrondissement étant un zonage administratif, les zonages des territoires de projet (Pays de l'Avallonnais partie icaunaise et Pays du Tonnerrois) ont été retenus comme échelle d'étude bien que deux communautés de communes du Pays de l'Avallonnais n'appartiennent pas à l'arrondissement d'Avallon ("Coulanges-sur-Yonne" et "Entre Cure et Yonne").

L'approche par les leviers de développement permet de distinguer quatre grands types d'intervention de l'action publique :

- Les politiques en faveur du maintien et de l'accueil des populations ;
- les politiques en faveur des entreprises, des activités productives et non productives ;
- la valorisation et la préservation des ressources locales (c'est à dire le sol au travers de l'agriculture et de la forêt, les patrimoines naturels et bâtis, le tourisme) ;
- les politiques en faveur de l'organisation des territoires ruraux.

Sommaire

Introduction.....	2
I – Présentation du territoire	
A - Positionnement géographique et chiffres clés (source INSEE 2007)	4
B - Quels sont les visages de l'arrondissement d'Avallon dans la France rurale d'aujourd'hui ?	6
C - Armature et cohérence territoriale (Source : Insee 2002 - "Territoires vécus")	8
II - Facteurs d'attractivité pour les populations	
(résidente, temporaire, future).....	14
A - Contexte démographique	14
B - Qualité de l'environnement et du cadre de vie	17
C – Accessibilité	20
D - Niveau de l'offre en services et commerces	28
E - Offre immobilière	34
F - Qualité de l'accueil de nouveaux habitants	37
III - Facteurs d'attractivité économique : les moteurs potentiels du développement local	
A – Contexte économique territorial et secteurs porteurs de développement	38
B - Ressources humaines	49
C – Accès au très haut débit	51
D - Positionnement dans les flux de voyageurs et de marchandises et les infrastructures de transport ...	52
E. Qualité de l'accueil des entreprises.....	53
F. Dynamiques d'acteurs	56
IV – Politiques publiques de l'Etat en faveur de l'espace rural	
A. Vision prospective : le besoin d'une stratégie en faveur des pôles ruraux	60
B. Approche territorialisée sur l'arrondissement d'Avallon : des leviers prioritaires d'action sur les enjeux identifiés	67

I – Présentation du territoire

A - Positionnement géographique et chiffres clés (source INSEE 2007)

L'arrondissement d'Avallon est un territoire rural situé au cœur de la Bourgogne. De faible densité de population (24,4 hab/km² pour le Pays Avallonnais, 20,8 hab/km² pour le Tonnerrois), il s'organise autour de deux pôles d'emplois et de services, et accueille 51 160 habitants au 1^{er} janvier 2010 (Insee - population légale totale).

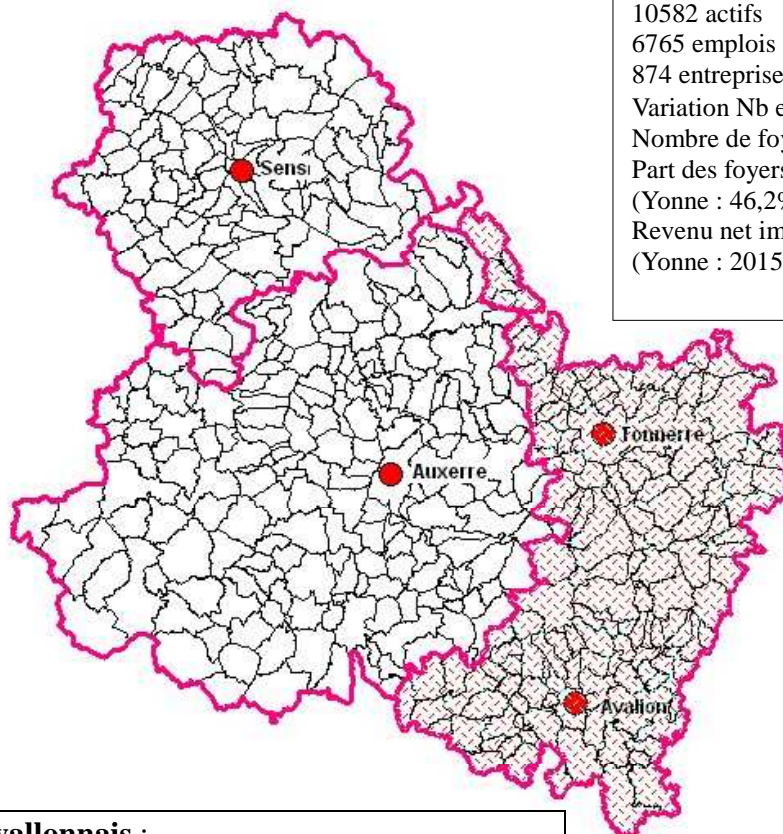


Carte extraite de l'Atlas des Paysages
(DIREN 21 et DDE 89 – Agence Folléa-Gautier)

Le Pays Avallonnais marque la porte Nord d'un vaste territoire supra-départemental, le **Morvan**. Centré sur le pôle urbain d'Avallon (7 743 habitants au 1^{er} janvier 2010), ses franges sont attirées par Auxerre au nord, la Nièvre (Clamecy) et la Côte-d'Or (Saulieu) plus au Sud. Il s'étend sur 94 communes dans l'Yonne (plus deux en Côte-d'Or et une dans la Nièvre). Il accueille 33 417 habitants en 2007 et offre 9 990 emplois salariés. Il est situé sur l'axe de développement économique Paris-Dijon desservi par l'A6 et la RD 606, à mi-chemin entre l'agglomération parisienne et lyonnaise. Il bénéficie d'une double desserte ferroviaire à partir de l'« étoile » de Cravant : en direction d'Avallon d'une part, en direction de Clamecy d'autre part. Le canal du Nivernais complète ce dispositif pour la navigation touristique et le cyclotourisme.

Le pays du Tonnerrois fait partie d'un vaste ensemble rural homogène, les **Plateaux de Bourgogne**, dédié aux grandes cultures et à la forêt, il se prolonge sur la Côte d'Or et le Sud de l'Aube. Le Pays (24 517 habitants en 2007 et 6 765 emplois salariés) s'organise autour d'un seul pôle d'emploi (Tonnerre) et de trois pôles de services intermédiaires (Noyers, Ancy-le-Franc, Ravières). Le Nord-Est du territoire se tourne vers Troyes en matière d'équipement commercial. L'influence de Montbard est sensible dans la partie Sud-Est du pays. Situé à l'écart de l'axe Paris-Dijon, le Tonnerrois est structuré par la vallée de l'Armançon et les principaux axes routiers qui le traversent dont la RD 965 et la voie ferrée PLM qui met Tonnerre à 1 heure de Paris. Ce territoire est traversé par la ligne TGV. Enfin, le canal de Bourgogne constitue un atout touristique.

Chiffres clés



Tonnerrois :

73 communes, 4 communautés de communes
Variation population 99-0207 : -3,3 %
Solde naturel : -3,3%
Solde migratoire : -0,4 %
Rapport moins de 14 ans/plus de 60 ans : 0,59
Taux d'activité (15-64 ans) : 72,6%
Taux d'emploi : 65,2%
Indicateur de concentration d'emploi : 88,3 %
10582 actifs
6765 emplois salariés
874 entreprises
Variation Nb emplois 1999-2007 : -292 (-3,3%)
Nombre de foyers fiscaux en 2007 : 14399
Part des foyers fiscaux non imposés : 50,2%
(Yonne : 46,2%)
Revenu net imposable moyen : 19 151 euros
(Yonne : 20154 euros)

Avallonnais :

94 communes, 7 communautés de communes
Variation population 99-07 : +0,2%
Solde naturel : -3,2%
Solde migratoire : +3,5 %
Rapport moins de 14 ans/plus de 60 ans : 0,57
Taux d'activité (15-64 ans) : 69,1%
Taux d'emploi : 62,2%
Indicateur de concentration d'emploi : 88,3 %
13951 actifs
9990 emplois salariés
1449 entreprises en 2009 (densité la plus importante du département)
Variation Nb emplois 1999-2007 : 798 (+7,1%)
Nombre de foyers fiscaux en 2007 : 19662
Part des foyers fiscaux non imposés : 52,6% (Yonne : 46,2%)
Revenu net imposable moyen : 18820 euros (Yonne : 20154 euros)

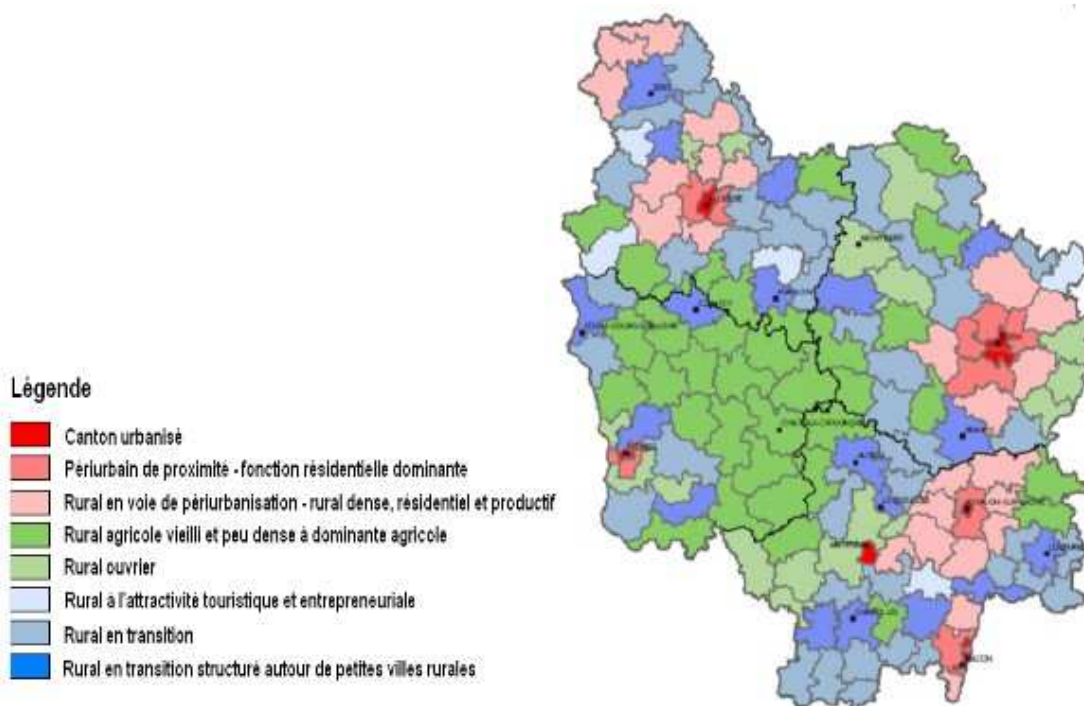
B - Quels sont les visages de l'arrondissement d'Avallon dans la France rurale d'aujourd'hui ?

Selon la DATAR, les campagnes françaises connaissent depuis plusieurs décennies une mutation profonde. Après avoir connu un exode rural important jusqu'au milieu des années soixante-dix, elles bénéficient désormais d'une nouvelle image et d'un nouvel attrait au sein des populations urbaines.

Grâce à ces évolutions de la société, une nouvelle France rurale apparaît, une France rurale à trois visages où l'on peut distinguer :

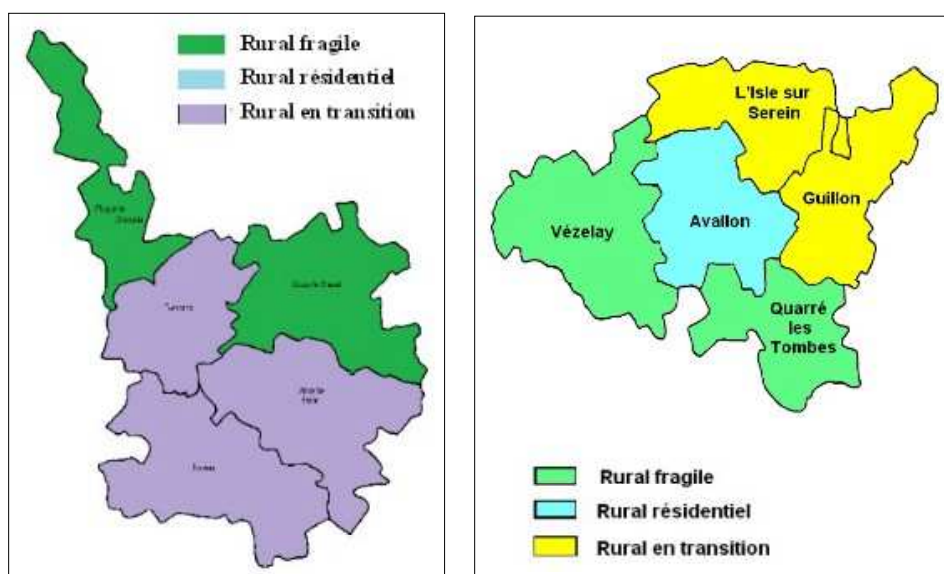
- les campagnes proches des villes ou "rural résidentiel périurbain" marquées par une occupation résidentielle importante. L'agriculture peut y tenir une place encore conséquente mais subit une forte pression foncière ;
- Les nouvelles campagnes : ou "rural en transition" elles développent à la fois des fonctions résidentielles, touristiques et "de nature" (lieux de ressources en eau, de maintien de la biodiversité...). Elles présentent le plus fort solde migratoire du territoire rural et bénéficient d'une dynamique de l'emploi très positive.
- - les campagnes fragiles ou "rural fragile" constituées de territoires vieillis et peu densément peuplés. Ces territoires sont caractérisés par un espace rural à dominante agricole ou bien à dominante ouvrière dont le tissu industriel connaît un déclin marqué. Ils cumulent les handicaps d'un niveau de revenus modestes et d'un déclin démographique.

Typologie des espaces ruraux en Bourgogne (source : DATAR)



Les 3 visages de l'arrondissement d'Avallon : Une réalité rurale multiforme
(source : DATAR)

- **un rural résidentiel périurbain** (Avallon et sa périphérie),
- **un rural en transition** (cantons de L'Isle/Serein et de Guillon, Tonnerre, Noyers, Ancy le Franc),
- **un rural fragile** (cantons de Vézelay, Quarré les Tombes, Cruzy le Châtel, Flogny la Chapelle).



Dans ce paysage rural hétérogène, l'action publique doit être multiple et ciblée pour répondre à la diversité des enjeux de la ruralité. Globalement, elle s'énonce ainsi :

. sur l'ensemble de l'espace rural : garantir l'accès au logement, à la santé, à des services publics de qualité, l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) les plus modernes (Internet haut débit, téléphonie mobile) sachant s'adapter aux particularités de chaque territoire."

. dans le "rural résidentiel périurbain" (Avallon et sa périphérie), il convient de préserver les espaces et de limiter la pression foncière ;

. il est également nécessaire d'accompagner l'essor du "rural en transition" (cantons de L'Isle/Serein et de Guillon, Tonnerre, Noyers, Ancy le Franc)

. et de créer une dynamique de développement dans les campagnes les plus fragiles (cantons de Vézelay, Quarré les Tombes, Cruzy le Châtel, Flogny la Chapelle) en appliquant les principes de la solidarité nationale à l'égard des territoires les plus isolés.

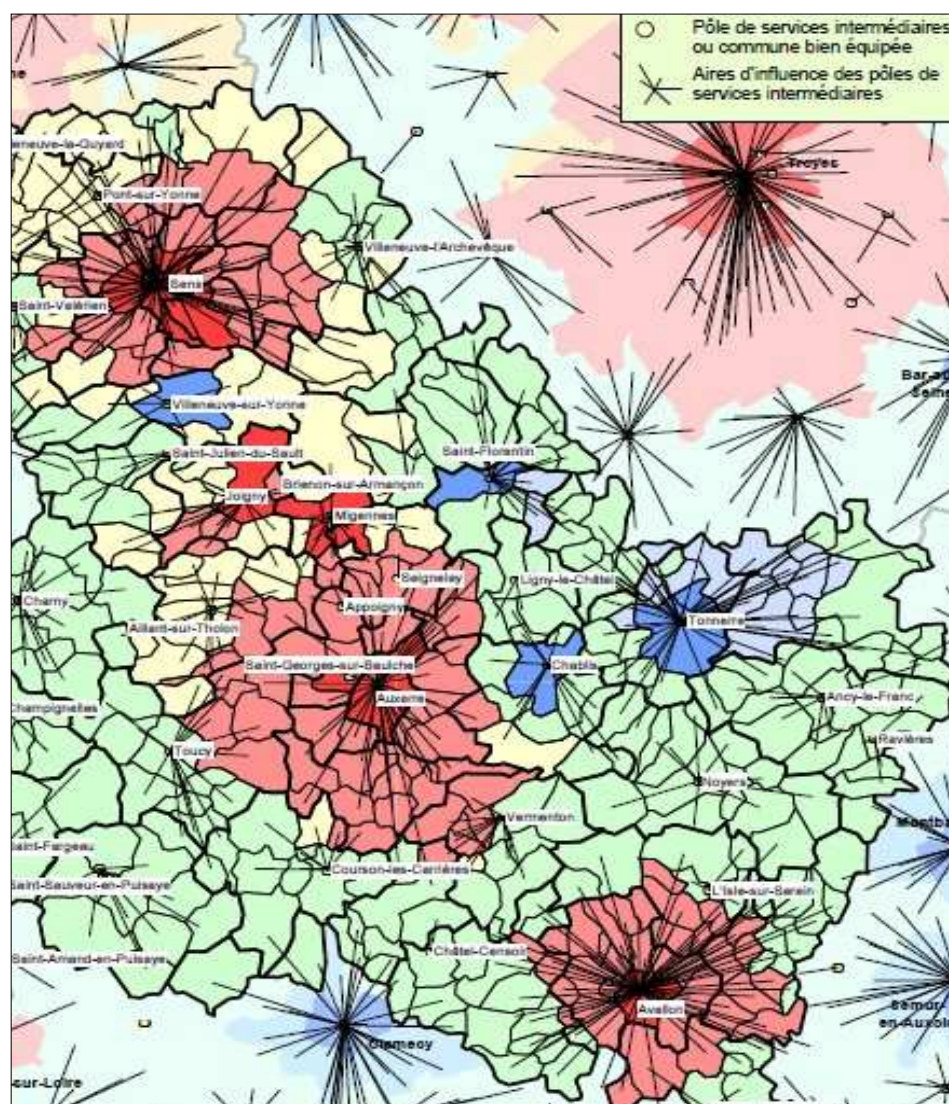
Ces aspects seront développés dans le chapitre IV " Politiques publiques de l'Etat en faveur de l'espace rural".

C - Armature et cohérence territoriale (Source : Insee 2002 - "Territoires vécus")

L'organisation hiérarchique des bourgs (selon l'emploi et les services) et la structuration en intercommunalités révèlent les relations administratives, commerciales, économiques, qu'entretiennent les territoires entre eux. Cette structuration de l'espace est l'une des clés de son fonctionnement et de son attractivité.

1) Organisation territoriale de l'emploi et des services

L'arrondissement présente une organisation bipolaire avec deux villes-centres, pôles d'emploi et de services dont Avallon pôle urbain et Tonnerre, pôle d'emploi de l'espace rural. Il s'appuie également sur un ensemble de petits pôles secondaires (pôles d'appui au développement et à l'aménagement du territoire) qui animent et irriguent l'espace rural en équipements et services de proximité, y compris au-delà des limites départementales. Ainsi, les équipements commerciaux et de santé de la ville de Tonnerre attirent des populations provenant de l'Aube.



(Cf. carte "Territoires vécus" – Insee 2002)

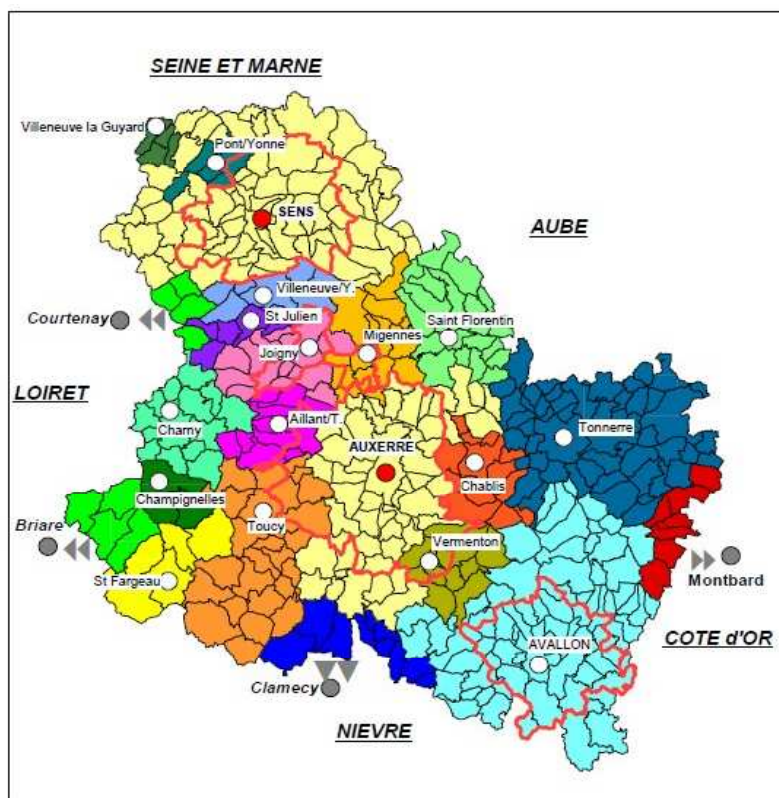
L'armature urbaine

Les petites villes de l'arrondissement sont en situation d'affaiblissement qui peut conduire à la dégradation de leur base économique et démographique. Un des enjeux du territoire est de maintenir l'armature urbaine avec le renforcement du poids et du rôle des deux villes centres (Avallon et Tonnerre) ainsi que des bourgs centres des deux pays en menant une politique d'équipements structurants et une politique d'encouragement au développement local. En complément, une stratégie d'organisation territoriale permettrait de focaliser les énergies et de faire converger les objectifs d'aménagement et de développement durable par l'engagement d'une démarche SCOT par exemple.

L'approche de l'espace rural en bassins de vie¹ des bourgs et petites villes (source : Insee)

L'approche de l'espace en « bassins de vie » permet de caractériser les pôles animant l'espace à dominante rurale et de cerner les besoins de proximité des habitants. Elle montre également les liens avec les bassins de vie limitrophes de l'arrondissement comme celui de Montbard en Côte d'Or (7 communes concernées).

Structuration de l'espace rural en bassin de vie (source : Insee)



IGN 1998 - BD CARTO - Insee DDEA88/SCTEP/UCTEG/MCV/juin 2008

1

Les bassins de vie constituent la plus petite maille territoriale sur laquelle les habitants peuvent accomplir la majorité des actes courants, il s'agit de l'accès aux services privés ou publics assez souvent fréquentés et de l'accès à l'emploi. Les habitants sont souvent localisés, dans les zonages d'étude, à leur lieu de résidence alors qu'ils sont mobiles pour répondre à leurs principales occupations qu'ils exercent soit en proximité immédiate (pour les plus fréquentes) soit à des distances parfois importantes pour recourir à certains services de pointe des grandes villes. Cette hiérarchie a structuré progressivement l'ensemble de l'espace en "bassins de vie".

2) Territoires de projets et organisation intercommunale

- **Les pays (au sens de la loi Voynet LOADDT)**

L'existence des deux pays permet de disposer d'un cadre censé pouvoir offrir une ingénierie de projet sur les territoires de l'Avallonnais et du Tonnerrois. Les grandes orientations en matière de politiques locales sont définies dans les chartes. Le pays de l'Avallonnais bénéficie, en outre, de la charte du PNR du Morvan. Le pays du Tonnerrois, a fait l'objet de nombreuses réflexions et programmes d'actions visant la redynamisation économique du territoire.

La structuration du territoire en pays constitue un atout majeur de développement car elle offre :

- un cadre aux initiatives publiques et privées ;
- une lisibilité du territoire pour les futurs arrivants (population et activités) ;
- un facteur d'attractivité et de cohésion sociale et territoriale. La création des pays a permis de "réfléchir et de faire ensemble".

Carte des Pays de l'Yonne (DDT 89/SCTEP/UCTEG)



- **L'intercommunalité à fiscalité propre**

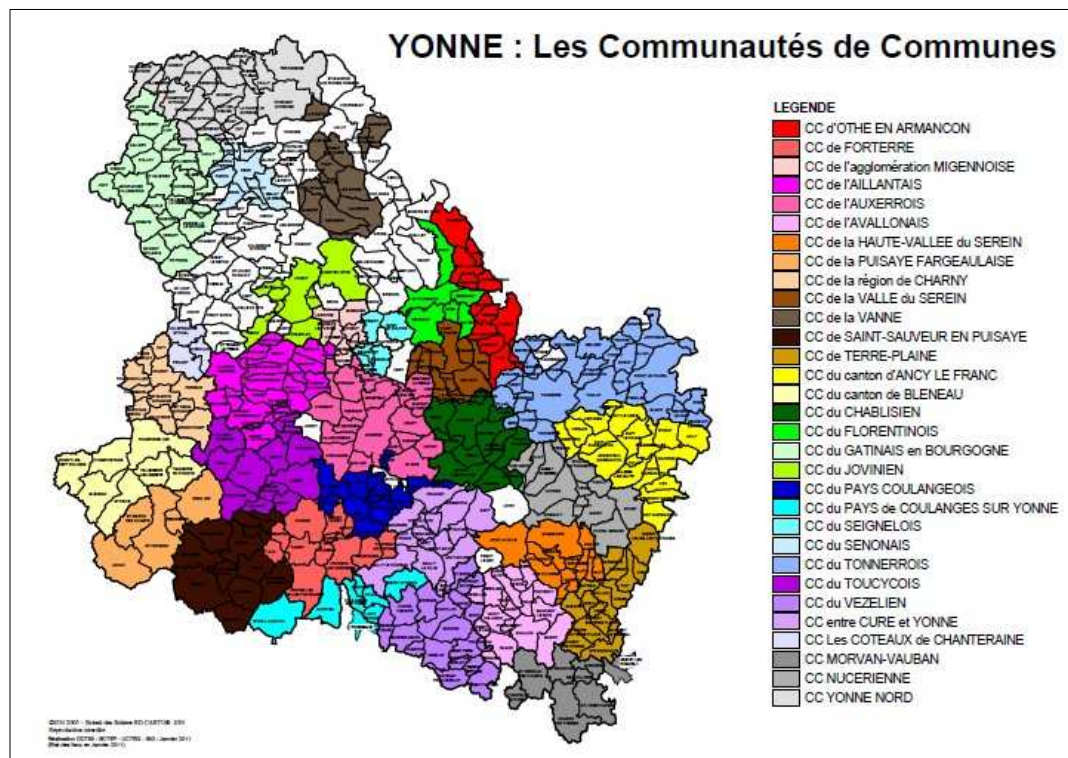
L'arrondissement d'Avallon est presque intégralement couvert par des communautés de communes. Le Pays de l'Avallonnais compte 7 communautés de communes et une commune indépendante ; le Pays du Tonnerrois compte 4 communautés de communes et 3 communes indépendantes (dont Niry).

La structuration territoriale en intercommunalités à fiscalité propre permet de développer la solidarité et la coopération territoriales entre les villes et les territoires dès lors qu'elle est "lisible" (harmonisation des structures, non-superposition des zonages...).

Le développement des EPCI à fiscalité propre a eu très peu d'incidence jusqu'à présent sur la réduction du nombre de syndicats car ils sont venus très souvent se superposer aux syndicats

alors qu'ils avaient vocation à en reprendre les compétences pour une gestion efficace, une mutualisation des services et des économies d'échelles.

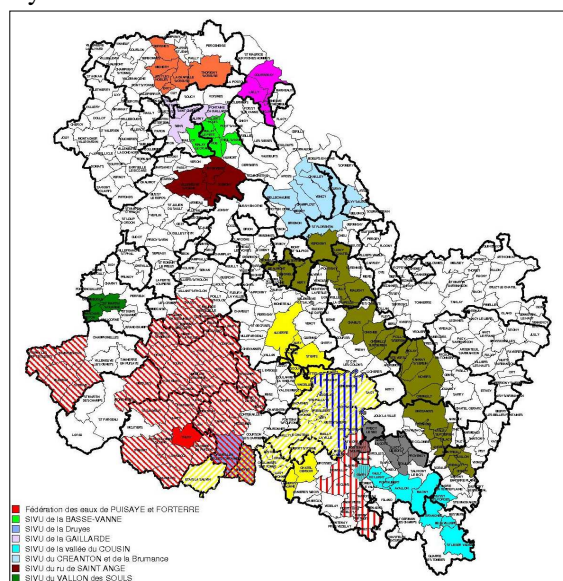
Carte des EPCI à fiscalité propre (Etat au 1^{er} janvier 2011)



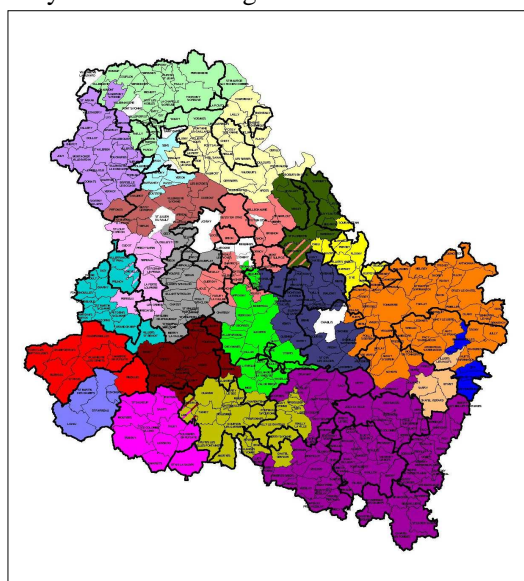
(IGN 2005 – Fonds BD CARTO – DDT 89/SCTEP/UCTEG/SIF -février 2011)

• **L'intercommunalité sans fiscalité propre**

Syndicats d'électrification



Syndicats d'aménagement des cours d'eau

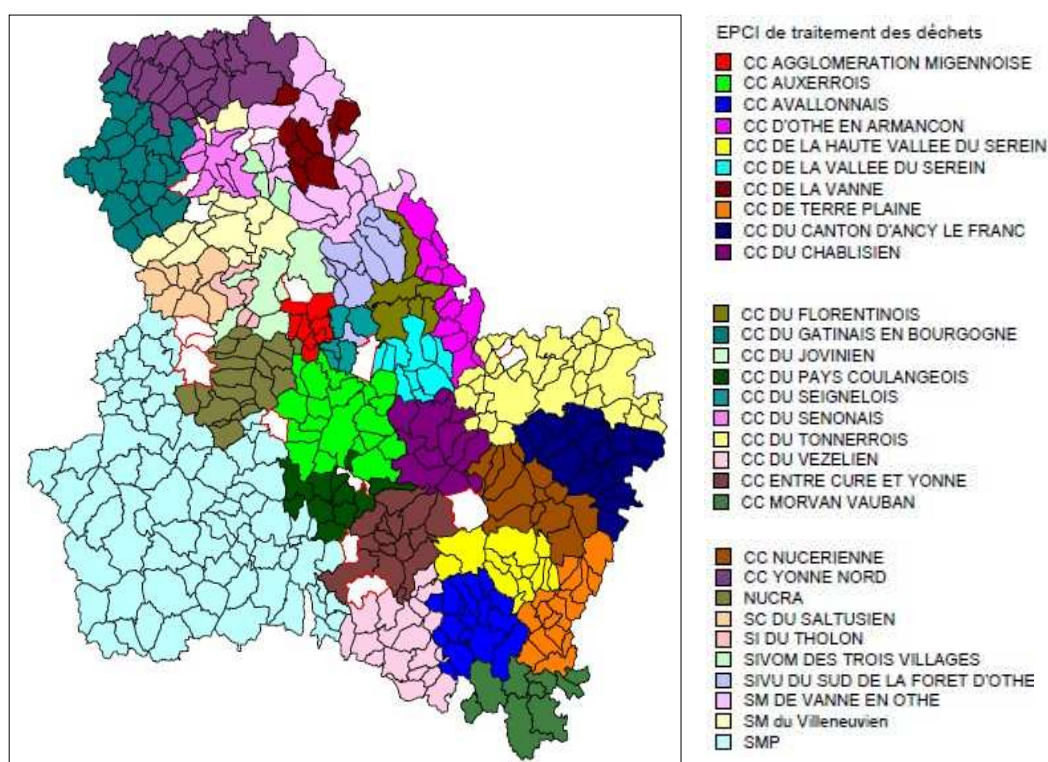


(IGN 2005 – BD CARTO- DDT89/Sctep/Ucteg/Sig - juin 2010)

Les fondements de l'intercommunalité reposent encore sur des thématiques ponctuelles, comme la gestion des déchets, l'alimentation en eau potable et la distribution de l'électricité gérées par une multitude de syndicats intercommunaux. Il est à noter que le SIER du Tonnerrois et le SIER de l'Avallonnais n'ont pas encore adhéré à la Fédération départementale d'électrification de l'Yonne (FDEY) bien que cette mesure soit obligatoire (loi du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie - article 33).

Enfin, il convient de mettre l'accent sur le Comité de Développement du Tonnerrois (CDT) syndicat mixte très influent en matière économique à l'échelle du pays ainsi que le Syndicat d'aménagement du cours du Serein car il couvre l'ensemble de la vallée et celui de la vallée du Cousin.

EPCI de l'Yonne ayant la compétence traitement des déchets



(DDT89/SCTEP/juin 2010 - IGN 2005 BDCARTO)

3) Planification spatiale (couverture en documents d'urbanisme)

L'arrondissement est peu couvert en documents d'urbanisme (dont certaines communes importantes comme Nîtry). Une seule démarche de planification de l'usage des sols à l'échelle intercommunale a été engagée, il s'agit de la communauté de communes de Terre Plaine et ceci malgré la couverture du territoire en EPCI comme vu précédemment.

L'absence de SCOT et notamment de SCOT rural dans le cas précis de l'arrondissement, prive ce territoire d'un cadre d'organisation en matière d'accueil des populations et des activités, de mixité des fonctions, d'équilibre entre espaces urbains et ruraux, de protection des espaces naturels et ruraux.

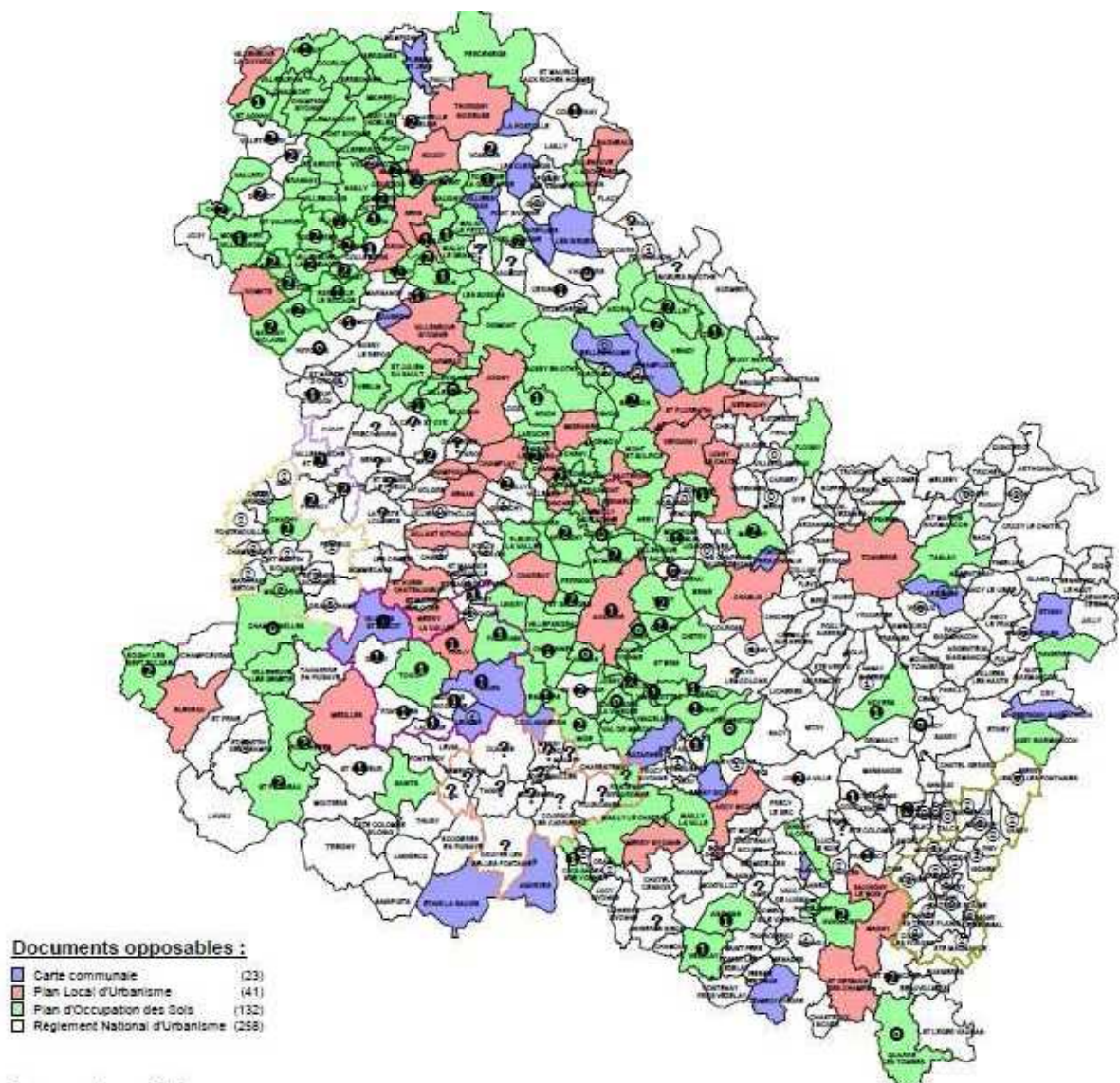
A noter cependant que le Pays de l'Avallonnais s'est doté récemment d'un "SIADDT" (Schéma Intercommunal d'Aménagement et de Développement Durable), qui pourrait préfigurer l'ossature d'un SCOT.

Ce schéma précise les enjeux, les priorités et les perspectives de développement du pays sur quatre grandes thématiques :

- . urbanisme, logement, habitat, déplacements ;
- . services à la population, équipements, services ;
- . économie, tourisme, formation professionnelle ;
- . qualité des espaces, environnement, agriculture.

L'ingénierie de projet, qui apparaît comme un élément clé de l'avenir des territoires ruraux, est donc encore peu développée dans l'arrondissement, alors que les structures sont en place.

Etat de la couverture en documents d'urbanisme (au 1er juin 2010)



Carte DDT 89 – (IGN 2005 – BD Carto – DDT 89/SUHR/SCTEP/UCEG/SIG juin 2010)

II - Facteurs d'attractivité pour les populations (résidente, temporaire, future)

On peut approcher un territoire par l'observation de sa population en considérant ses aspirations à un cadre de vie de qualité, ses besoins en ressources, services, emplois, et dégager ainsi les composantes qui seront de nature à maintenir et à attirer les populations (résidente, temporaire et future).

Selon le SRADT Bourgogne, "l'installation, ou pas, de jeunes ménages devient un facteur fort de différenciation de dynamisme démographique entre les Pays. Pour ceux qui n'en bénéficient pas actuellement, tout l'enjeu est donc de devenir attractif auprès de ces populations".

A - Contexte démographique

Comme toute la Bourgogne, l'arrondissement d'Avallon se caractérise par sa faible densité, le vieillissement de sa population et la perte de ses jeunes actifs (tendance au départ des moins de 20 ans). Ainsi, les villes centres et les bourgs centres continuent de perdre des habitants mais la situation des deux Pays est contrastée.

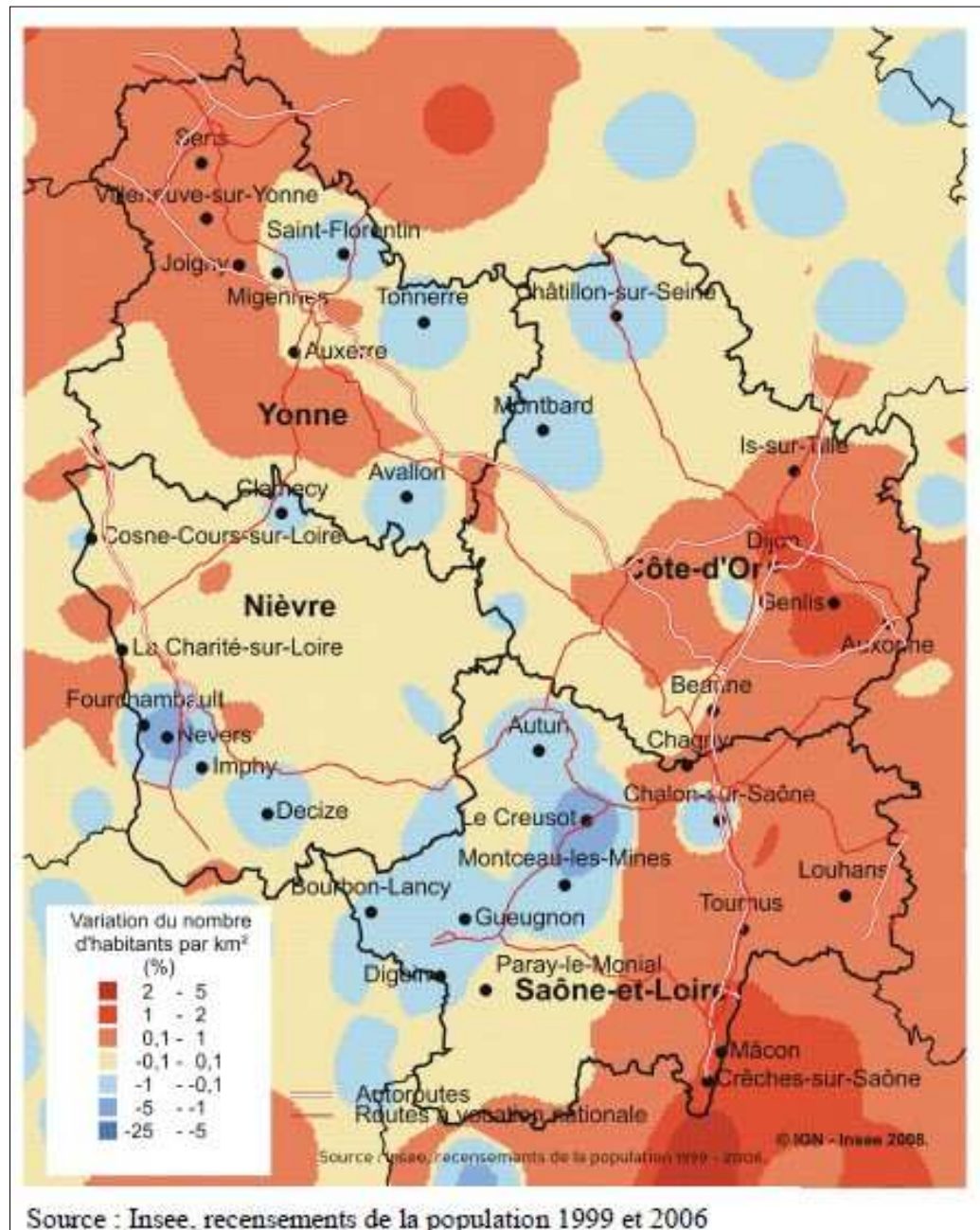
Le Pays de l'Avallonnais (33417 habitants - partie icaunaise) se caractérise par une stabilité de la croissance démographique (+0,2% entre 1999 et 2007) et un vieillissement marqué avec le départ des jeunes de moins de 30 ans et l'augmentation des plus de 75ans. Le Pays est attractif dans les espaces les plus accessibles. Il enregistre un solde migratoire positif, attire des retraités et de jeunes ménages grâce au dynamisme de sa ville centre. Avallon, 7483 habitants en 2006, a perdu néanmoins 750 habitants entre 1999 et 2006.

Le Pays du Tonnerrois (24517 habitants en 2007) enregistre un déclin démographique sur l'ensemble du territoire malgré l'arrivée de retraités et d'actifs quittant la région parisienne (soldes naturel et migratoire négatifs). Le vieillissement est marqué avec une faible proportion de jeunes de moins de 20 ans et une forte proportion de personnes âgées de plus de 60 ans. Le territoire présente la plus faible densité du département (20 hab/km²).

Selon l'Insee, si les tendances démographiques se prolongent, le nombre d'Icaunais augmenterait légèrement d'ici 2040, et l'Yonne gagnerait 27000 habitants pour atteindre, en 2040, 369 000 habitants, avec un taux de variation annuel moyen² de +0,23% sur la période 2007-2040 (+ 0,3% sur la période 1999- 2007).

Le nombre de décès serait plus important que celui des naissances (arrivée aux grands âges des générations du baby-boom), et la croissance démographique dans l'Yonne serait portée exclusivement par son excédent migratoire. Les départs des jeunes vers la Côte d'Or devraient diminuer alors que les arrivées d'actifs, de jeunes et de retraités de Seine et Marne augmenteraient.

² En comparaison, celui de la Bourgogne serait de 0,16% et en France métropolitaine : 0,41%



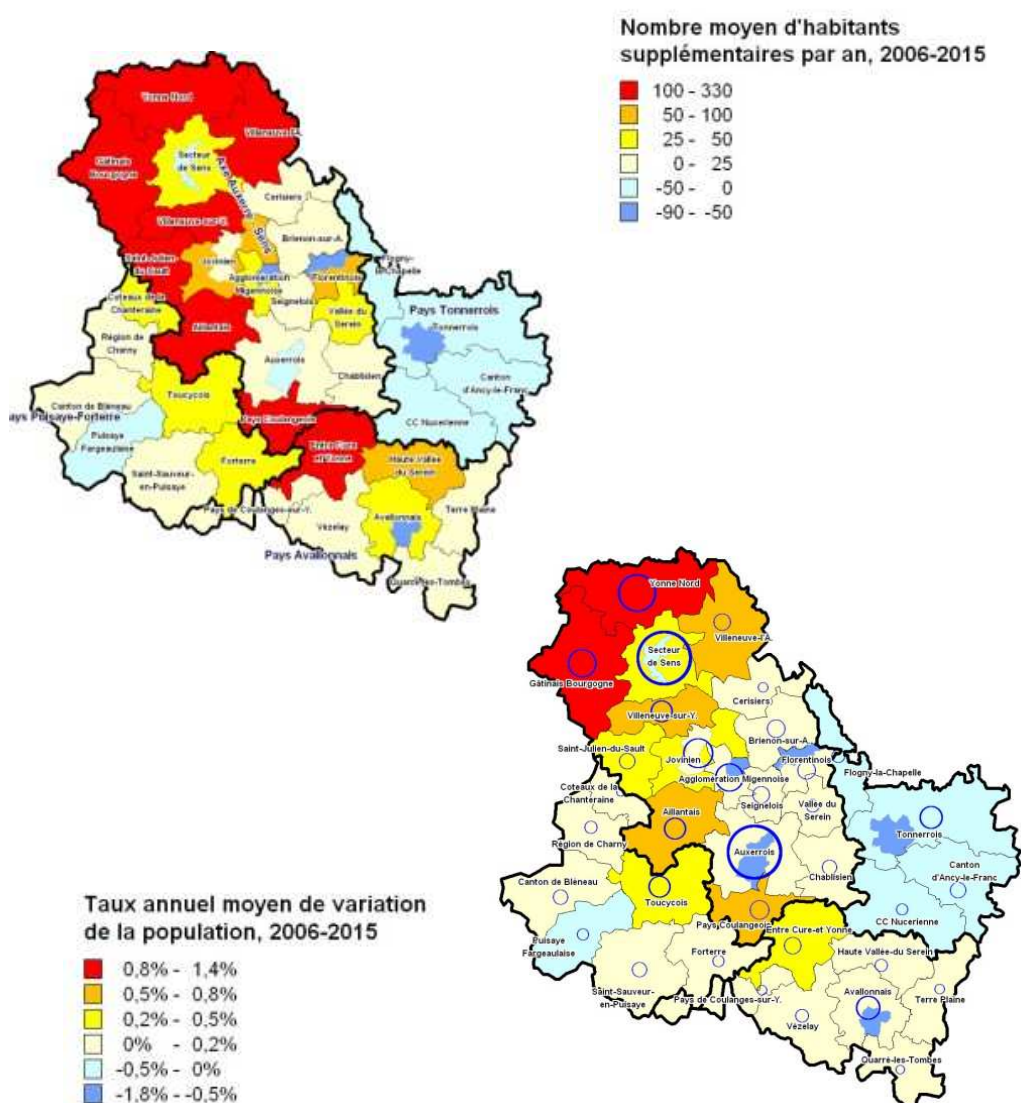
A l'échelle du département, la croissance existe mais reste modérée et concentrée dans le Nord du département, le vieillissement devrait s'accroître partout. Le nombre de personnes inactives dans l'Yonne devrait passer de 94 inactifs pour 100 actifs aujourd'hui à 137 inactifs pour 100 actifs.

Si l'on examine les perspectives d'évolution de la population à l'horizon 2015 ou 2040, on s'aperçoit que l'enjeu majeur, pour un territoire comme l'arrondissement d'Avallon, sera de maintenir ou d'attirer deux classes d'âge « clés » : **les moins de 20 ans et les 20 - 39 ans**.

En effet, le maintien des moins de 20 ans sur le territoire est un élément clé pour « contrer » le phénomène de vieillissement et les moyens doivent être placés dans la coordination de l'ensemble des partenaires pour formuler une réponse cohérente en matière de **formation, d'activités économiques et d'emploi**.

La seconde classe d'âge (20 – 39 ans) correspond à celle qui soutient l'évolution économique. En particulier, celle-ci est porteuse des enfants à naître et donc du maintien des écoles. La conserver sur le territoire est essentiel pour garantir un équilibre de la pyramide des âges.

Perspectives 2006 – 2015 à l'échelle des intercommunalités
(Étude Logement DDT89/ ASTYM2008)



B - Qualité de l'environnement et du cadre de vie

- **Les paysages de l'arrondissement**³

La qualité des paysages naturels et bâtis fonde une partie de l'attractivité résidentielle des territoires ruraux et doit à ce titre être considérée comme un enjeu majeur afin d'éviter sa dégradation. La recherche d'un cadre de vie agréable et le besoin d'espace sont des éléments clés pour attirer une population active, avec de jeunes enfants en particulier (classe des 20-39 ans).

L'arrondissement dispose d'atouts indéniables en la matière, qu'il faut savoir mettre en valeur et préserver. Les paysages naturels de l'Avallonnais et du Tonnerrois sont très différents et se singularisent fortement. Il en est de même du patrimoine architectural traditionnel.

Photos extraites de l'Atlas des paysages (photos Agence Folléa-Gautier paysagistes-urbanistes)



Piémont du Morvan



Plateau de Noyers

³

Atlas des paysages de l'Yonne – DIREN 21 et DDE 89 / FOLLEA-GAUTIER – 2008

Les caractéristiques paysagères de l'Avallonnais

Elles sont analysées finement dans l'**Atlas des paysages** qui distingue de nombreuses sous-entités paysagères et met en exergue la forte prédominance des prairies permanentes accompagnées d'un réseau de haies épaisses plus ou moins discontinu (bocage du Vézélien, Terre Plaine et Piémont du Morvan. Dans ce territoire propice à l'élevage, les cultures annuelles se montrent discrètes et s'imbriquent aux parcelles de prairies. Le réseau dense et ramifié des eaux de surfaces en Terre Plaine et Piémont du Morvan tient une place importante dans le paysage. La vigne est présente très ponctuellement à Vézelay et ses alentours, ce qui la rend d'autant plus remarquable et précieuse. Ce territoire de grande qualité patrimoniale se caractérise par une trame dense de villages et de hameaux dont beaucoup trouvent appui sur le haut des pentes. Le bâti est constitué principalement de pierre calcaire aux couleurs variées et de granit dans sa partie morvandelle. On note la présence de nombreux murets et édifices en pierre sèche.

Les caractéristiques paysagères du Tonnerrois

Le Tonnerrois s'inscrit principalement dans l'entité paysagère des Plateaux de Bourgogne affirmant leur horizontalité dans des paysages constitués de forêt et de grandes cultures au parcellaire dilaté. Les grandes vallées du Serein et de l'Armançon fragmentent la surface des plateaux caractérisés par la rareté des eaux de surface. L'habitat dans les villages est groupé, dense et compact, il est éparé sur les plateaux. Le bâti fait très largement usage de la pierre calcaire (blanc ou gris-jaune), on note la présence de murets et édifices de pierre sèche sur les plateaux de Noyers et de Fouronnes.

La préservation des paysages de l'arrondissement passe par la sauvegarde des champs de perspective majeurs, des paysages spécifiques autour des vignobles (Vézélien, Epineuil), par la pérennisation de l'identité des bourgs et villages au bâti traditionnel de grande qualité, et par la gestion cohérente des extensions urbaines et des projets d'aménagement.

Dès lors, les acteurs du territoire doivent veiller au maintien de la qualité et de la spécificité des paysages, à la protection et la valorisation du patrimoine rural architectural, à la gestion économe du sol, en communiquant davantage sur les enseignements de **l'Atlas des Paysages et sur les travaux de la charte paysagère du Morvan**.

La création du CAUE en 2010 est l'occasion de développer le conseil architectural en matière de restauration et rénovation, pour les communes et les particuliers.

• L'environnement

• **Le Pays de l'Avallonnais** bénéficie d'un environnement naturel exceptionnel. L'enjeu est à la fois de **préserver cette richesse** et d'en **optimiser le potentiel** au service de l'ensemble du territoire. Son intégration partielle dans le Parc du Morvan participe déjà à cette démarche.

L'eau, constitue une ressource abondante et variée dans ce pays. Outre les paysages remarquables des vallées de la Cure et du Cousin qui abritent un réseau dense de chemins de randonnées, des activités sportives et de loisirs, telles que la pêche ou le canoë-kayak, s'y sont développées, attraits supplémentaires pour la population résidente ou saisonnière. Les barrages et retenues, construits dans le Morvan pour lutter contre les inondations, sont également devenus, pour certains, des sites de loisirs prisés dont le pays Avallonnais peut tirer profit.

Une approche globale de la gestion de l'eau tenant compte de la sensibilité des cours d'eau à la sécheresse et de la vulnérabilité des nappes, devrait permettre de valoriser cette ressource précieuse.

Plus généralement, l'énoncé des principes d'une politique environnementale, à l'instar de celle du Pays de Puisaye-Forterre, pourrait aider à coordonner les actions (Eau, ZNIEFF, sites Natura 2000, ...) en affichant en même temps la mobilisation du Pays sur ce thème d'avenir.

• **Le Pays du Tonnerrois** dispose principalement d'un **environnement bâti de grande qualité** (bâti traditionnel en pierre sèche), d'un **riche patrimoine historique** (avec notamment les châteaux de Tanlay, Ancy-le-Franc, Maulnes).

Au cœur de ce territoire, Tonnerre ancien site fortifié, a conservé un patrimoine important classé ou inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques dont l'Hôpital de Fontenille fondé en 1292 par Marguerite de Bourgogne ou encore la Fosse Dionne.

Cette richesse est mise en valeur par des actions de mise en réseau des sites, offrant à la population, résidente ou temporaire, une offre lisible et cohérente.

Pour revenir sur la thématique de l'eau, le **SIRTAVA** a élaboré le **SAGE de l'Armançon**, qui constitue un document clé pour une gestion de l'eau en tant que ressource patrimoniale, et s'est engagé dans un PAPI (Plan d'Action de Prévention des Inondations) qui structure et fédère le territoire autour de la gestion de l'eau. Par ailleurs, le territoire, confronté au risque d'inondation des rivières Armançon, Serein, et Armance, ainsi qu'aux risques de ruissellement et coulées de boues liés aux vignobles du Tonnerrois et du Chablisien, fait l'objet de nombreux PPRI prescrits ou en cours d'étude.

La ressource en eau du Tonnerrois reste fragile et relativement pauvre comparativement à celle de l'Avallonnais. A cela s'ajoute la sensibilité de l'aquifère aux pollutions agricoles liées à certaines conditions d'exploitation céréalière intensive sur les plateaux calcaires (nitrates et, dans une moindre mesure, produits phytosanitaires) et au risque de pollutions accidentelles. Par ailleurs, il faut souligner une structuration locale insuffisante de la distribution de l'eau potable qui n'est facilitée ni par la géologie ni par la dispersion de l'habitat.

La mobilisation autour du SAGE ou du PAPI montre une prise de conscience des enjeux liés à la ressource en eau sur le territoire, dont on peut tirer des enseignements pour d'autres secteurs et d'autres thématiques. La volonté de préserver les eaux souterraines et superficielles, d'améliorer la répartition des ressources entre des usages difficilement conciliables localement, d'intégrer davantage de mesures agri-environnementales dans les pratiques agricoles, de mieux connaître et maîtriser le risque d'inondation sont autant de mesures qui peuvent améliorer l'image du territoire pour la population résidente ou à venir (par exemple, la protection des populations face au risque inondation en mettant en oeuvre des mesures de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens édictées par les documents réglementaires (PPRI) d'une part en préservant les champs d'expansion des crues d'autre part).

Au-delà de ces caractéristiques spécifiques aux territoires, la préservation du cadre de vie dans ces territoires ruraux passe inévitablement par l'encouragement des modes **d'exploitation agricoles durables** pour la protection des sols et de la ressource eau et par une **meilleure valorisation de la forêt** (production de bois, protection de la biodiversité, exploitation des potentiels d'énergie renouvelable).

C – Accessibilité

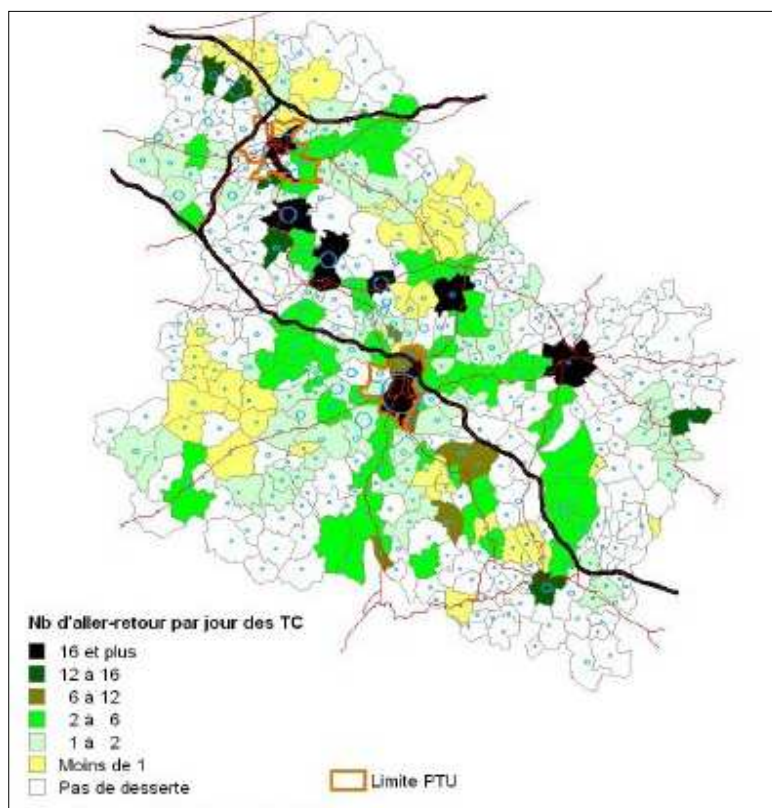
. **Accessibilité du territoire en termes de transports**

Les enjeux liés à l'accessibilité visent le droit à la mobilité pour tous, la cohésion sociale et territoriale.

Dans l'arrondissement, les transports collectifs non urbains (TCNU) sont assurés par le département, autorité organisatrice des transports collectifs routiers non urbains à l'exception des services TER opérés sur route par la région Bourgogne. Ces TCNU sont des services réguliers ordinaires (SRO), des services organisés à titre principal pour les scolaires (SATPS) ou encore des services à la demande (SALD). La voiture reste le mode de déplacement (domicile-travail) privilégié, comme dans l'ensemble du département.

Selon l'étude récente "Analyse de l'étalement urbain dans l'Yonne" (DDT89/RCT-ASTYM 2010), le nombre de passages des Transports Collectifs⁴ (TC) par jour dans une commune permet de cerner les conditions d'accessibilité aux TC. En principe, plus la commune est importante, plus le nombre de passages des transports est élevé. Dans le relevé des horaires, un aller-retour inférieur à 1 signifie que la desserte n'est pas effectuée tous les jours ouvrables de la semaine.

Carte "Desserte des transports collectifs SNCF et cars du Conseil Général
(extraite de l'étude visée ci-avant)



⁴ Il s'agit des trains SNCF et des cars du Conseil Général de l'Yonne

Le nombre d'allers-retours est plus élevé dans les communes les plus importantes du département et/ou dans celles qui se trouvent le long des principaux axes routiers reliant les pôles. Toutefois, la couverture géographique de l'offre régulière en transports collectifs est assez limitée, soit au mieux, la moitié des communes de l'Yonne.

Pour ce qui concerne Avallon, la ville offre, malgré sa taille, un nombre de passages des TC inférieur à 16 (13 au total), alors qu'il s'agit d'une des unités urbaines les plus importantes du département.

Les temps d'accès

Au départ d'Avallon

Destination	Route	Fer
AUXERRE	40 mn - 60 km par A6	1 h 08 à 1 h 24
	50 mn - 52 km par RD606	
DIJON	1 h 06 - 105 km par A6 et A38	1 h 47 mn à 2 h 45 mn (car et TGV)
PARIS	2 h 13 - 226 km par A6	2 h 106 mn par Montbard (car TGV) 3 h 08 par Cravant
LYON	2 h 22 - 255 km par A6	
TROYES	1 h 20 - 121 km par RD944	

Au départ de Tonnerre

Destination	Route	Fer
AUXERRE	36 mn 36 km par D965	49 mn à 1 h 02 mn
DIJON	1 h 36 mn 143 km par D944 et A6, A38	1 h 05 mn
PARIS	2 h 11 mn 203 km par D965 et A6	1 h 54 mn à 2 h 02 mn
LYON	2 h 51 mn 293 km par D944 et A6	3 h 24 mn à 4 h 46mn par DIJON
TROYES	1 h 04 mn 59 km par D944	2 h 50 mn à 3 h 17 mn par ST-FLORENTIN et car

- **Le cas particulier de l'accès au site de Vézelay**

1. L'accessibilité par les transports au site de Vézelay

En premier lieu, il est constaté que les différents sites internet (CG 89 relatif au tourisme dans l'Yonne, Office du Tourisme de Vézelay et Conseil Régional de Bourgogne) ne relaient pas les mêmes informations concernant l'accès à Vézelay.

- **L'accès par TER**

Aller : du lundi au vendredi : train TER avec une correspondance en provenance de Paris (départ 10h20) et Auxerre (départ 11h53), arrivée à 13h17 à Avallon, puis car TER au départ d'Avallon à 13h26, arrivée à Vézelay à 13h49.

- Samedis, dimanches et fêtes : train TER direct en provenance de Paris (départ 8h20) et Auxerre (départ 10h), arrivée à Sermizelles-Vézelay à 10h57, puis prendre le car TER (ligne Montbard - Avallon - Vézelay) au départ de Sermizelles-Vézelay à 11h02 - arrivée à Vézelay à 11h17. **Retour** : du lundi au jeudi et les dimanches et fêtes : départ de Vézelay à 18h05 en car TER pour une arrivée à Avallon-gare à 18h28, et prendre la correspondance en train TER à 18h42 et à destination d'Auxerre (arrivée 19h52), correspondance pour Paris avec une arrivée à 21h44. Pour les vendredi et samedi : départ en car TER de Vézelay à 15h58 pour une arrivée à Avallon-gare à 16h21 et prendre la correspondance en train TER à 16h54 à destination d'Auxerre (arrivée 17h59) et Paris (19h46).

- Par les navettes touristique Avallon-Vézelay

Des navettes touristiques ont été mises en place par les offices de tourisme de Vézelay et Avallon. Les navettes circuleront tout l'été. Cette offre de transport est couplée avec la liaison TER (Paris – Auxerre – Avallon) avec cinq rotations quotidiennes pendant la saison estivale du 1^{er} juillet au 31 août. Cette offre n'est pas réservée aux touristes, elle est également au service des habitants. Deux itinéraires sont proposés pour relier Avallon à Vézelay : l'un via Sermizelles (Avallon – Sermizelles - Vézelay), l'autre via la vallée du Cousin (Avallon – Pontaubert – Saint Père – Vézelay).

- L'accès par TGV

De Paris : TGV (Gare de Lyon) direction Montbard – à Montbard correspondance navette bus pour Avallon et Vézelay. (une navette pour Vézelay circule en juillet et août- et le vendredi soir et lundi matin toute l'année).

2. Réflexions et démarches dans l'hypothèse d'une mise en place de navettes collectives sur le site de Vézelay

Il n'est pas utopique, sous réserve d'une étude préalable, d'envisager une navette pouvant relier les parkings situés de part et d'autre des entrées de Vézelay (parking côté Clamecy, parking côté Avallon) à la place de la basilique, offrant ainsi un circuit de découverte du site.

Les gestionnaires en charge du transport sur les Opérations Grand Site et contactés⁵ par la DDT, insistent sur la nécessité d'effectuer un travail amont conséquent, comportant une étude préalable d'opportunité et de faisabilité sur la mise en place de navettes.

- Éléments de connaissance indispensables à l'engagement d'une réflexion :

Au regard des expériences menées sur d'autres sites touristiques, les points suivants doivent être abordés dès l'amorce de la réflexion :

- les besoins et les attentes des visiteurs, (sur le plan pratique avec notamment les questions relatives à la fréquence et au coût de la navette mais également du rapport au site, avec le type de matériel mis à disposition et la valorisation du site avec la sonorisation de la navette) ;
- les attentes des commerçants et personnes travaillant sur le site, nécessitant une concertation étroite avec les acteurs économiques, (cadence, lieu de dépose, accès au site par les autres modes, gestion du stationnement,...)

⁵ Initiatives similaires dans le cadre de l'Opération Grand site Saint Guilhem-le-Désert et l'Opération Grand Site Pointe du Raz

- le nombre de visiteurs accueillis par mode d'accès à Vézelay (car, voiture légère, marche à pied,...), dimensionnant les navettes à mettre en place ;
- le périmètre de stationnement géré par le Grand Site, conditionnant directement son organisation, sa signalétique et les recettes ;
- le fonctionnement en mode "site propre" (navette électrique, GPL, traction hippomobile, ...) ;
- la faisabilité au regard du potentiel disponible localement (possibilité de recharge pour véhicule électrique, disponibilité GPL, infrastructure disponible pour transport en calèche,...) ;
- l'impact du mode de transport dans le paysage (formule petit train connoté parc d'attraction, masse d'un car de tourisme dans le site,...) ;
- la prise en charge des personnes à mobilité réduite.

A titre d'information, l'**initiative de Saint Guilhem-le-Désert** réalisée dans le cadre de l'Opération Grand Site est présentée ici. Deux navettes de 50 places avec plancher mixte (haut et bas) a permis l'accueil de personnes à mobilité réduite sur des parcours de 4 km entre les parcs de stationnement et le site, avec une fréquence de passage de 15 à minutes (de 9h40 à 22h40). Le stationnement payant bénéficie d'un tarif forfaitaire de 3€ la journée, 9 € à l'année.

Depuis 2010, le Conseil Général de l'Hérault a repris l'organisation de ce transport. Le coût approché en 2009 s'élevait à 130 000 €. Il convient d'ajouter aux coûts directs de la mise en place de navettes, les dépenses relatives notamment aux études préalables, aux aménagements d'infrastructures, à la communication et à la vente des billets. Enfin, le site ne permet pas d'accueillir un transport électrique au regard de contraintes en matière de recharge de batteries. Compte tenu des nouvelles attentes des visiteurs, notamment au regard des atteintes au paysage, le syndicat a mis en place une navette par mini bus en 2010. Toutefois, du fait de sa faible capacité, elle ne répond pas aux besoins en terme de capacité de transport. Actuellement, le syndicat a engagé une nouvelle étude sur l'accueil des visiteurs, avec un volet transport en site propre.

- Moyen à mobiliser :

Les personnes contactées, que ce soit pour Saint-Guilhem ou La Pointe du Raz, mentionnent la nécessité d'une volonté politique forte, d'un portage par le syndicat de gestion mis en place, et le recrutement d'animateurs. Ainsi, à Saint Guilhem-le-Désert, un chargé de mission a travaillé spécifiquement sur la thématique déplacement-stationnement durant une année, afin de recueillir les besoins et attentes des visiteurs et des acteurs économiques, préalablement à la désignation d'un bureau d'étude.

De nouveaux financements, permis par la loi Grenelle 2, existent. Il est désormais possible, pour l'ensemble des AOTU⁶ hors Ile-de-France ayant sur leur territoire une commune touristique, de majorer leur taux de versement transport (VT) de 0,2 %. La dénomination « commune touristique » est fixée au regard de critères nouvellement établis par la loi.

Tout d'abord, cette majoration pourra permettre à des AOT de toute taille d'augmenter le taux de VT sur cette base. Par ailleurs, elle laisse la possibilité à des communes de moins de 10 000 habitants de prélever le VT (notons à ce sujet qu'aucun taux plafond n'est prévu dans ce cas par le Code Général des Collectivités Territoriales tel qu'il est rédigé actuellement). Elle devrait permettre aux communes qui le souhaitent de financer plus facilement des dessertes pendant les périodes de forte fréquentation touristique d'autant que les principales entreprises de ces zones touristiques sont très utilisatrices des transports publics (navettes saisonnières, acheminement des touristes).

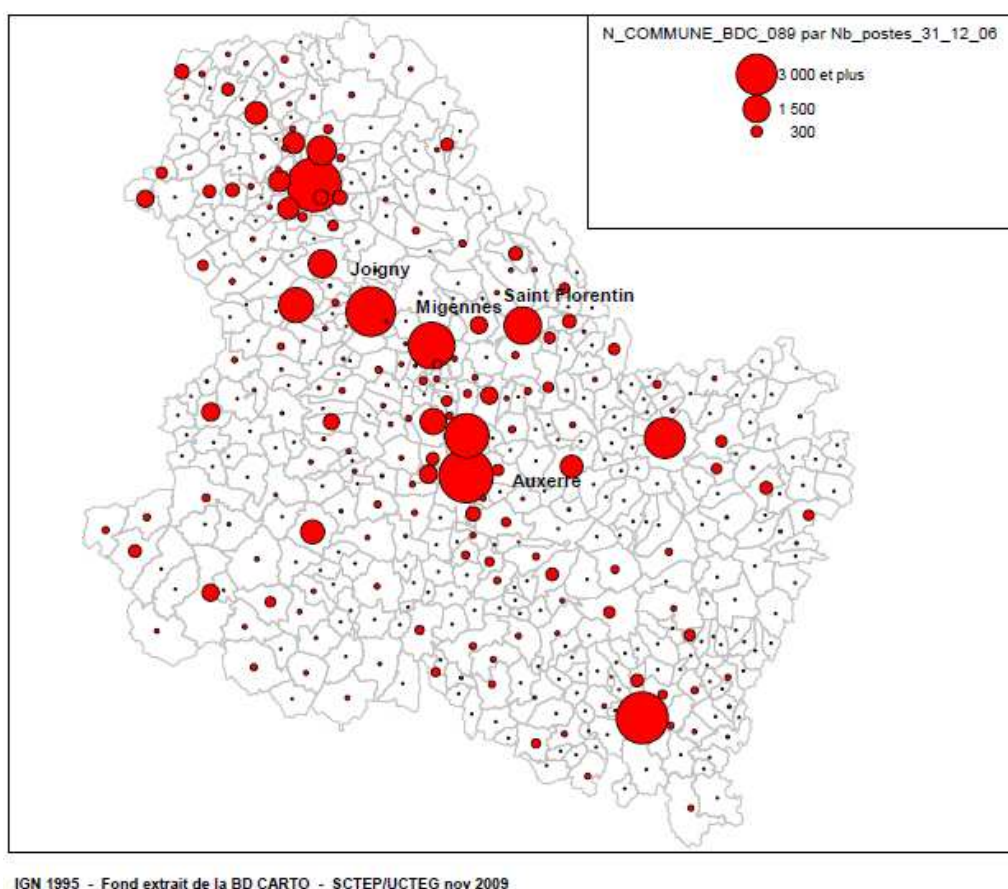
⁶ Autorités organisatrices des transports urbains

. Accessibilité aux emplois, services, commerces

Les communes qui présentent un grand intérêt pour l'installation de nouveaux habitants, sont celles qui bénéficient d'une accessibilité géographique de qualité (calculée en temps d'accès) à l'emploi, aux services et aux commerces.

Dans l'arrondissement, la vallée de l'Armançon accueille une succession de zones d'activités allant de Ravières, à Ancy-le-Franc, Tonnerre, Flogny la Chapelle. Au sud, seules les communes d'Avallon et de Sauvigny-le-Bois regroupent les zones d'activités et ont des projets d'extension ou de création de nouvelles surfaces de zones d'activités stimulés par la présence de l'échangeur de l'autoroute A6. La ville d'Avallon concentre près de 50% des emplois du Pays Avallonnais mais ne dispose pas de transports urbains.

Répartition des emplois (en volume)



L'approche par bassins de vie permet de prendre en considération très concrètement, les besoins de proximité des habitants. Par définition, l'indicateur "accessibilité des bassins de vie aux équipements et à l'emploi" donne, pour chaque bassin de vie, l'accessibilité générale en minutes aux emplois et aux équipements retenus.

Ainsi, les habitants des deux bassins de vie de l'arrondissement d'Avallon se situent en moyenne entre **13 et 18 minutes en voiture**⁷ (Cf. carte ci-après) d'un ensemble de 28 commerces et services d'usage courant, dits de la « gamme intermédiaire », qui comprennent le supermarché, la librairie-papeterie, le magasin de vêtements, le collège, l'opticien, le contrôle technique automobile, etc.

⁷

. Source Insee - Dimensions Bourgogne n° 139 mars 2007

Ces temps d'accès sont relativement élevés, comme c'est généralement le cas dans les bassins de vie situés à la périphérie des départements.

Pour une accessibilité équitable aux emplois, services, commerces, les Communautés de communes de l'arrondissement peuvent réaliser un schéma territorial de mobilité de proximité, voire contribuer au développement du transport à la demande en complétant l'offre du Conseil Général.

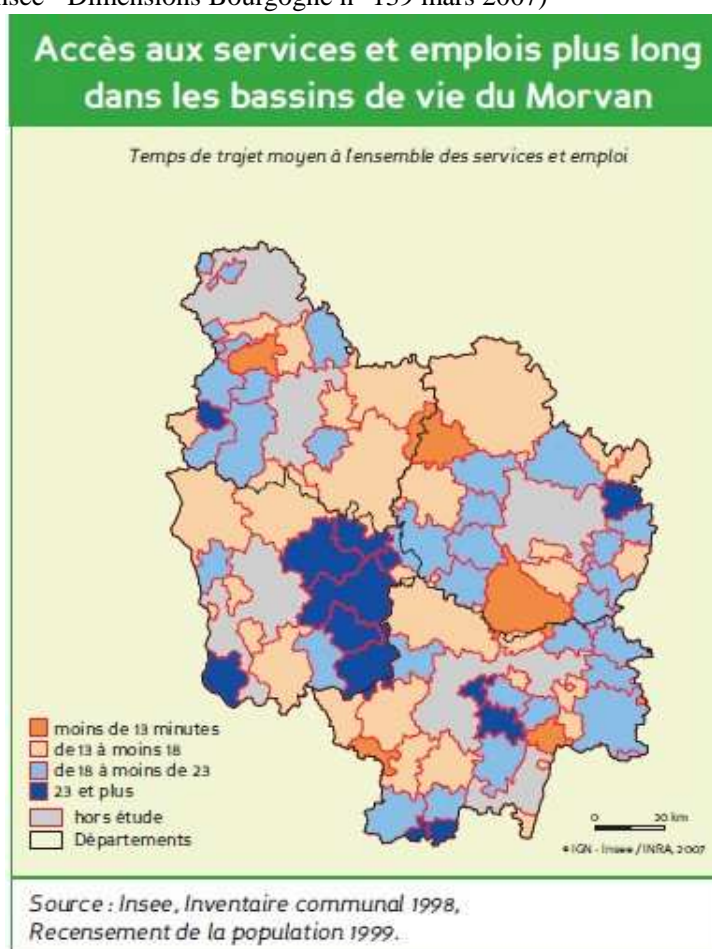
Pour information, une étude de la "mobilité en milieu rural" sera réalisée par le CETE de Lyon, à titre expérimental, sur le Pays de Puisaye-Forterre.

D'autres pistes peuvent être envisagées en matière d'accessibilité aux services, comme le développement des modes de transports alternatifs à la voiture (covoiturage, pistes cyclables...).

La suppression récente de la liaison bus entre Avallon et Montbard (gare TGV qui dessert Roissy) pénalise les usagers. La Région Bourgogne la justifie par un souci de rationalisation du service rendu, celle-ci invite les usagers du TGV à se tourner vers la ligne Avallon – Auxerre-Paris. La question des communes desservies par l'ancienne liaison de bus Avallon-Montbard est délicate car aujourd'hui les personnes n'ont plus que la ressource de prendre un taxi beaucoup plus onéreux. L'hypothèse d'un détour par Montbard de la ligne TRANSCO du Conseil Général serait-elle une solution envisageable ?

La réduction des déplacements domicile – travail passe aussi par le rapprochement des ZAE et des zones résidentielles, et en assurant la mixité des fonctions urbaines. Parallèlement, d'autres solutions que la mobilité « physique » peuvent également être étudiées : dématérialisation des services, services itinérants structures mutualisées ...

Carte Insee "Temps de trajet moyen à l'ensemble des services et à l'emploi
(Source Insee - Dimensions Bourgogne n° 139 mars 2007)



. **Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite**

• **Rappel des obligations**

1. Obligations en matière de transport collectif :

Les autorités compétentes pour l'organisation du transport public élaborent un schéma directeur d'accessibilité (SDA) qui fixe la programmation de la mise en accessibilité des services de transports et définit les modalités d'accessibilité, avant le 11 février 2008.

Etat d'avancement :

. Transport ferroviaire : les schémas directeurs d'accessibilité relatifs au transport ferroviaire sont établis. Celui de la région (SDRA) porte sur le TER Bourgogne avec toutes les gares du département à l'exception de celle de Laroche-Migennes, inscrite au schéma national de la SNCF.

. Transport bus : actuellement, le Conseil Général de l'Yonne travaille à la mise au point de son schéma directeur d'accessibilité.

2. Obligations en matière de voirie (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie) (PAVE) :

Toutes les communes ou les EPCI ayant compétence à cet effet, doivent établir un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) qui a pour objet de préciser les conditions et délais de réalisation des équipements et aménagements prévus, avant le 23 décembre 2009.

Etat d'avancement : La ville d'Avallon a indiqué à l'occasion de son conseil municipal en date du 24 septembre 2010, le vote de crédits permettant d'engager les audits en matière de voirie. Un cabinet d'étude a été missionné pour élaborer le PAVE de la ville d'Avallon. (cabinet ASCODE)
Les communautés de communes de l'Avallonnais et la communauté de communes du Nucerien débutent une démarche de ce type.

3. Obligations pour les Etablissements Recevant du Public (ERP) :

Avant le 1^{er} janvier 2015, les ERP doivent être rendus accessibles aux personnes handicapées et cela quelle que soit l'année de construction. Pour engager correctement une mise aux normes des Etablissements Recevant du Public (ERP), ces derniers doivent avoir fait l'objet, à l'initiative de l'administration intéressée ou de l'exploitant, d'un diagnostic de leurs conditions d'accessibilité :

pour les catégories 1 et 2 : avant le 1^{er} janvier **2010** ;

· pour les catégories 3 et 4 : avant le 1^{er} janvier **2011**.

Etat d'avancement : Un bureau d'études a été missionné par la ville d'Avallon pour élaborer les diagnostics des ERP communaux. (bureau d'études ARCALIA)

Les communautés de communes de l'Avallonnais et la communauté de communes du Nucerien débutent une démarche de ce type.

4. Obligations en matière de Commission d'accessibilité pour les personnes handicapées (CAPH)

La loi impose l'instauration d'une commission communale ou intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées dans les communes ou les EPCI dépassant le seuil de 5000 habitants.

La Communauté de communes d'Avallon a mis en place une commission intercommunale d'accessibilité qui s'est réunie une première fois le 18 janvier 2011.

La ville d'Avallon a créé, le 18 avril, une commission d'accessibilité pour les personnes handicapées.

Action auprès des collectivités locales

La DDT 89⁸ a effectué un rappel de l'ensemble des obligations auprès de toutes les collectivités de plus de 5000 habitants du département en 2010 et poursuivra cette action en 2011 pour toutes les collectivités de moins de 5000 habitants. En outre, pour les collectivités bénéficiant de la mission de solidarité de l'Etat (ATESAT), elle propose une assistance à la désignation d'un prestataire d'étude, à une échelle supra-communale, pour la réalisation des audits en matière de voirie et de bâtiment.

Pistes d'action

Pour une accessibilité équitable aux emplois, services, commerces, les Communautés de communes de l'arrondissement pourraient réaliser un schéma territorial de mobilité de proximité, voire contribuer au développement du transport à la demande en complétant l'offre du Conseil Général.

D'autres pistes peuvent être envisagées en matière d'accessibilité aux services, comme le développement des modes de transports alternatifs à la voiture (covoiturage, pistes cyclables...), le rétablissement des liaisons bus entre Avallon et la gare TGV de Montbard ou entre Tonnerre et Avallon.

La réduction des déplacements domicile – travail passe également par le rapprochement des ZAE et des zones résidentielles en assurant la mixité des fonctions urbaines.

Enfin, d'autres solutions en dehors de la mobilité « physique » peuvent également être étudiées comme la dématérialisation des services, la mise en place de services itinérants, la mutualisation des structures.

- **Le cas particulier de l'accessibilité au site de Vézelay pour les personnes à mobilité réduite**

A ce jour, aucune commune de la communauté de communes du Vézélien n'a engagé un "Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics" (PAVE). S'agissant d'une thématique majeure sur le site de Vézelay, il serait opportun que la communauté de communes du Vézélien mette en place une "Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées"⁹ compte tenu du rôle primordial que pourrait jouer cette instance en matière de gouvernance (structuration des maîtrises d'ouvrage).

Il est à noter que le Parc Naturel Régional du Morvan a répondu à un appel à candidatures émanant de l'association "Tourisme et Handicap" pour le recrutement des territoires pilotes du label « Destination pour tous ». Ce projet, lancé en décembre 2009, doit permettre de distinguer les territoires qui offrent aux personnes handicapées des prestations de services et d'hébergements adaptés sur toute la chaîne des déplacements. L'initiative est soutenue par le Secrétariat d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services et le Secrétariat d'Etat chargé de la famille et de la Solidarité.

L'objectif du label « Destination pour tous » viendra valoriser les collectivités proposant une offre cohérente et globale, intégrant à la fois l'accessibilité des sites et des activités touristiques, mais aussi l'accessibilité des autres aspects de la vie quotidienne et facilitant les déplacements sur le territoire concerné.

⁸ Direction départementale des Territoires de l'Yonne

⁹ Les collectivités de moins de 5000 habitants ne sont pas soumises à l'obligation de créer cette commission.

. Accessibilité au haut débit

L'accès à l'internet haut débit constitue un enjeu important pour les populations vivant en milieu rural car il permet l'accès aux services numériques, au télétravail, à la formation à distance, etc.

Les communautés de communes de l'arrondissement peuvent prendre la compétence "Technologie de l'information et de la communication", à l'image de la communauté de communes du Tonnerrois, car cette technologie ne se traite efficacement qu'à l'échelle supra-communale.

Pour donner accès à tous les Bourguignons à un Internet de qualité, le Conseil régional a choisi la technologie de transmission hertzienne WiMax (ondes radio). Des stations WiMax sont en cours de déploiement qui est réalisé par le prestataire "Net Bourgogne".

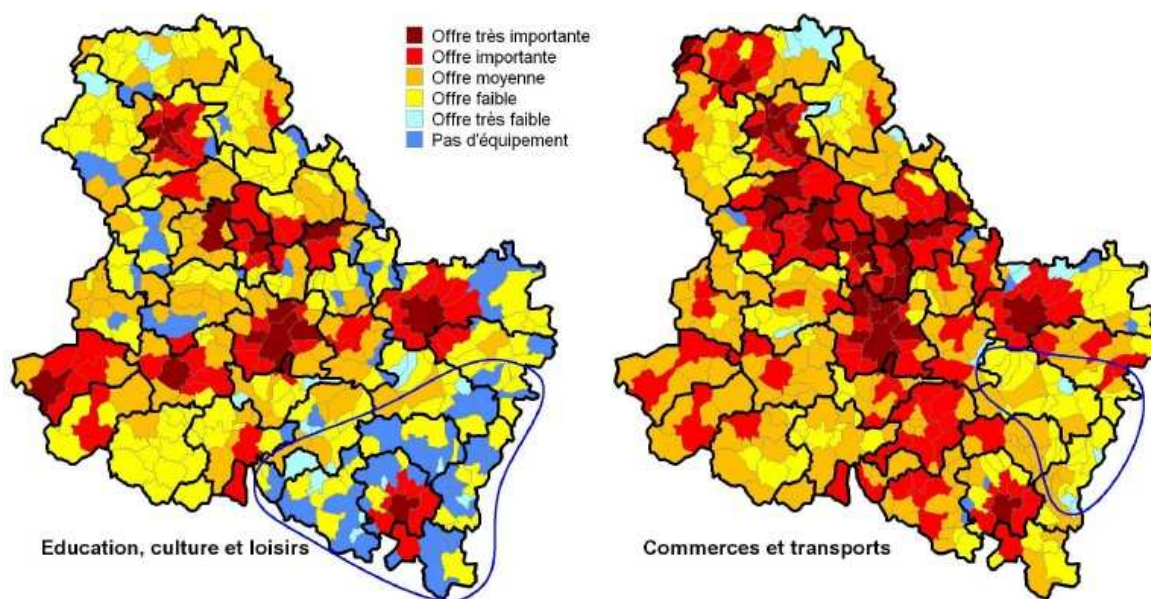
Chaque station WiMax permet de couvrir une zone de 3 à 20 kilomètres, suivant le relief et les arbres, et d'offrir un débit stable et fiable.

Le WiMax peut donc couvrir les zones les plus reculées et non desservies par l'ADSL. Il nécessite cependant une vérification d'éligibilité de l'habitation de chaque demandeur.

D - Niveau de l'offre en services et commerces

Le secteur des services culturels, éducation, loisirs (y compris sportifs) sont très faibles voire absents au Sud-Sud/Est de l'arrondissement à l'exception des agglomérations d'Avallon et de Tonnerre. Pour ce qui concerne les commerces et les transports, ils sont mieux répartis sur le territoire mais avec une faible représentation dans la Haute vallée du Serein.

Cartes extraites de l'étude Logement (DDE 89 / ASTYM 2008-2009)

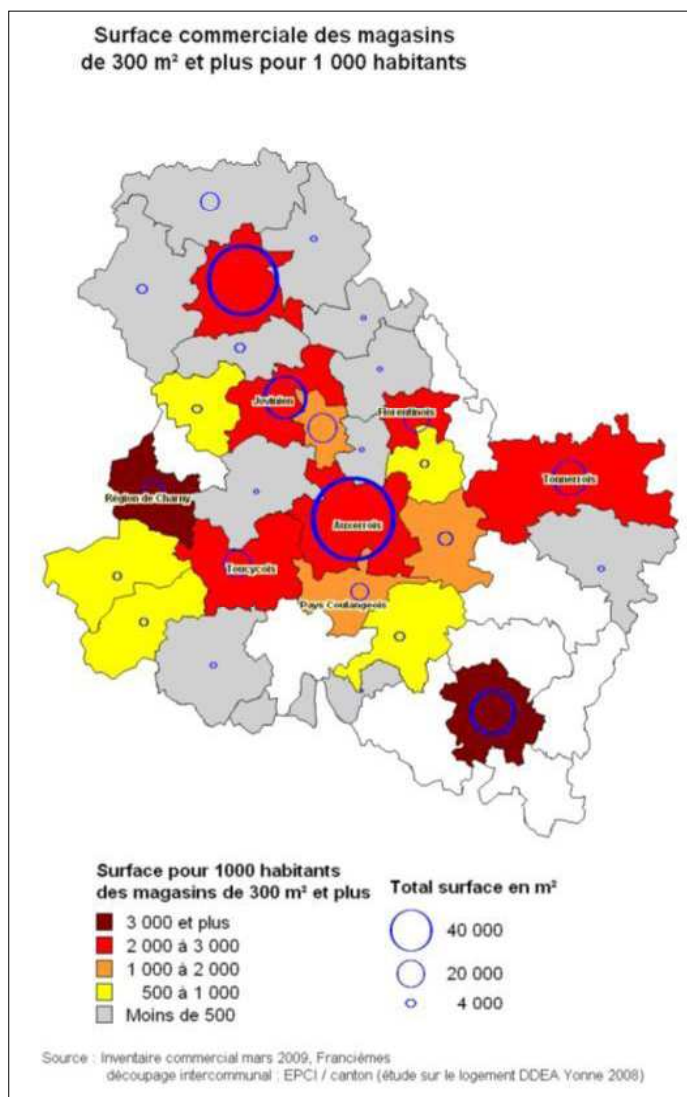


Les moyennes et grandes surfaces commerciales

La communauté de communes d'Avallon possède avec celle de la région de Charny, la surface commerciale par habitant la plus importante dans l'Yonne. La ville d'Avallon offre plus de 30 000 m² en grandes et moyennes surfaces commerciales et un tissu commercial significatif en centre-ville.

Avallon exerce une attraction sur un territoire rural où les commerces spécialisés sont rares, touchant 3 départements : l'Yonne, la Côte d'Or et la Nièvre.

Surface commerciale des magasins de 300 m² et plus pour 1000 habitants (carte extraite de l'étude Logement DDE 89 / ASTYM 2008-2009)



- **Les services (dont les services publics)**

Le maintien en milieu rural d'une offre de services, y compris de services publics, dans les villes centres et bourgs centres constitue un enjeu démographique et économique. Il s'agit d'offrir une réponse aux besoins de la population qui se renouvelle (crèches, haltes-garderies) et vit (commerces et services) et vieillit (maisons de retraite, etc.).

Il convient d'ajouter que les fonctions récréatives, culturelles et sportives sont elles aussi des moteurs potentiels du développement local.

Dès lors, il semble indispensable de conforter les villes centres et les bourgs centres en y recentrant la croissance démographique, la construction neuve, les emplois et les services.

Des collectivités locales se sont lancées dans la création de Réseaux de Services Publics. Le Pays du Tonnerrois a ainsi créé un Réseau de Services Publics signé le 11 décembre 2008 dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée au Syndicat mixte du Pays du Tonnerrois dont les partenaires sont : le Centre de développement du Pays du Tonnerrois, Pôle Emploi Bourgogne Ouest, la Caisse des Allocations Familiales, la Mission locale rurale du Tonnerrois, Ressources 89. Deux sous-relais ont été créés à Noyers-sur-Serein et Ancy-le-Franc.

Pour ce qui concerne les services publics, divers outils permettent aujourd'hui de maintenir ou de mettre en place une offre élargie de services aux habitants en zone rurale (exemple "Opération Plus de Services) afin d'améliorer les conditions de vie des habitants. L'objectif est de faciliter l'accès aux différents services publics pour l'ensemble des clients en milieu rural, en développant des lieux d'accueil mutualisés, en complémentarité avec les dispositifs existants (téléphone, Internet...).

Pistes d'action pour améliorer et développer l'offre globale de services :

- Mutualiser les moyens (santé, solidarité, services administratifs) et attirer les professionnels de la santé par la qualité de vie en milieu rural avec l'implantation de maisons de la santé (cabinets de groupe) desservant une cinquantaine de km à la ronde ;

- Créer les conditions d'une offre de transport équitable (élaboration d'un schéma de mobilité et de transports avec l'identification des besoins, y compris des besoins exhaustifs des personnes handicapées, et des réponses à apporter) ;

- Favoriser le développement d'activités culturelles et sportives à travers un enrichissement en équipements et une mise en valeur des sites qui pourraient également servir aux populations de passage ;

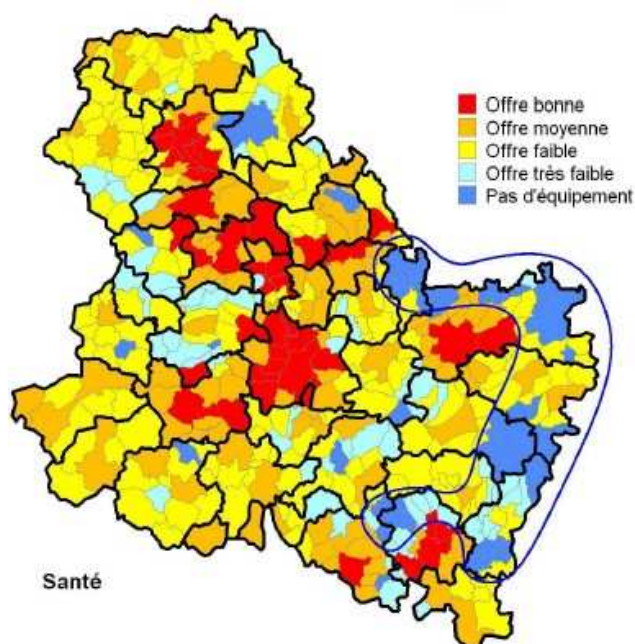
- Créer une synergie entre les différents acteurs de la vie associative afin de favoriser l'accès des bénévoles aux informations liées à la vie associative et culturelle.

- **Le cas particulier de l'offre sanitaire**

L'arrondissement d'Avallon est un territoire où le potentiel de clientèle est élevé (part des personnes âgées forte), où l'offre de santé est faible dans l'Est de l'arrondissement, exception faite pour les villes d'Avallon et de Tonnerre. Cette situation pose la question de l'accessibilité physique aux soins car une partie de la population est éloignée des pôles sanitaires d'Avallon et de Tonnerre.

La lutte contre la désertification médicale est nécessaire pour enrayer la baisse d'attractivité des campagnes et pour maintenir les populations. Les acteurs du territoire doivent se mobiliser pour développer de nouveaux dispositifs d'accueil des professionnels de santé et assurer l'accès physique des habitants à ces équipements et services par la mise en place de solutions de transport notamment.

L'offre sanitaire (carte extraite de l'étude Logement)



Sources : DIACT, Francièmes, Pages jaunes, Ameli.fr

L'accès aux équipements et services médicaux rares tels que les services des urgences, maternité, constitue un enjeu majeur pour le territoire, tout comme la garantie d'offrir des services publics de qualité. Si la densité en médecins généralistes apparaît actuellement située dans la moyenne régionale, l'offre libérale en spécialistes (infirmiers, pharmaciens et surtout chirurgiens-dentistes, pédiatres, etc.) est en-dessous de la moyenne bourguignonne. A cela s'ajoute le problème de la permanence des soins qui devient préoccupante après 18 heures, les soins sont alors exclusivement assurés par les services hospitaliers. L'organisation de la permanence des soins constitue un enjeu majeur pour la population.

Les mesures d'incitation à l'installation de professionnels de la santé concernent trois types d'aides : les aides fiscales et financières, les aides conventionnelles de l'assurance maladie et les aides spécifiques pour les étudiants en médecine. On se reportera au document réalisé par Etd¹⁰ "Les collectivités partenaires de l'offre locale de santé, Quels moyens d'action ?- paru en juillet 2010). Ce document donne notamment un exemple d'initiative en matière d'accueil des professionnels de santé dans le Pays Vesoul-Val de Saône.

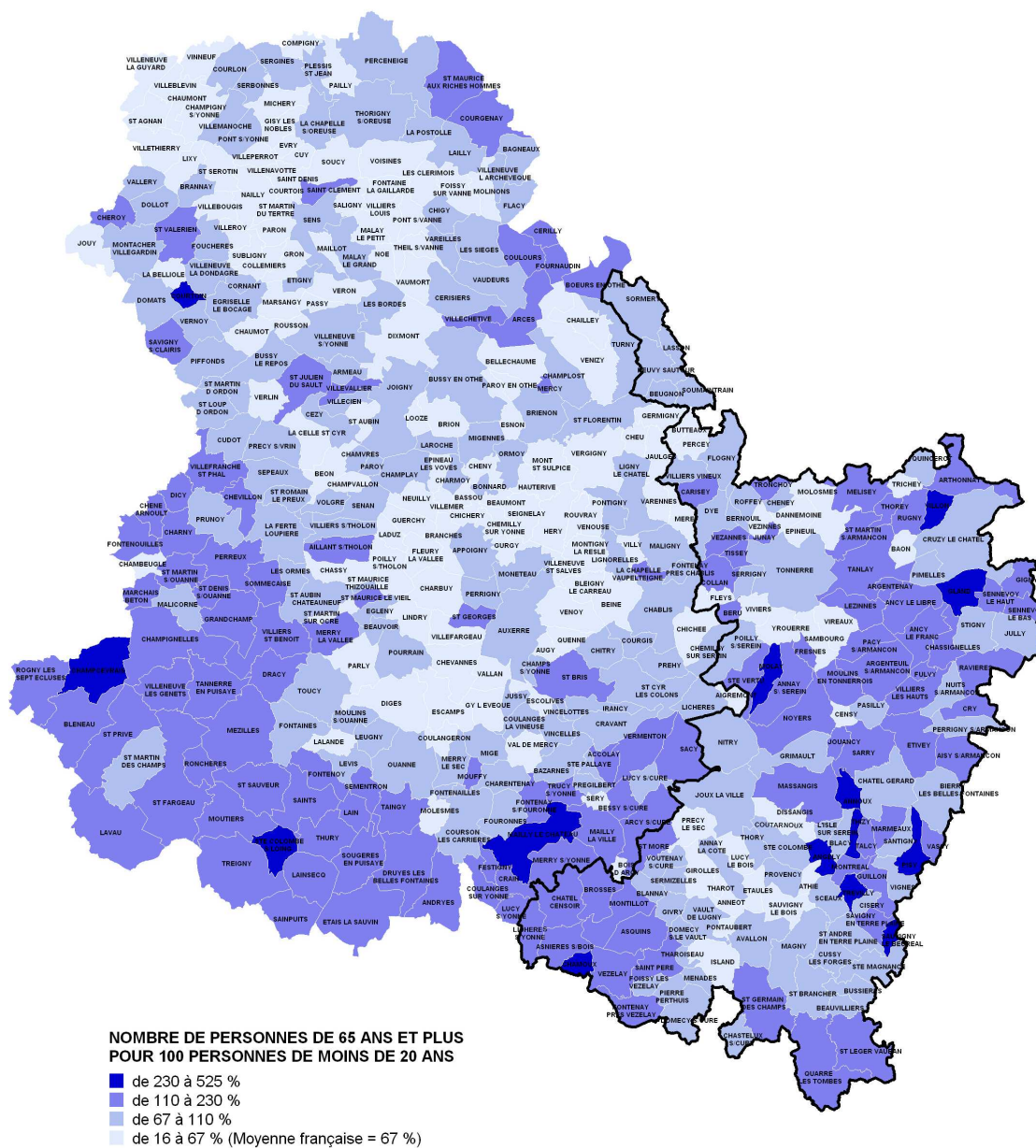
La création de maisons médicales de garde et les maisons de santé constituent des perspectives nouvelles dans l'organisation des soins et sont des réponses possibles face aux difficultés d'accès aux soins, aux faibles densités médicales, au déficit de coordination autour du patient, au besoin de permanence des soins.

Ces structures ont vocation à offrir des soins et des prises en charge, mais aussi d'aider à la coordination des acteurs locaux et des institutions concernées par la prise en charge des patients.

¹⁰ Entreprise Territoires et Développement

Carte "Indice de vieillissement en 2006"

(Nombre de personnes de 65ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans)

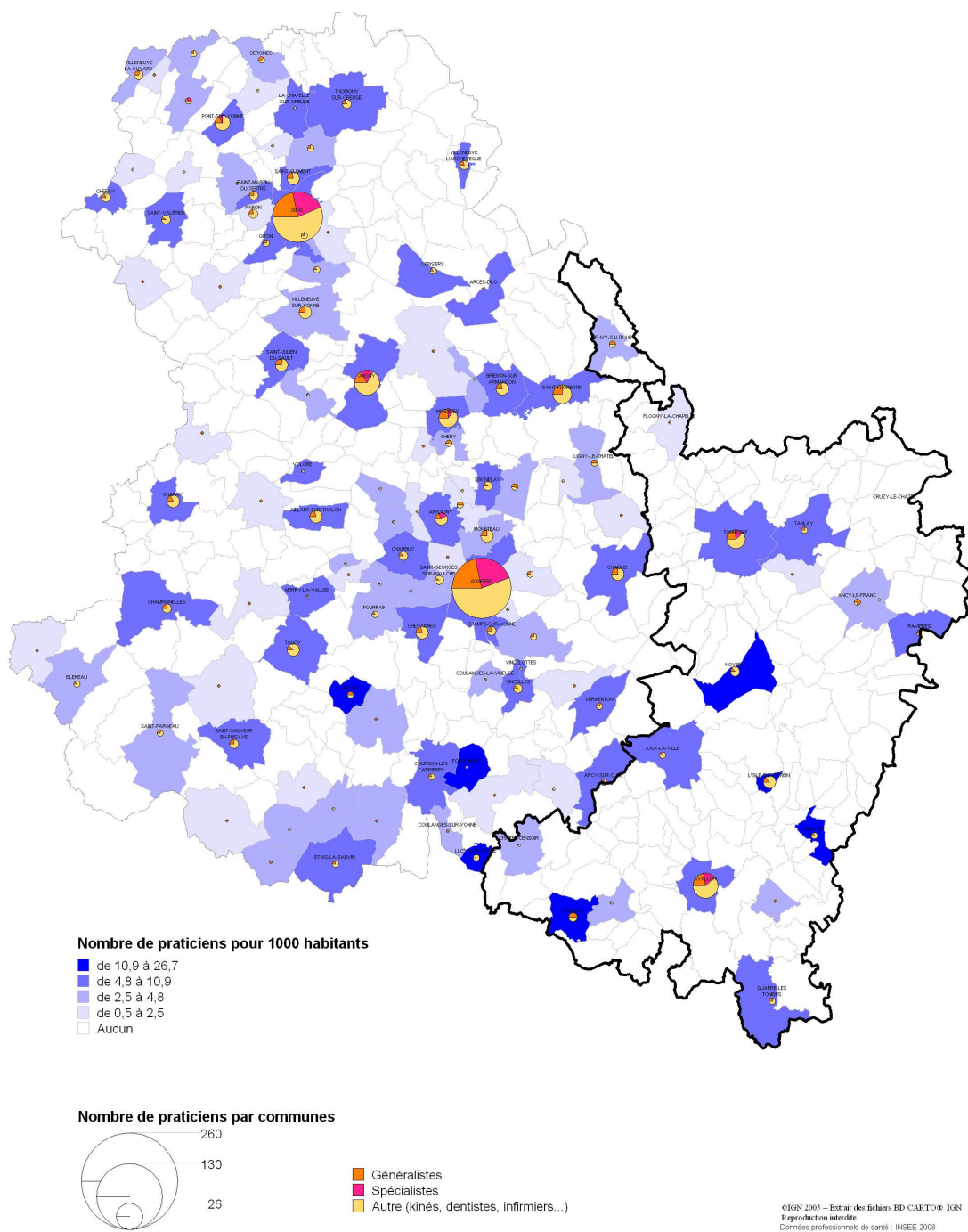


(IGN 2005 – Fonds extraits de la BD CARTO – DDT 89/SCTEP/UCTEG/SIG avril 2010)

La tranche d'âge des plus de 75 ans représente plus de 10% de la population de l'arrondissement en 2010. Or, si le potentiel de clientèle est élevé, le territoire est faiblement doté en professionnels de santé (Cf. carte ci-après "Répartition des professionnels de santé dans l'Yonne en 2008").

Par ailleurs, si l'on considère la densité médicale et l'âge des professionnels de santé, le problème de la relève des médecins va se poser en milieu rural et laisse présager un taux de vacance important. (exemple : 6 généralistes ont plus de 60 ans au 01/01/2009 dans le Tonnerrois).

Carte "Les professionnels de santé en 2008"



(IGN 2005 – Fonds extraits de la BD CARTO – DDT 89/SCTEP/UCTEG/SIG avril 2010)

– Le cas particulier de l'offre de services à la personne

Nécessairement situés à proximité des lieux de résidence des populations, les services à la personne (services d'entretien du domicile, d'aides aux personnes âgées ou handicapées, de gardes d'enfants et de soutien scolaire, aide maternelle à domicile) incluent également les activités de commerce au détail et une partie de l'artisanat.

Il convient de souligner que d'une manière générale, les relais d'assistantes maternelles (nombreux dans le Tonnerrois) permettent aux familles de trouver plus facilement des moyens de garde pour leurs enfants en bas âge et que le développement des emplois d'assistance aux personnes âgées assure leur maintien à domicile.

Dans l'espace rural plus qu'ailleurs, le **caractère polyvalent de l'offre de services** à la personne est essentiel ainsi que la professionnalisation de ce secteur qui favorisera le développement de services adaptés aux zones rurales. Ainsi, ce marché pourra atteindre une taille suffisante pour se maintenir voire se développer et participer entièrement à la vie économique du territoire.

Par ailleurs, toute mesure favorisant la mobilité des prestataires de services à la personne, leur permettra d'étendre leur marché et de le rendre viable.

E - Offre immobilière

- **L'offre de logement** (Cf. étude Logement(DDE 89 / ASTYM 2008-2009))

. L'Avallonnais

Le parc de logements est ancien surtout en secteur rural. Il connaît un taux de vacance élevé qui a tendance à augmenter. Une demande en provenance de l'étranger fait monter les prix du bâti ancien existant et, du fait de la contraction du parc locatif privé en secteur rural, la demande s'accroît sur le parc locatif public concentré à Avallon, celui-ci ne présente pas de vacance. En revanche la vacance dans le locatif privé est importante.

Une action sur le logement social à Avallon est à engager en priorité. En effet, le manque d'offre en logements dans la ville d'Avallon qui se dépeuple, profite aux communes périphériques. L'opération ANRU s'inscrit dans cet objectif d'amélioration de l'offre de locatifs publics de qualité. En complément du programme ANRU, une intervention sur le parc locatif privé ancien, pourrait se concrétiser par la mise en œuvre d'une opération programmée de type OPAH sur Avallon.

La reconquête des logements privés vacants avec mise aux normes environnementales (énergie renouvelable, récupération des eaux de pluie, isolation thermique ...) est à soutenir. Cet objectif, à l'échelle du Pays et au service de l'économie, de l'environnement et de la mixité sociale, permettrait de renforcer l'attractivité du Pays et ses capacités d'accueil. Il limiterait par ailleurs les risques d'étalement urbain.

Il est à noter que le Pays Avallonnais a réalisé, en 2010, une étude de diagnostic sur l'habitat en préalable à une ou plusieurs opérations d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur son territoire. Les différentes communautés de communes le composant doivent se prononcer dans les prochaines semaines sur leur engagement dans ces dispositifs. Les thématiques en seraient la lutte contre la précarité énergétique des ménages propriétaires occupant leur logement et la lutte contre l'habitat dégradé.

. Le Tonnerrois

Le Pays et la Communauté de communes du Tonnerrois ont réalisé des programmes importants pour lutter contre les logements insalubres, la vacance (logement social neuf ; programmes acquisitions /améliorations). Le territoire a fait l'objet d'OPAH (Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat) depuis une dizaine d'années et d'un PIG (Projet d'Intérêt Général) mais il subsiste un parc de logements anciens en mauvais état, notamment sur les quartiers anciens de la ville de Tonnerre, et un nombre élevé de logements vacants. Une OPAH-Renouvellement Urbain sera engagée sur l'ensemble du Pays Tonnerrois avec un volet renouvellement urbain sur le centre ville de Tonnerre courant 2011.

On dénombre 62% des résidences principales construites avant 1948, contre 49% dans l'ensemble de l'Yonne. Le parc locatif public, concentré à 80% sur la ville de Tonnerre, est ancien, 75 % des logements ayant été construits avant 1975.

La lutte contre l'habitat indigne, la réduction de la vacance, la résorption des logements insalubres, la maîtrise de l'énergie et la lutte contre la précarité énergétique constituent toujours des priorités d'intervention. Par ailleurs, quelques besoins en logements de qualité pour des demandes spécifiques seraient à satisfaire (personnel de l'Hôpital par exemple) et en fonction des politiques publiques volontaristes économiques souhaitées.

. Dans l'arrondissement, il est donc important de donner la priorité aux actions de réhabilitation et de renouvellement urbain dans les villes et bourgs principaux de l'arrondissement. Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain intéressent les territoires connaissant des difficultés urbaines et sociales, elles impliquent la collectivité territoriale et ses partenaires, Etat, Anah, Région, Département, dans la mise en place des dispositifs publics volontaristes d'intervention, notamment sur les plans immobiliers et fonciers, favorisant ainsi les actions incitatives de réhabilitation de l'habitat.

Par ailleurs, il est proposé de réaliser des diagnostics et études habitat opérationnels qui permettront d'engager des politiques publiques en la matière.

L'objectif est d'inverser les phénomènes de dévalorisation et d'assurer des conditions de vie et d'habitat décentes à la population, de développer les actions en faveur du parc privé ancien et de lutter contre l'habitat indigne dans les centres villes et centres bourgs. Pour cela, et au-delà des opérations ponctuelles (OPAH, ANRU) un certain nombre de dispositifs partenariaux sont mobilisables, parmi lesquels le Plan Départemental de l'habitat de l'Yonne (PDH) dont l'élaboration se fera en partenariat entre le Conseil Général et l'Etat ; le Pôle départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) ou encore le Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) en cours de révision.

• **La vulnérabilité des ménages vis-à-vis de la consommation énergétique pour chauffer leur logement** (Source : Alterre Bourgogne – Repères n°44)

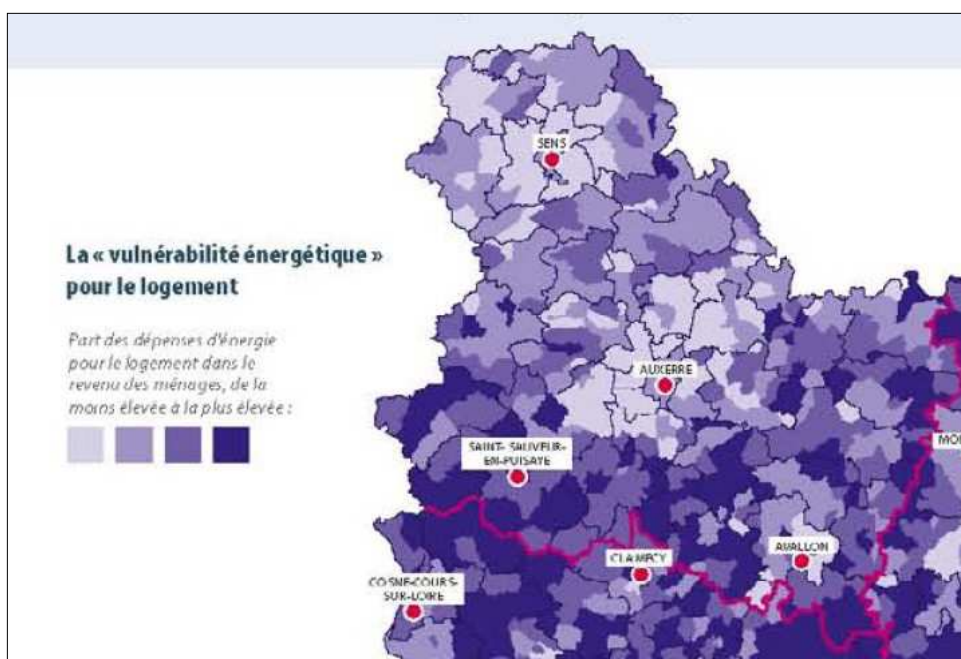
Il convient en premier lieu de rappeler que selon la définition de l'INSEE, un ménage est assimilé à une résidence principale.

Dans son rapport d'étude de juillet 2007 "Cartographies de la vulnérabilité énergétique des ménages bourguignons", Alterre Bourgogne a exprimé la consommation moyenne d'énergie en tonne-équivalent-pétrole (tep) sur la base : 1 MWh = 0,086 tep.

Selon Alterre, la consommation moyenne d'énergie de chauffage peut varier du simple au double d'une commune à l'autre (moyenne : 1,66 tep/an). Ainsi, les communes dont les résidences principales présentent en moyenne les consommations d'énergies les plus élevées sont principalement des communes rurales de petite taille, dont le parc est presque exclusivement constitué de maisons individuelles, avec une forte proportion de maisons anciennes. Les résidences y sont plus souvent chauffées au bois et moins souvent à l'électricité, que dans l'ensemble du parc de logements bourguignon ; c'est le cas de la partie Est de l'arrondissement

d'Avallon. Cette question soulève des enjeux sociaux majeurs mais aussi des questions d'aménagement et d'attractivité des territoires (Carte Alterre Bourgogne (extraite de la revue "Repères" n°44 – 2007)

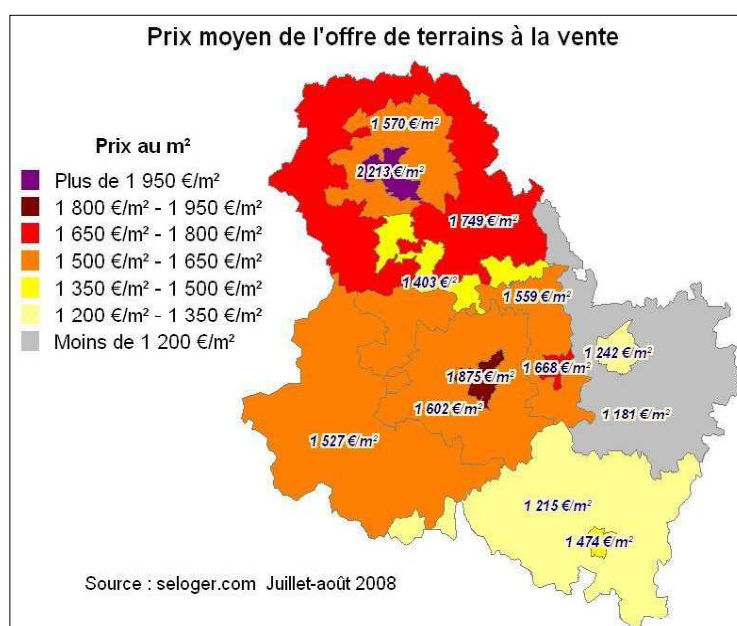
Part des dépenses d'énergie pour le logement dans le revenu des ménages de la moins élevée à la plus élevée :



- **Le foncier (disponibilité et prix)**

Les territoires peuvent augmenter leur attractivité résidentielle si les conditions de logement, notamment locatif et les conditions d'installation et/ou de reprise d'activité professionnelle sont améliorées.

Ainsi, deux facteurs pourraient introduire des inflexions des tendances sur Avallon : les perspectives de croissance économique à Avallon et la libération du foncier dans la ville-centre.



Carte extraite de l'étude Logement (DDE89/ASTYM) (indicateur : Prix moyen des surfaces habitables des logements (Somme des prix /somme de surfaces habitables) ; exprimé en €/m².

F - Qualité de l'accueil de nouveaux habitants

Le mouvement vers les campagnes plus ou moins isolées peut exister à condition qu'une politique d'accueil cohérente soit mise en place dans les bourgs-centres pour maintenir l'artisanat, le commerce, les services, l'offre d'habitat, de loisirs culturels et sportifs, la vie associative.

Il importe, en particulier, que les flux d'installation de jeunes actifs soient supérieurs aux flux de départ, c'est un enjeu fort de l'avenir économique de ce territoire.

- **Le renforcement du partenariat villes/campagnes est tout aussi important.**

Tout comme Auxerre a intérêt à renforcer son rôle de ville-centre "locomotive" de l'arrière pays rural que sont les trois pays de la moitié sud de l'Yonne, les villes d'Avallon et de Tonnerre ont intérêt à renforcer leur rôle de pôles d'appui dans l'arrondissement pour maintenir leur impact en tant que lieux de production et de services, sources de richesses pour les espaces plus ruraux. A leur échelle, les bourgs ruraux, pôles de proximité, doivent contribuer à garantir un niveau d'accès minimum aux services d'intérêt général et devenir à leur tour des pôles de développement en s'appuyant sur les atouts locaux et en utilisant les technologies innovantes de communication.

- **Le renforcement de l'offre d'accueil**

En matière de **politique d'accueil**, l'expérience du Limousin et celle du Massif central permet d'affirmer que "c'est au niveau des territoires volontaires que se créent des dynamiques, des politiques d'accueil (après un diagnostic territorial)".

Le Schéma interrégional d'aménagement et de développement du Massif Central offre des pistes d'actions pour l'accueil de nouvelles populations pouvant être transposées sur le territoire de l'arrondissement de l'Avallon.

Parmi celles-ci, citons en premier lieu, la **structuration de l'offre d'accueil et sa promotion** qui permettraient d'une part la valorisation des territoires tout en évitant la concurrence entre les territoires d'accueil et d'autre part la valorisation des offres d'installation avec la mise en place d'un portail de promotion par exemple.

Il s'agit aussi de faire évoluer les approches d'accompagnement vers une meilleure implication des habitants pour que l'accueil des nouveaux arrivants, actifs et retraités, soit facteur de cohésion sociale.

- **"Ouvrir le territoire et les esprits par l'accès à la culture"**

Le Schéma interrégional d'aménagement et de développement du Massif Central parle "d'ouvrir le territoire et les esprits par l'accès à la culture" car elle crée du lien social.

Pour faciliter l'accès à la culture, il est proposé d'organiser des réseaux de diffusion culturelle, y compris en s'appuyant sur les territoires voisins. Pour accéder à la formation artistique et à la professionnalisation des intervenants culturels, il est suggéré de développer, par exemple, des écoles en réseau innervant le milieu rural, en augmentant l'offre sur le territoire pour leur assurer ainsi une activité permanente.

Par ailleurs, il convient de souligner que l'accès au cinéma pour les populations rurales, permet de créer du lien social et de la convivialité. D'une manière générale, le cinéma est porteur de culture.

III - Facteurs d'attractivité économique : les moteurs potentiels du développement local

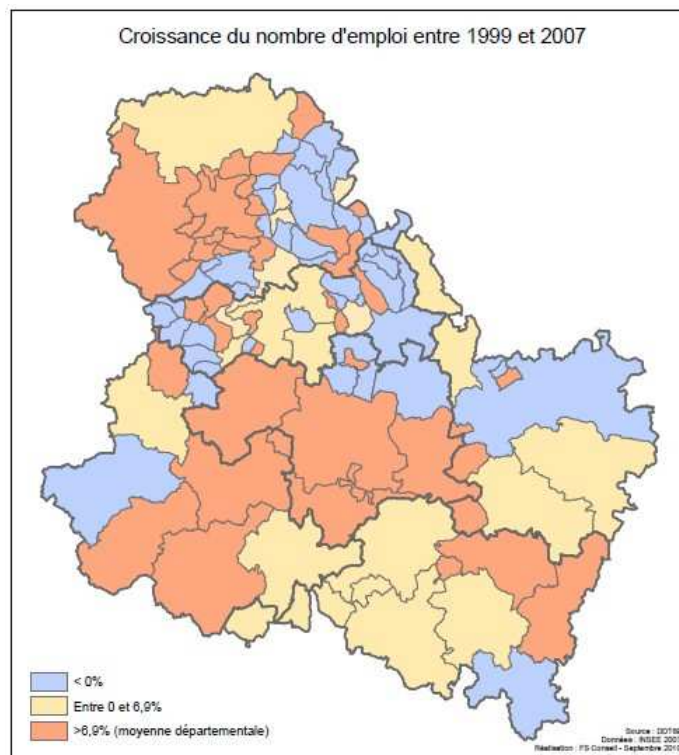
A – Contexte économique territorial¹¹ et secteurs porteurs de développement

Dans l'avallonnais, l'économie tertiaire représente 70,8% des emplois et 72,4% des entreprises répartis entre les secteurs "commerces, services, transports" (41,4% des emplois et 61,9% des entreprises du pays) et l'administration publique (29,4% des emplois et 10,5% des entreprises). Une politique d'accueil économique efficace a permis de dynamiser le développement économique. Elle s'est concrétisée par l'aménagement de zones d'activités d'intérêt local. Il convient de rappeler que le patrimoine naturel constitue l'un des principaux atouts de l'Avallonnais en matière économique, touristique, attractivité du territoire.

L'économie du Tonnerrois se caractérise par une économie en mutation avec un secteur industriel en souffrance après les fermetures de grandes entreprises qui ont marqué la fin de l'ère mono-industrielle du Tonnerrois. La fermeture de grandes entreprises sur Tonnerre dont Thomson en 2002, la concentration des services (banques, hôpital...) et le déclin du petit commerce à Tonnerre ont fragilisé le tissu économique. En volume, le Tonnerrois a perdu 300 emplois entre 1999 et 2007.

Ce territoire concentre à peine 10% des entreprises du département mais 170 d'entre elles (TPE et PME) ont été créées en 2009. **Le secteur tertiaire représente 59,4% des emplois** et 69,8% des entreprises (dont l'administration publique : 31,3% des emplois et 10% des entreprises). Des projets d'envergure et de nombreuses actions sont menées par le Pays, le syndicat mixte (Comité de Développement du Tonnerrois), le Pôle d'Excellence Rurale, pour faire face aux problématiques d'emploi et accompagner les mutations économiques.

Carte extraite de l'étude Diagnostic économique territorialisé

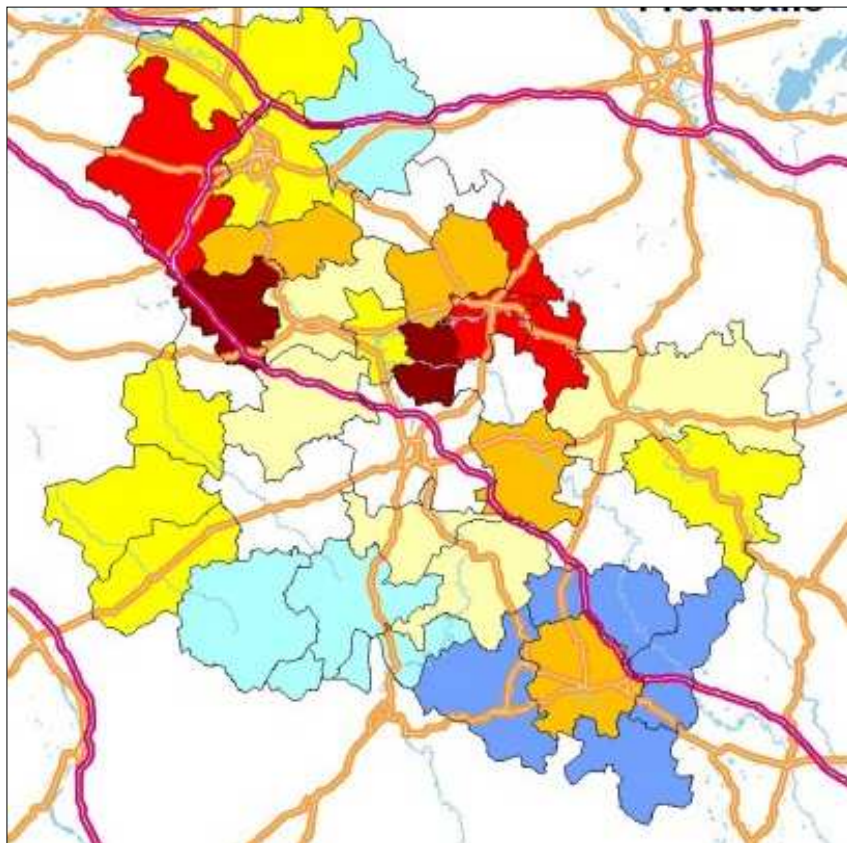


¹¹ Source : étude "Diagnostic économique territorialisé" DDT89 / FS CONSEIL - 2010

1. L'économie productive

L'économie productive concerne les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, de la construction.

Carte "Répartition des emplois productifs" (extraite de l'étude Logement (DDE 89/ASTYM))



- **L'agriculture et la filière bois**

L'agriculture est en restructuration dans l'Avallonnais avec la disparition de nombreuses exploitations, l'augmentation de la S.A.U. et le vieillissement des exploitants. Elle offre 6,6% des emplois du pays avallonnais. L'activité agricole et forestière est diversifiée et se répartit entre les plateaux céréaliers (Plateaux de Bourgogne), la Terre Plaine consacrée à l'élevage, le Morvan et ses forêts caractérisé par une "économie montagnarde" (dont la valorisation agricole est difficile mais réelle) et le vignoble du Vézélien (100 ha en AOC Vézelay Bourgogne Blanc).

La richesse du patrimoine naturel et des paysages plaide en faveur du maintien des modes d'exploitation durables pour la protection des sols et de la ressource en eau et le développement des productions sous le signe de la qualité, valorisant le terroir. **La diversité et les spécificités de l'agriculture locale** doivent être encouragées, en particulier, en favorisant la production et la commercialisation de quelques produits de niches biologiques ou artisanaux, en développant des structures locales de valorisation et de transformation des produits.

Le maintien des exploitations d'élevage extensif doit être recherché, en facilitant leur transmission, en offrant des services aux nouveaux exploitants (services de remplacement, emploi du conjoint,...) et en développant des activités annexes : valorisation locale des produits, agritourisme. L'agriculture biologique peut également prendre une place de choix, avec des manifestations de renommée régionale comme le marché bio de Vézelay, et le soutien du Parc Naturel du Morvan. Par ailleurs, la richesse de la **ressource forestière** doit conduire à un renforcement de la filière économique « bois » (notamment le bois énergie) et la protection de la biodiversité.

Dans le Tonnerrois, l'activité agricole est **diversifiée et représente 13,7% des emplois** du Pays du Tonnerrois (soit 5% de l'emploi départemental en 2008). Les plateaux calcaires sont propices aux cultures céréalières et accueillent par ailleurs le vignoble d'Epineuil (trois AOC et 806 ha de vigne).

L'espace disponible doit être regardé comme une opportunité pour le développement de nouvelles filières et la diversification des cultures.

- **La réforme de la PAC en 2013** redonnera un second souffle à l'agriculture.

Une réforme d'envergure doit intervenir où l'agriculture sera de moins en moins considérée comme une priorité dans la construction européenne.

Le 19 janvier 2009, le Conseil des ministres européens de l'Agriculture a adopté "le bilan de santé de la PAC" élaboré sous la présidence française. Les principales dispositions du bilan de santé sont la suppression de la jachère obligatoire (10% des terres), l'augmentation progressive des quotas laitiers (1% par an) jusqu'à leur disparition programmée en 2015, et le découplage total des aides sauf exceptions. Ces dispositions ont été mises en oeuvre en 2010.

Les orientations de la PAC à l'horizon 2020 ont été proposées par la Commission Européenne le 18 novembre 2010 et les propositions législatives sont attendues mi-2011. Les dépenses agricoles seront intégrées dans la négociation sur le cadre financier 2014-2020.

Rééquilibrer les aides en faveur du développement rural

Depuis 2003, le mécanisme de la modulation organise le transfert de financements des aides directes à la production agricole vers le développement rural (le 2ème pilier de la PAC). Portant initialement sur 5% des aides à la production, la modulation a été portée à 20% pour la période 2007-2013 (soit 96,3 milliards d'euros pour 7 ans). Ce mécanisme doit permettre de renforcer les programmes de développement rural.

Perspectives pour l'après 2013 : nouvelle période budgétaire, nouveau mode de négociation

Les États membres se sont mis d'accord pour un cadre budgétaire (dépenses et recettes) jusqu'en 2013. À partir de 2011 vont s'engager des discussions pour l'après 2013. La période budgétaire considérée sera probablement 2014-2020.

. Les attentes :

- Le contexte : un certain nombre de pays veulent diminuer l'importance de la PAC dans le budget européen (43% actuellement) au profit d'autres politiques (recherche, innovation, climat...). Si l'environnement tend à devenir une priorité européenne, son intégration dans la PAC reste toutefois inachevée puisque la conditionnalité des aides et les mesures agro-environnementales sont diversement appliquées et leur efficacité limitée ;
- Les constats : les aides directes au revenu basées sur les productivités d'avant 2002 et issues de la réforme de 1992 sont iniques, la politique de développement rural (2ème pilier) est peu visible et son effet sur l'emploi rural est incertain, et les instruments de gestion des marchés agricoles ont progressivement été démantelés au fil des réformes depuis 1992 ;
- La modification des institutions : la sensibilité du Parlement européen est beaucoup plus urbaine et verte alors que la Commission qui était influencée par le lobby agricole jusqu'au début des années 2000, est aujourd'hui plus sensible aux enjeux environnementaux et climatiques.

La politique agricole commune(PAC) adoptée en 1962 a longtemps appliqué une politique de soutien des prix de certaines productions (notamment céréales et lait) accompagnée de mesures protectionnistes et d'aides aux exportations. L'apparition d'excédents considérables et le lancement de négociations commerciales multilatérales incluant l'agriculture ont provoqué des réformes importantes de la PAC : limitation des droits à produire, sous forme de quotas pour le lait et de quantités maximales garanties pour les céréales, puis, en 1992, forte baisse des prix garantis au profit de subventions directes soumises au respect de conditionnalités en termes de quantités produites, de surfaces cultivées et de pratiques environnementales précisées dans des contrats territoriaux d'exploitation(CTE).

Enfin, à partir de 2013, les aides directes devraient devenir entièrement conditionnelles, tandis que les derniers soutiens aux prix devraient disparaître. Il reste deux ans pour le débat de fond sur ce que l'Europe souhaite comme modèle agricole et cela dans un contexte où les désaccords entre Etats membres sur l'avenir de la PAC (- 42% des dépenses de l'UE en 2010) restent immenses.

• L'industrie

Le territoire de l'arrondissement se caractérise par une fragilisation du tissu industriel (non spécialisé) dans l'Avallonnais et un déclin industriel dans le Tonnerrois où l'industrie représente encore 18% des emplois et 11,3% des entreprises. Dans l'Avallonnais, elle compte 15,5% des emplois et 9,7% des entreprises. A titre de comparaison, l'industrie représente 19,6% de l'emploi salarié dans l'Yonne en 2008.

A côté de quelques grandes entreprises (Société Schiever, Pneu Laurent et RKS), le Pays de l'Avallonnais bénéficie d'un tissu de petites et moyennes entreprises plus dense que celui des autres territoires ruraux de l'Yonne. Les PME bénéficient localement d'espaces accueillants. Le Pays du Tonnerrois présente lui aussi un réseau dense de PME/PMI et quelques entreprises industrielles. Les nouvelles activités se développent à partir du tissu de petites entreprises. L'effort à destination des PME et TPE doit être placé dans la promotion des zones d'activités existantes,

dans l'accompagnement des porteurs de projet : pépinière d'entreprises, Pôle d'excellence rurale ; et surtout dans le renforcement de la formation (adaptation des compétences) et l'augmentation du niveau de qualification de la main d'œuvre.

Ce potentiel de développement s'appuie sur l'aménagement de nouvelles zones d'activités (dont l'Actipôle à Tonnerre) et l'ouverture de structures d'accompagnement innovantes : Chambre Economique de l'Avallonnais, pépinière d'entreprises, pôle de formation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication du Comité de Développement du Tonnerrois, hôtel d'entreprises de la CCI, etc.

S'il semble utile de conforter le tissu dense des petites entreprises par une amélioration des conditions d'accueil dans les zones d'activité, il est aussi nécessaire d'accompagner les gros employeurs locaux dans leur gestion de l'emploi et des compétences (recrutements, formations ...) et favoriser le développement d'une sous-traitance de proximité. Le Comité de développement du Tonnerrois poursuit la redynamisation du bassin d'emploi en essayant de développer l'offre locale d'accueil des entreprises.

Toutefois, la politique d'ouverture de zones d'activités préalable à l'installation d'entreprises a montré sa faiblesse : le non remplissage des zones déjà aménagées.

Une filière industrielle porteuse d'avenir : la valorisation des déchets est un enjeu d'avenir pour le département qui devra faire des choix clés dans les années à venir, notamment en ce qui concerne la valorisation, le recyclage des déchets et le traitement des déchets ultimes. Cette filière industrielle porteuse d'avenir mais contraignante en termes réglementaires pourrait trouver sur le territoire de l'arrondissement d'Avallon un certain nombre d'atouts nécessaires à son développement (espace, desserte routière, autoroutière et ferroviaire, ...).

- **La construction**

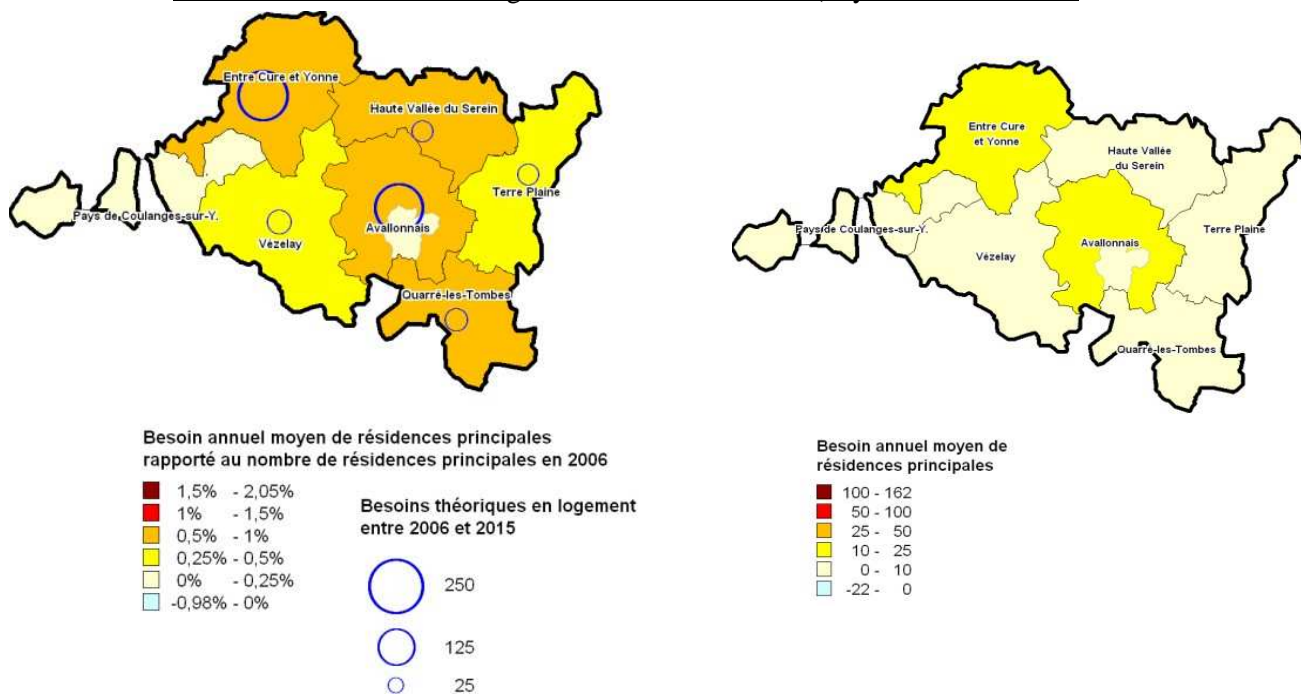
La construction est le principal secteur d'activité de l'artisanat de l'Avallonnais et du Tonnerrois où elle représente dans l'Avallonnais 7,1% des emplois et 17,9% des entreprises et dans le Tonnerrois 17,8% des emplois et 19% des entreprises. Une action FISAC (Fonds d'intervention à la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce) est projetée par le Comité de développement du Tonnerrois en lien avec l'OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Rénovation urbaine).

Le maintien de l'activité du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics doit être recherché. L'amélioration de la performance thermique des bâtiments d'habitation pourrait permettre de développer l'activité de la filière BTP sur ce territoire.

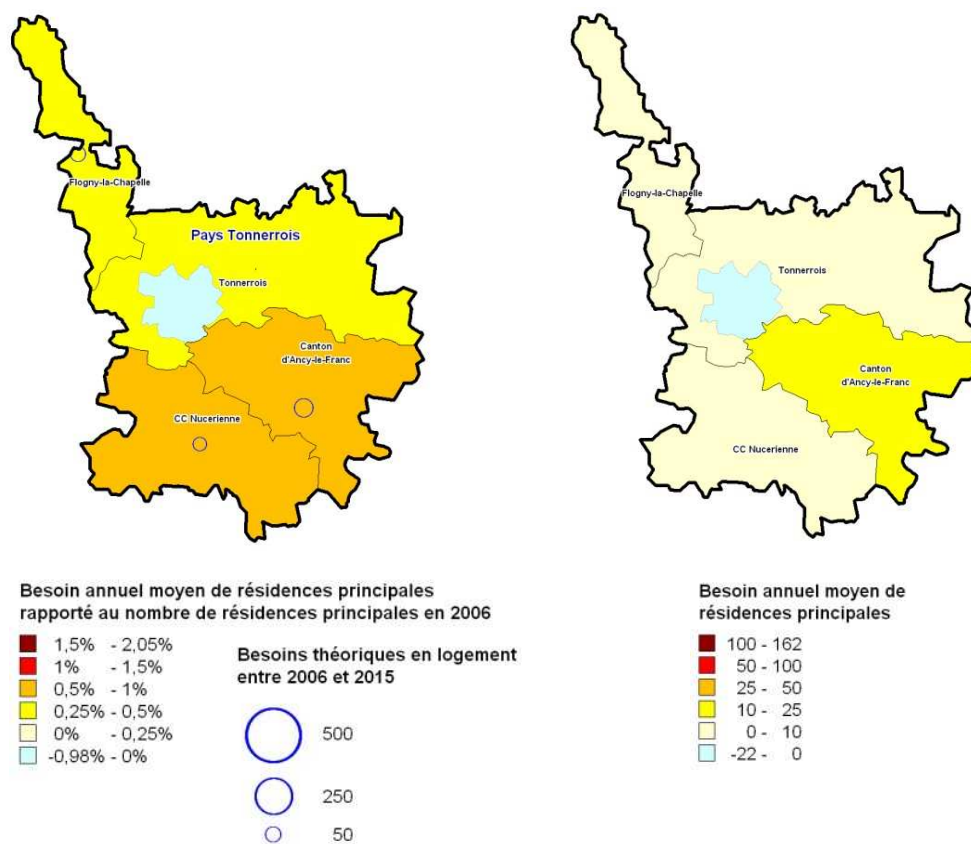
La mise en place d'un observatoire du logement et d'un observatoire du BTP au niveau départemental pourra aider la filière en permettant aux entreprises d'être plus réactives en termes d'emploi et de formation professionnelle.

Cartes ci-après extraites de l'étude Logement(DT89/ASTYM – 2008).

Estimation des besoins de logements à l'horizon 2015 (Pays de l'Avallonnais)



Estimation des besoins de logements à l'horizon 2015 (Pays du Tonnerrois)



- **Les énergies renouvelables**

Eolien

- 1) Deux Zones de Développement de l'Eolien (ZDE) ont été accordées par le Préfet, la première sur les communes de Grimault, Joux-la-Ville, Massangis et Sacy et la seconde sur les communes d'Argenteuil-sur-Armançon, Censy, Chatel Gérard, Jouancy, Moulins-en-Tonnerrois, Pasilly et Sarry.
- 2) Trois permis concernant des parcs éoliens ont été accordés :
 - 27 éoliennes sur les communes de Grimault, Joux-la-Ville, Massangis ;
 - 8 éoliennes sur les communes de Pasilly, Censy, Moulins-en-Tonnerrois ;
 - 11 éoliennes sur les communes de Sarry, Chatel Gérard.

Photovoltaïque

Une ferme photovoltaïque est projetée sur la commune de Villon.

Méthanisation

Un projet privé de création d'une unité de méthanisation récupérant les boues de station d'épuration est envisagé à Sainte Vertu dans le Tonnerrois.

Biomasse , filière bois

D'une manière générale, la biomasse agricole est à développer ainsi que la filière bois locale.

L'Engagement national contre la précarité énergétique constitue une opportunité pour les territoires ruraux auxquels il est proposé d'engager une stratégie collective sur les énergies renouvelables, en mettant en œuvre des partenariats avec les principaux acteurs du monde de la formation professionnelle notamment avec les conseils régionaux et le ministère de l'Éducation.

A titre d'exemple ou d'information, l'initiative collective regroupant les chambres consulaires, les collectivités territoriales et la Direction Départementale des Territoires de la Nièvre a permis de créer l'Agence Locale de l'Energie de la Nièvre (ALEN) avec le soutien de l'ADEME et de l'Union Européenne. Le périmètre d'intervention de l'ALEN s'étend à l'Est sur le Pays Nivernais-Morvan et le Parc du Morvan.

2. L'économie non productive

- **L'économie présentielle**

L'économie présentielle est générée par la consommation locale des populations résidente et temporaire (retraités, étudiants, actifs, touristes, etc.) dans les secteurs des commerces, services, transports, tourisme et administration publique. S'appuyant sur la consommation locale, elle se distingue des activités économiques dont l'existence dépend majoritairement d'une demande extérieure au territoire et n'est donc pas sujette à délocalisation. Elle concerne l'ensemble des activités économiques majoritairement destinées à satisfaire les besoins des populations résidente et de passage sur un territoire.

"Par leur propension à consommer, ces personnes participent à la redistribution des revenus sur le territoire. Il en découle une déconnexion croissante entre les lieux de création de richesses (production) et les lieux de consommation des revenus qui en sont issus.

La dynamique démographique de l'espace rural induit une dynamique économique au travers des mécanismes de l'économie présentielle. (Cf. document "Le nouvel espace rural français" - site du Sénat).

L'économie présentielle ne peut pas constituer le levier unique de développement des territoires ruraux car elle dépend principalement de la dynamique démographique, mais elle a une dynamique économique propre qui se traduit par des créations d'emplois diversifiés dans le secteur des services. Ce mode de développement, peut risquer néanmoins de décourager l'implantation d'activités faisant appel à une main d'œuvre plus qualifiée et fragiliser à terme le potentiel productif du territoire.

Les acteurs du territoire pourront s'inspirer des questions posées dans le cadre de la réflexion engagée en 2008 par la région Bourgogne sur une nouvelle Stratégie Régionale d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT). Ce document aborde l'économie présentielle sous l'angle du vieillissement de la population au chapitre "Le vieillissement de la population : défis et opportunités pour l'action publique".

Il s'interroge sur la manière dont le vieillissement pourrait être un levier de développement économique et social du territoire par la captation des revenus (dont les revenus de transferts). Quelles en seraient les conditions et les risques pour l'action publique ? Quelle capacité a la Bourgogne à continuer à capter ces revenus ? Dans quelles mesures la Bourgogne va-t-elle réussir à préserver son économie de production ?

La captation des revenus dépendra de la qualité de vie offerte par le territoire dans l'avenir. Et ce d'autant plus que les populations sont de plus en plus exigeantes sur la qualité des services, la mobilité et l'accès aux réseaux de connaissance et des savoirs. Deux actions sont présentées :

a) Développer les services pour développer l'économie présentielle

Ce fait n'exclut pas la production de biens. Ces biens devront davantage être vus comme des biens supports à une fonction de service. Il est également possible d'imaginer un passage vers des services à plus forte valeur ajoutée. Ce passage signifie une évolution d'un concept de quantité vers un concept de qualité.

b) Articuler économie présentielle et économie de production¹² par des aides aux petites entreprises artisanales ou industrielles, des mesures visant à faciliter l'installation dans des locaux adaptés et l'accès à la formation notamment par les "contrats d'installation et de formation" dans le commerce et l'artisanat, aides à la transmission des entreprises à l'occasion des départs en retraite..., aides publiques à la reconversion industrielle. Des aides à l'immobilier des entreprises, etc.

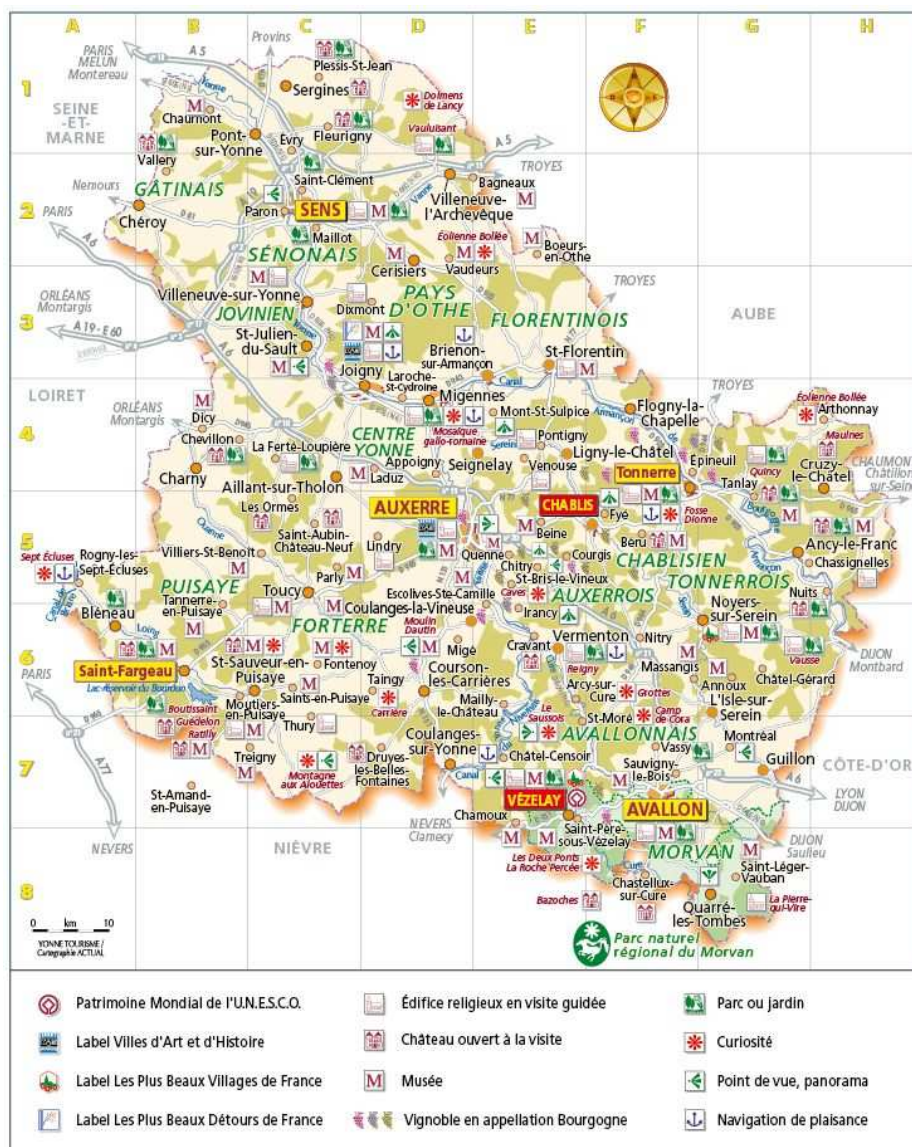
• **dont le tourisme**

(source : Etude "Diagnostic économique territorialisé" DDT89/FS CONSEIL- 2010-2011)

Ce secteur est un atout majeur pour l'ensemble de l'arrondissement d'Avallon et il serait utile d'améliorer l'organisation du développement touristique en liaison avec les pays, les Syndicats Mixtes du canal du Nivernais Yonne et Nièvre (SMET 89 et 58), le PNRM et les sites touristiques voisins y compris ceux extérieurs au département de l'Yonne.

Cartographie réalisée par ACTUAL - tél. 03 25 71 20 20 - www.actual.tm.fr - Reproduction interdite – n°76-89/JMP/04-11 - Copyright Yonne Tourisme.

¹² Cf. SRADT Bourgogne. Travaux préparatoires «Rencontres d'experts» et «Visions prospectives»

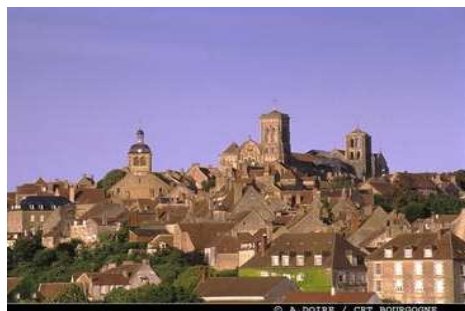


• **Le Pays de l'Avallonnais** bénéficie d'un potentiel touristique fort permettant d'en faire une filière économique à part entière. Il repose en grande partie sur le site de Vézelay (963 525 passages de personnes enregistrés par les éco-compteurs en 2010), sur la grande qualité de son environnement, son patrimoine historique et culturel, son réseau diversifié en structures d'accueil et d'activités de loisirs nature. Deux communes, Avallon et Châtel-Censoir, bénéficient du label « Station verte » ; une « Station vert » est une destination touristique de loisirs et de vacances, reconnue au niveau national comme une station organisée, offrant les services et les plaisirs attendus dans l'univers Nature. L'activité touristique se caractérise par une clientèle de proximité (Île-de-France et départements limitrophes à l'Yonne) et par des séjours courts (week-ends). Le pôle d'excellence rurale «Les grands lacs du Morvan», permet de dynamiser et de conforter l'activité touristique autour d'une ressource locale, **l'eau**, et de développer l'écotourisme, axe de réflexion du contrat de pays.

Le Pays de l'Avallonnais mène depuis plusieurs années une réflexion stratégique sur la mise en tourisme de son offre patrimoniale. À ce titre, il a fait réaliser un schéma directeur de signalisation touristique. La stratégie retenue s'appuie sur une logique de découverte progressive du territoire, soit par la découverte des sites majeurs reconnus de tous, soit par une démarche plus intimiste de découverte du patrimoine de pays. Ces « itinéraires touristiques » ont pour objectif de proposer une meilleure découverte du territoire aux visiteurs et, par extension, de susciter davantage leur intérêt afin de les inciter à rester plus longtemps et donc de consommer davantage.

Le Pays souhaite également expérimenter les "flash-codes" (tags), issus des nouvelles technologies de l'information, permettant un relais d'information via les téléphones mobiles. Il est envisagé d'équiper une dizaine de sites soit potentiellement 50 flash-codes. Ce projet expérimental a vocation à être porté par l'Agence de Développement Touristique de l'Yonne (ADTY) sur le reste du département de l'Yonne par la suite (Projets inscrits dans le dossier Pôle d'Excellence Rurale « Mobiliser l'innovation afin de renforcer la performance touristique de l'Yonne » labellisé en avril 2011).

Photos extraites de l'Atlas des paysages (photos Agence Folléa-Gautier paysagistes-urbanistes)



Vézelay

Santigny en Terre Plaine



Maulnes

La Fosse Dionne à Tonnerre



Au cours du XIXe siècle, on met l'eau en scène avec soin dans beaucoup de villages : ici le lavoir de Santigny sur la côte de Terre-Plaine



La Fosse Dionne, résurgence karstique précieuse et remarquablement mise en scène au cœur de Tonnerre

Proposition de piste d'action : lancer une "Opération Grand Site" pour valoriser et mettre en valeur les sites et les paysages du Vézélien.

Pour information, il s'agit d'une démarche partenariale entre l'Etat et les collectivités locales qui pourrait être engagée en vue de gérer, préserver et mettre en valeur à long terme le site classé du Vézélien. Site, doublement classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, ce territoire présente les caractéristiques d'un grand site de France qui n'a pas bénéficié d'une mise en valeur à la hauteur de sa renommée. Les principaux objectifs poursuivis par une "Opération Grand Site" visent la protection active du site, l'amélioration de la qualité de l'accueil des visiteurs (accueil, stationnement, circuits de visite du site, information). Les conditions de réussite d'une OGS résident, dans le respect de l'identité des lieux, dans l'établissement d'un projet global de fonctionnement et de la création le plus en amont possible, d'une structure de gestion du site partenariale et pérenne.

Le pays du Tonnerrois dispose d'un riche patrimoine historique (dont celui de la Ville de Tonnerre classé ou inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques), les châteaux de Tanlay, Ancy-le-Franc, Maulnes, l'Abbaye de Quincy, le bourg médiéval de Noyers-sur-Serein, etc.) et d'un **bâti traditionnel en pierre sèche** de grande qualité. Le potentiel touristique et culturel est certain mais encore insuffisamment exploité.

Ce territoire conforte son identité culturelle autour du thème de la Renaissance (« Sources de la Renaissance », châteaux de la Renaissance). Le Syndicat Mixte du Tonnerrois travaille d'ailleurs à l'obtention du label Pays d'Art et d'Histoire qui constituerait une reconnaissance nationale et internationale de son patrimoine historique. Autre atout touristique, le canal de Bourgogne sert principalement à la navigation de plaisance, une véloroute et des voies vertes ont été aménagées le long du canal.

La clientèle très majoritairement française (83%) provient essentiellement des régions parisiennes et Bourguignonnes. La crise a entraîné une diminution de la fréquentation du territoire par la clientèle étrangère (-23% par rapport à 2008) ainsi qu'une diminution du taux moyen d'occupation de l'ensemble des structures d'hébergement à l'exception des campings. L'offre d'hébergement touristique reste concentrée sur la communauté de communes du Tonnerrois.

L'exploitation durable du potentiel touristique passe par un développement et une meilleure mise en réseau de l'offre touristique et une prise en compte accrue de la demande internationale et européenne concernant en particulier l'accueil, la communication, l'information... Le dépassement de son caractère saisonnier et son ouverture vers le plus « long séjour » impliquent le développement des structures d'accueil et de loisirs afin d'offrir un accueil optimal à la clientèle et la promotion de l'offre culturelle et patrimoniale à hauteur de la concurrence nationale. Il y a lieu **d'affirmer l'identité du Pays du Tonnerrois** (patrimoine historique, patrimoine bâti, circuits Renaissance) tout en conciliant le respect de l'environnement, les exigences du développement économique et celles de la promotion touristique.

Les emplois salariés liés au tourisme en Bourgogne et dans l'Yonne (mars 2009)

Source : étude réalisée par l'INSEE Bourgogne pour le compte de Bourgogne Tourisme.

. **22000 emplois salariés** liés au tourisme **en Bourgogne** (soit 4,1% de l'emploi salarié privé de la région, un taux qui classe la région dans une position intermédiaire au niveau national). C'est en été que le nombre d'emplois liés au tourisme est le plus élevé. Ces emplois saisonniers sont majoritairement occupés par des femmes, des jeunes et beaucoup d'entre eux sont à temps partiel. L'hôtellerie et la restauration captent plus de la moitié des emplois salariés liés au tourisme en Bourgogne.

Le nombre d'emplois liés au tourisme est très variable selon la localisation. Les emplois salariés sont nombreux dans les zones urbaines (15 600 emplois contre 6 300 dans les zones rurales). Le tourisme qui a un impact moindre sur l'emploi salarié dans les zones rurales de la région (moins de 500 à 1000 emplois selon les zones), représente cependant une part importante de l'emploi salarié pour certains bassins de vie, à l'exemple de la zone Morvan Nivernais où "l'emploi touristique" représente 12% de l'emploi salarié.

. **Dans l'Yonne, 4200 emplois salariés liés au tourisme en moyenne sur l'année 2009.** Le département de l'Yonne représente **19%** de l'emploi salarié lié au tourisme en Bourgogne, ce qui le place au **3e rang régional** derrière la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire.

Les emplois de l'activité touristique de l'Yonne représentent **4,1% de l'emploi total du département.**

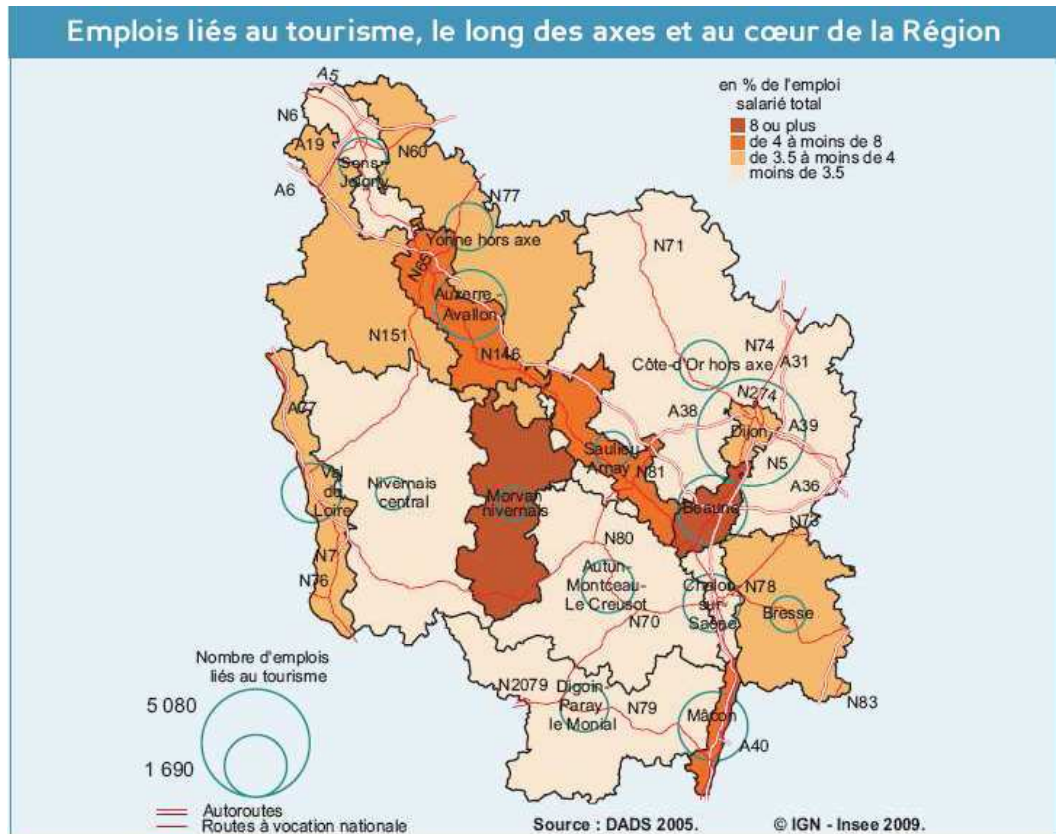
Emplois touristiques par secteur (en %)

Source: Insee - DADS 2005 - CLAP 2005

Zone	Emploi Touristique par secteur %				Nbre d'emplois	Rang régional
	Hébergement (1)	Restauration	Commerce (2)	Autre		
Auxerre-Avallon	27	33	17	22	2 200	2
Sens-Joigny	43	20	26	12	1 000	10
Yonne hors axe	41	30	18	11	1 000	11

(1) Hôtellerie, campings et autres hébergements touristiques.

(2) Cafés et commerces alimentaires de proximité, commerces non alimentaires, super et hypermarchés.



B - Ressources humaines

Le phénomène de vieillissement de la population a des répercussions directes sur l'activité économique de ces deux territoires (remplacement des chefs d'entreprises, exploitants agricoles, artisans, médecins, etc.).

- **Enjeux démographiques pour l'économie locale**

Le maintien des effectifs de population dans les pôles d'emploi et de services (villes centres et bourgs centres) et l'accueil de nouveaux habitants, notamment de jeunes actifs, sont nécessaires pour conforter l'armature territoriale, le dynamisme économique et l'attractivité du territoire.

Il est apparu intéressant de faire figurer dans ce document un extrait d'une intervention de Michèle DION de l'Université de Bourgogne dans le cadre des travaux préparatoires du SRADT Bourgogne car il cadre bien le sujet. Extrait :

".../... Le vieillissement de la population¹³ va transformer progressivement le territoire et générer des activités et de l'emploi sous réserve que les services aux personnes âgées aient pu être développés, soient accessibles, et sous réserve de la croissance de la population".

".../... Si donc, la Bourgogne doit relever un défi en s'adaptant à la conjoncture présente et à venir, laquelle était prévisible depuis plusieurs années, elle ne doit pas négliger la classe d'âge « clé » de sa population : les moins de 20 ans. En retenant sur son territoire ses jeunes : par une offre de formation alléchante, par un bassin d'emplois fourni, par un dynamisme qui n'oriente pas tout à destination des vieux; elle aura la capacité de faire face aux enjeux qui sont les siens. Si entreprendre c'est rester jeune, alors la région Bourgogne pourra s'assurer une éternelle jeunesse tant les innovations à développer sont nombreuses".

• **Caractéristiques de la population active**

Les caractéristiques de la population active constituent une donnée importante pour l'attractivité économique du territoire (poids, âge, niveau de formation et de qualification). La population active du Pays de l'**Avallonnais** est en augmentation de +4,2% malgré le départ de jeunes actifs qualifiés ; elle est composée principalement d'employés et d'ouvriers (60% des emplois). Le territoire attire des actifs de 45 à 59 ans provenant de l'Auxerrois et de la région parisienne. La population active du Pays du **Tonnerrois** se caractérise par une **forte représentation des emplois agricoles** (13,7%), la plus importante du département. Les ouvriers et les employés représentent 60% des emplois, les cadres seulement 5,9% des actifs.

• **Niveau de formation, qualification**

L'Avallonnais a enregistré une augmentation du niveau de qualification de 7% des diplômés "bac" à "bac +5" entre 1999 et 2007, mais 26% des jeunes n'ont aucun diplôme. Dans le Tonnerrois, la population en âge de travailler apparaît peu qualifiée avec plus de 42% des actifs non scolarisés, sans diplôme, et seulement 12,3%, titulaires d'un baccalauréat. Les actions du Pôle d'Excellence Rurale et du Comité de Développement du Tonnerrois permettent de renforcer l'espace formation-emploi aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

L'augmentation du niveau de qualification de la population active est un véritable enjeu pour l'avenir du territoire, que ce soit par l'accueil de nouveaux actifs et notamment des cadres (en cherchant un recrutement à l'extérieur ?) ou le renforcement de l'offre de formation (BTS), et l'adaptation des compétences en particulier vis-à-vis des jeunes.

L'offre éducative et l'offre de formation doivent être pensées comme un facteur d'attractivité et comme un appui au développement local (formation adéquate, attractive, accessible et de haute qualité qu'elle soit qualifiante, professionnelle, culturelle).

La formation peut devenir l'un des piliers du développement économique en s'engageant sur les possibilités de développement de "l'international", des nouvelles technologies ou encore dans les techniques de l'environnement (énergies renouvelables). Elle doit également intégrer le développement prévisible des services aux entreprises et aux personnes, le tourisme, le maintien d'activités traditionnelles et la nécessaire polyvalence qui en découlera.

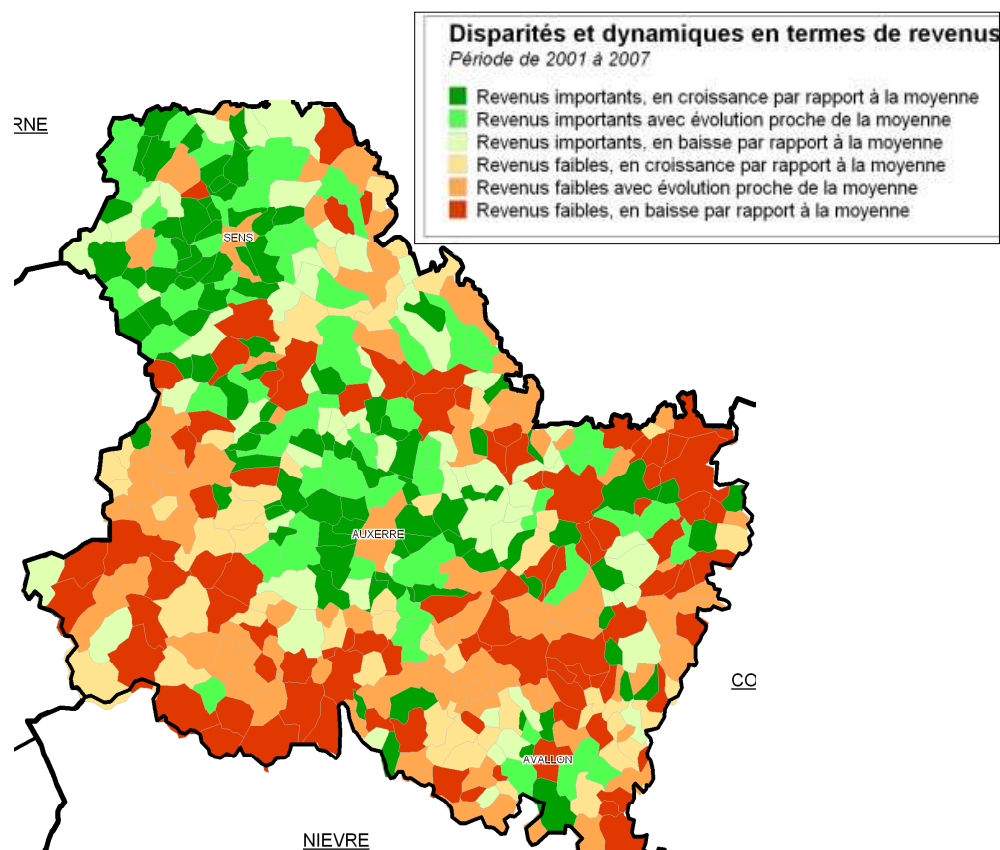
¹³

Au sens de : l'augmentation de la part des personnes âgées dans la population

- **Niveau de revenus**

L'Avallonnais a connu l'évolution la plus importante du revenu fiscal des ménages entre 2001 et 2006 malgré la part la plus forte de foyers fiscaux non imposés (52,6%) dans l'Yonne (revenu net imposable moyen : 18820€). Le Tonnerrois présente 50,2% de foyers fiscaux non imposables, le revenu moyen net imposable de 19151 euros se situe dans la même fourchette que les deux autres pays (Avallonnais et Puisaye-Forterre).

Disparités et dynamiques en termes de revenus (2001 à 2007) – (Cf. étude "Analyse de l'étalement urbain")

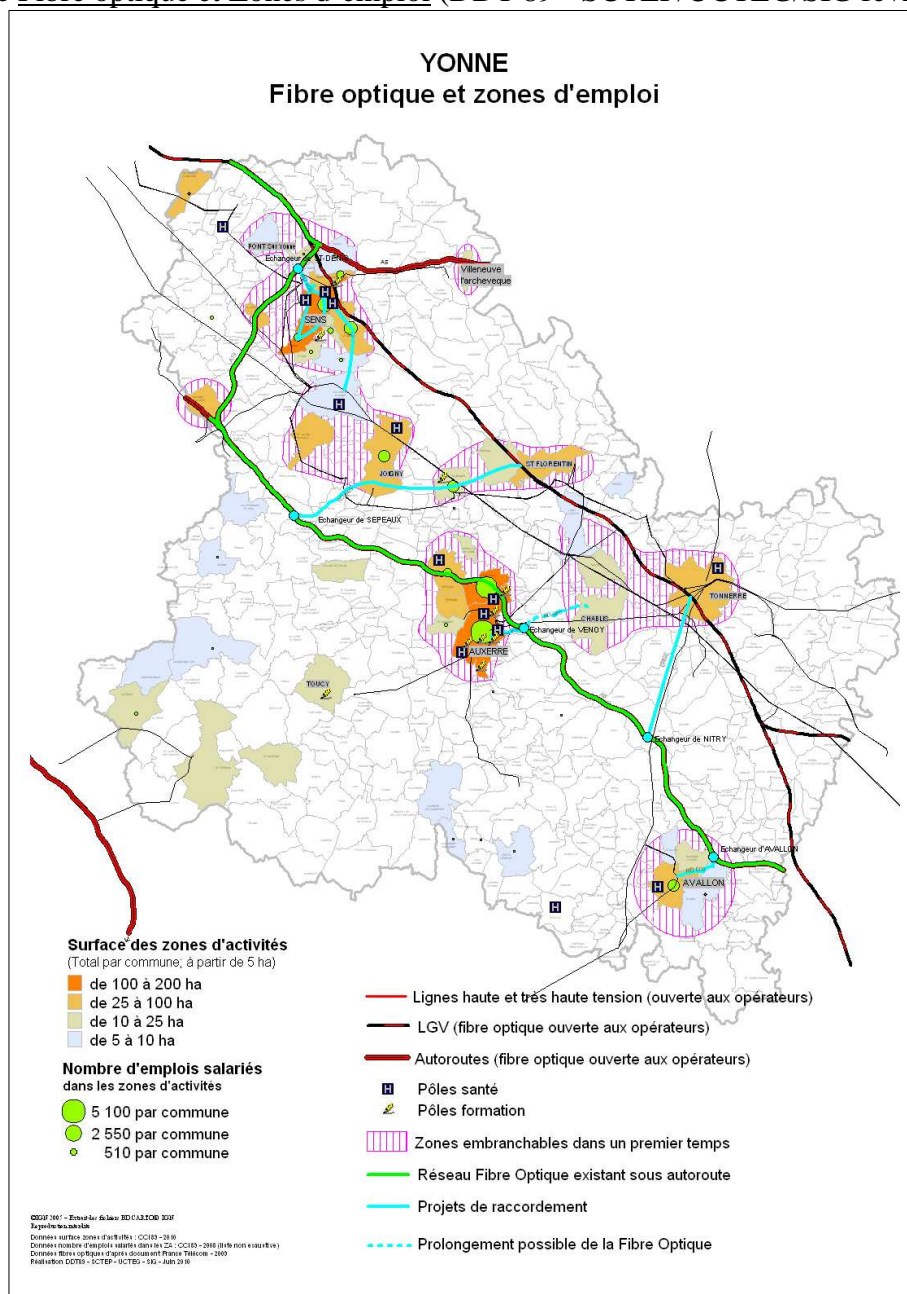


Cette géographie des populations à bas revenus constitue une préoccupation pour l'aménagement du territoire. Si hier la géographie de la création de richesses modelait celle de l'emploi, puis celle des revenus, on assiste aujourd'hui à un relatif renversement de situation où l'utilisation des revenus explique de plus en plus celle de l'emploi. (Cf. & Economie présenteielle).

C – Accès au très haut débit

Les deux pays de l'arrondissement partagent un enjeu commun : **le développement des réseaux haut-débit et très haut débit.**

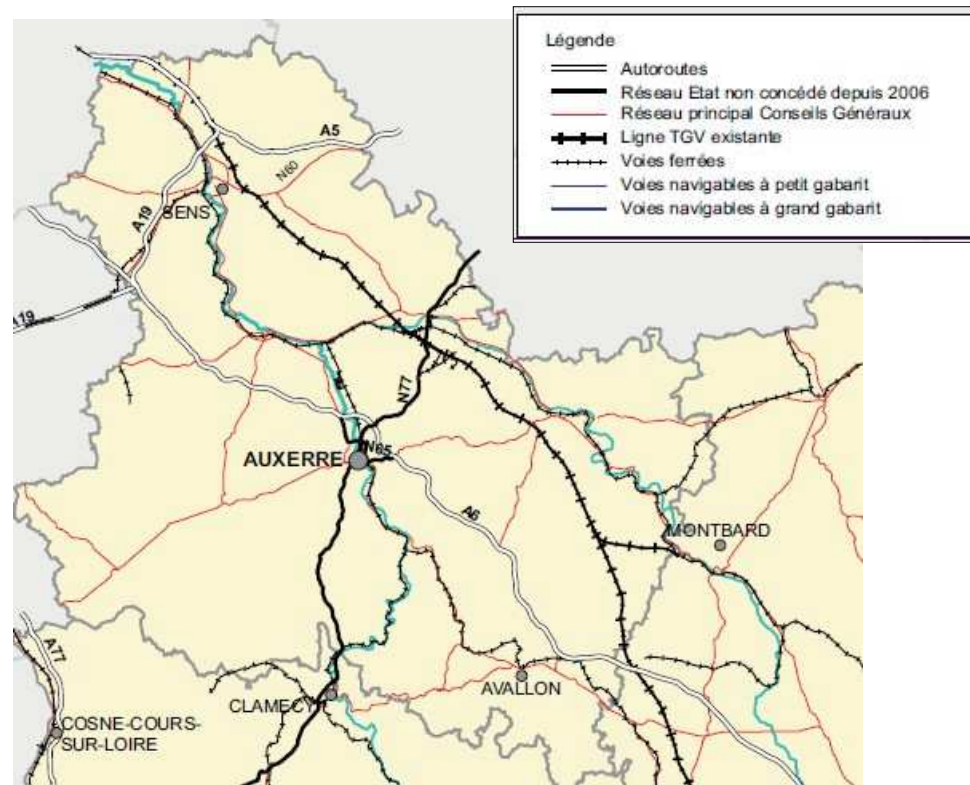
L'accès au très haut débit (notamment pour les zones d'activité) est un enjeu majeur de développement économique pour cet espace rural éloigné des pôles urbains principaux. Il est essentiel de combler le retard du territoire en la matière, par le biais du schéma départemental d'aménagement numérique du territoire du Conseil général de l'Yonne, retenu pour l'appel à projet FEADER sur le "très haut débit en territoire rural".



D - Positionnement dans les flux de voyageurs et de marchandises et les infrastructures de transport

L'Avallonnais est un territoire rural **bien positionné dans les flux de voyageurs et de marchandises** et facilement accessible, situé en plein centre de la région Bourgogne et à mi-chemin entre les agglomérations parisienne et lyonnaise. La RD 606 constitue l'axe structurant de la vie économique du pays et du département.

Aujourd'hui, les flux de voyageurs et de marchandises sont difficiles à capter en tant que sources d'opportunités économiques. En apportant un appui au pôle urbain d'Avallon, son rôle dans l'économie locale serait conforté. Pour ce qui concerne le Tonnerrois, une étude actuellement en cours cerne l'opportunité de créer une zone d'activité économique d'intérêt régional à la sortie d'autoroute de Nitry.



Le Tonnerrois se trouve à l'écart de ces flux mais il convient de mentionner le projet d'aménagement de la liaison Troyes-Auxerre inscrit au SNIT¹⁴ en janvier 2011 et la perspective du doublement de la ligne ferroviaire à grande vitesse Paris-Lyon via Orléans et Clermont-Ferrand qui nécessiterait la création d'une gare multimodale TGV dans le Florentinois ... La réflexion se poursuit.

E. Qualité de l'accueil des entreprises

- **La structuration de l'offre d'accueil d'entreprises et sa promotion**

Comme en matière de politique d'accueil de population nouvelle, la structuration de l'offre d'accueil d'entreprises et sa promotion permettraient de valoriser, les territoires et leurs offres d'installation, tout en évitant la concurrence entre les zones d'activités. Une mise en relation entre les candidats à l'installation et les territoires d'accueil, favoriserait la maturation de leur projet.

- **L'optimisation des équipements et la lisibilité de l'offre d'installation**

Pour permettre le développement des entreprises sur place et accueillir de nouvelles entreprises, il faut optimiser les équipements. Pour ce faire, il convient d'engager un travail de hiérarchisation

¹⁴ Schéma National des Infrastructures de Transport

(régional, local) pour avoir une offre qui cible des créneaux d'entreprises. Ce travail de tri (avec des objectifs précis par zones d'activités et en fonction de leur vocation) ne semble pas encore avoir été fait dans les communautés de communes de l'arrondissement, ce qui affecte la lisibilité de l'offre.

Par ailleurs, il devient nécessaire de présenter aux acteurs locaux les mutations économiques en cours et d'expliquer le rôle du qualitatif dans l'aménagement des zones d'activités économiques et de l'accès au très haut débit pour les ZAE importantes (Cf. Schéma Départemental d'Aménagement Numérique du Territoire).

- **L'engagement d'une réflexion sur l'offre de formation avec les acteurs concernés**

L'amélioration des conditions d'accueil des entreprises passe par une meilleure disponibilité de la main d'œuvre et donc par les actions de formation et la disponibilité des services d'aide à l'emploi sur le territoire (Pôle emploi par exemple) pour répondre aux besoins diversifiés des entreprises locales et mobiliser l'ensemble des strates de la population active.

- **Le renforcement de l'attractivité du territoire**

Les territoires peuvent augmenter leur attractivité si les services aux publics et aux entreprises sont de bonne qualité ainsi que les conditions de logement notamment locatif (habitat locatif patrimonial, logement temporaire, logement des apprentis ...) et si les conditions et/ou de reprise d'activités professionnelles, sont améliorées, comme par exemple l'action particulière consistant à faciliter l'accès au foncier ou à favoriser la maîtrise du foncier pour l'activité professionnelle.

- **Le foncier d'activité**

L'accès au foncier est un critère clé pour l'installation ou le maintien d'activités économiques.

Bien que l'ouverture d'une zone d'activité (on regroupe sous ce terme les zones artisanales, commerciales, industrielles ou logistiques) ne soit pas synonyme de développement économique, la création de nouvelles zones est devenue pour les collectivités un élément incontournable du schéma de développement d'un territoire.

Les éléments clés de la réussite d'une zone d'activité s'articulent autour de leur capacité à accroître l'attractivité du territoire pour les acteurs économiques extérieurs (développement exogène) et à soutenir les efforts des entreprises proches (desserrement local). Souvent situées en périphérie des pôles urbains et pôles d'emplois secondaires, les zones d'activité sont fréquemment chargées de promouvoir la ville et le développement du territoire environnant.

Les pays de l'Avallonnais et du Tonnerrois se sont unis pour mener conjointement une « Etude d'opportunité de création d'un espace économique régional dans le sud de l'Yonne » dans le cadre des contrats de Pays.

Cette étude révèle la volonté locale de **mutualiser les approches** sur le foncier économique afin de se doter d'une stratégie de développement exogène et endogène lisible et « non concurrentielle » entre eux sur une échelle territoriale vaste. L'étude, détaillée et complète, montre bien la multiplicité des cas de figure en matière d'accueil d'activités économiques : vocation des zones en fonction de leur taille et de leur localisation, disponibilité variable du foncier selon les zones, qualité des aménagements variables en terme de développement durable, etc.

L'offre en foncier économique existante et en projet (2010)

Figure ci-dessous : Extrait de l'étude d'opportunité de création d'un espace économique régional dans le sud de l'Yonne (réalisée par le bureau d'étude ELAN)

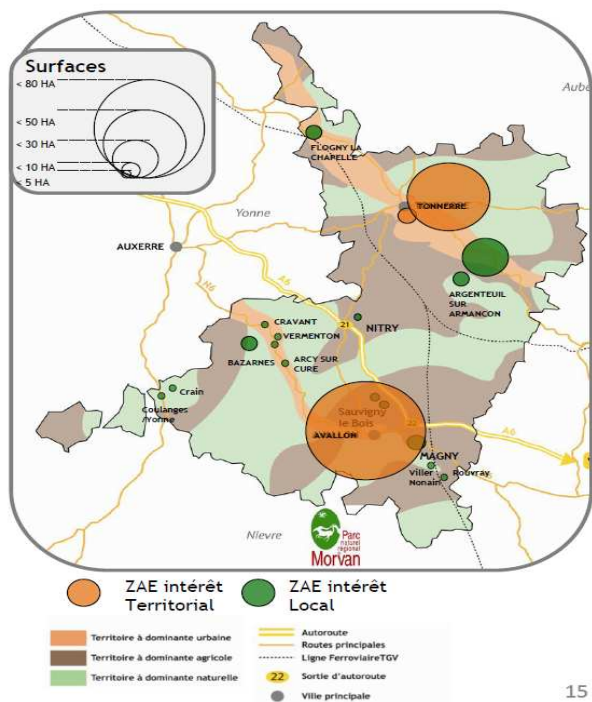
Les zones existantes

Surfaces en ha

Nom de la zone	Commune	Total	Occupée	Dispo	Niveau d'intérêt
ZAE de la Grande Corvoée	Avallon	9	8,4	0,6	Un ensemble de zones reliées ou très proches constituant une offre d'envorgure territoriale
ZAE Croix verte	Avallon	36,2	34,2	2	
ZAE Bois St Ladre	Avallon	20	20	0	
ZAE Derrière les prés	Avallon	7,52	7,52	0	
ZAE des Champs Ravier	Etaules	7	4,5	2,5	
ZAE Bonjuan	Magny	6	6	0	Local
ZA de la Troquette	Sauvigny le Bois	2	2	0	Local
ZA Grandmont	Sauvigny le Bois	2	0,5	1,5	Local
ZI des plantos basses	Vermonton	3	2,3	0,7	Local
ZA Moque Baril	Vermonton	5	2	0	Local
Zone dite Nicolardot.	Bazarnes	6	6	0	Local
Zone des bouchots	Cravant	7	4	0	Local
Zone A4	Arcy sur Cure	3	2	0	Local
HC	Rouvray	5,5	2,5	0	Local
HC	Crain	1	0,8	0,2	Local
HC	Villiers Nonain	3,5	1,5	0	Local
HC	Coulanges sur Yonne	2	2	0	Local
Vauplaine	Tonnerre	62,4	60	2,4	Territorial
Actipôle	Tonnerre	20	0	20	Territorial
ZAC des Ovis	Tonnerre	6	0	0	Territorial
ZA	Flogny la Chapelle	5	3,5	1,5	Local
ZI de la lame	Magny le Franc	26	26	0	Local
ZA	Argentueil sur Armançon	5,4	3,9	1,5	Local
Cros Camus	Hoyers	3	0	3	Local
Les préaux	Nitry	4	4	0	Local
TOTAL		248,5	198	35,7	

80.5 Ha de zones d'intérêt Local dont 8.7 Ha disponibles

168 Ha de zones d'intérêt Territorial dont 27 ha disponibles



On citera l'initiative de la communauté de communes du Tonnerrois qui a développé le parc d'activités Actipôle (20 ha) situé à l'entrée de Tonnerre près de la zone industrielle existante de Vauplaine mais resté vide de toute implantation jusqu'à présent. Malgré sa desserte en liaisons routières (A6 à Nitry), ferroviaires (Paris-Dijon) et fluviales (canal de Bourgogne), son accès aux NTIC, sa commercialisation reste difficile. Ce projet a bénéficié des aides publiques.

On citera également le projet d'implantation des entrepôts SCHIEVER, qui incite la commune de Magny à réviser actuellement son document d'urbanisme pour ajouter 30 ha de ZAE supplémentaires aux 30 ha déjà programmés dans son PLU approuvé en 2009. La nouvelle ZAE ainsi créée passerait sous maîtrise d'ouvrage intercommunale.

L'étude menée par les deux Pays devrait donc permettre de mieux structurer le développement économique de l'arrondissement de manière à répondre plus efficacement aux besoins des entreprises tout en garantissant un aménagement cohérent du territoire.

• L'accompagnement du développement des territoires par une pratique de réseau

Il revient aux élus de constituer le cadre d'aménagement et de développement dans lequel viendront s'insérer les initiatives privées et publiques, de disposer d'une vision stratégique pour le territoire et de services techniques en capacité de monter des projets en partenariat, s'appuyant sur une ingénierie de projet, à une échelle intercommunale suffisamment importante pour entraîner une capacité fiscale à la hauteur des ambitions.

Un travail en réseau inter-acteurs (Etat, Pays, chambres consulaires, PNRM, villes, Association Départementale du Tourisme, ...) pourrait favoriser la coordination des actions. L'élaboration de systèmes communs d'observation est souhaitable pour accompagner les décideurs.

• Les mesures d'aide à la création et à la reprise d'entreprises

L'arrondissement d'Avallon est classé en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) où existe un bouquet de mesures d'aides à la création et la reprise d'entreprises.

F. Dynamiques d'acteurs

1 – Les initiatives publiques

Le contrat de projet Etat – Région (CPER) 2007-2013 présente les grandes actions structurantes de la Bourgogne pour la période 2007-2013. Ce contrat a été élaboré entre l'Etat et la Région, ainsi qu'avec de nombreux partenaires, notamment les collectivités territoriales infra-régionales. Des complémentarités ont été recherchées entre le CPER Bourgogne et les différents contrats et programmes inter-régionaux (Rhône, Loire, Seine, Massif central), ainsi qu'avec les CPER des régions voisines (Franche-Comté et Auvergne) pour les aspects ferroviaires. Le contrat de projet Etat – Région est orienté selon trois axes forts : compétitivité, attractivité et développement durable.

Le département de l'Yonne est essentiellement concerné par le désenclavement ferroviaire, le développement du transport fluvial, le soutien aux filières innovantes et ayant un enjeu en terme d'emploi comme l'agroalimentaire, le pôle innovation d'Auxerre, le développement durable (Projet Diester 89, le chauffage bois, la valorisation de la ressource en eau...).

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT) – horizon 2030

La deuxième génération de SRADT est en cours d'élaboration après avoir réalisé le bilan du SRADT 2000-2006. La stratégie régionale « Bourgogne, des territoires, une trajectoire » a été validée au premier semestre 2009. Elle comporte :

- 4 orientations globales : affirmer les solidarités transversales, renforcer la visibilité européenne de la Bourgogne, construire une armature urbaine, inventer les nouvelles économies territoriales ;
- 4 orientations territoriales dont une concerne l'axe de l'Yonne : organiser le chapelet des villes (les trois autres : une métropolisation efficace ; la vallée de la Saône : valoriser les marques de Bourgogne ; la vallée de la Loire : construire une nouvelle attractivité).

Le Plan Climat de l'Yonne : en partenariat Etat et délégation régionale Bourgogne de l'ADEME
Dans l'Yonne, sous l'égide de la préfecture, le plan climat associe l'action de l'ensemble des services départementaux de l'Etat et de la délégation régionale Bourgogne de l'ADEME.

Il s'insère également dans les orientations de la stratégie régionale validée au pôle Environnement et Développement Durable. Les huit mesures proposées viennent s'associer aux démarches engagées par les partenaires territoriaux de l'Etat, tant au niveau de la région que du département, des villes et des chambres consulaires. Ces huit mesures marquent également la volonté d'une démarche exemplaire dans le fonctionnement des services de l'Etat et concernent : Espace info énergie dans l'Yonne ; Développement des énergies renouvelables ; Efficacité énergétique des bâtiments ; Etat exemplaire et éco-responsabilité ; Énergie dans les exploitations agricoles et forestières ; Transports de marchandises ; Maîtrise de l'étalement urbain ; Adaptation aux conséquences du changement climatique.

• **Les initiatives des élus locaux de l'arrondissement d'Avallon**

Les projets de territoire disposent de deux chartes de Pays. La partie du sud de l'arrondissement est concernée par la charte de PNRM. Les thématiques transversales portées par ces chartes de territoire concernent l'attractivité des territoires dans ses différentes dimensions (économie, tourisme, services, accueil de populations) et la valorisation paysagère, patrimoniale et environnementale.

Le partenariat qui s'y est établi entre les élus et la société civile s'est déjà traduit par la mise en œuvre de plusieurs projets économiques, portés par les pays et les EPCI. La charte du Pays de l'Avallonnais (2000) comporte les orientations suivantes : faire évoluer les mentalités et les comportements, construire de véritables complicités villes/campagne ; promouvoir et développer une véritable culture d'entrepreneurs, s'attacher à la préservation du cadre et de la qualité de vie. La charte du Pays du Tonnerrois 2007-2013 reprend les orientations de la précédente selon les thématiques économie, tourisme, services à la population et environnement.

Le Pôle d'Excellence Rurale (2007) porté par le Syndicat mixte du Tonnerrois, veut répondre aux problématiques de l'emploi (formation des ressources humaines, renouvellement des chefs d'entreprises, et encourage la valorisation du tissu commercial, artisanal et de services. On peut citer également la mission "Sud Yonne" en collaboration avec le Pays du Tonnerrois (positionnement de l'arrondissement dans l'espace économique régional).

Toutes ces initiatives concourent à une amélioration de l'offre d'accueil des entreprises sur le territoire, mais souffrent peut-être d'un défaut de coordination (solidarité et coopération avec d'autres territoires pour des opérations structurantes) et de communication, et donc de lisibilité vers l'extérieur.

Par ailleurs, il existe également de nombreuses initiatives locales permettant de promouvoir le territoire et ses spécificités, ses savoirs faire, dont par exemple le canal du Nivernais géré par deux syndicats mixtes qui sont en cours de rapprochement, un sur le département de la Nièvre, l'autre sur celui de l'Yonne. Les deux syndicats réfléchissent à la mise en œuvre d'un projet d'envergure, inscrit dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région.

2 – Les politiques publiques en matière économique

• le Conseil général de l'Yonne

Outre l'action sociale prédominante, le Conseil général soutient l'activité économique avec des programmes de redynamisation du territoire, développement du transport fluvial, pôles d'excellence ruraux.

Le Conseil général de l'Yonne a défini une politique d'aides aux entreprises et aux collectivités notamment dans les domaines de l'agriculture et de l'aménagement rural, l'aménagement et le cadre de vie, la culture, l'environnement, les interventions économiques, la sécurité et le sport. En matière économique, il s'agit essentiellement d'un volant d'aide aux entreprises (aide au conseil, aide à l'investissement matériel et immatériel...).

Yonne Développement soutient les collectivités territoriales pour tout projet de développement économique : implantation et développement d'entreprises, création et aménagement de zones d'activités économiques, habitat. L'agence conseille les collectivités et les élus sur les projets de création, développement, cession-transmission d'entreprises et de ré-industrialisation de site industriel.

L'Agence de Développement Touristique de l'Yonne (ADTY), sous l'égide du Conseil Général de l'Yonne, constitue une structure ressource au service des acteurs du tourisme icaunais avec pour mission : la promotion et le développement du tourisme du département. L'ADTY prend en compte toutes les étapes de l'activité touristique, allant du conseil au projet d'investissement à la mise en marché. Elle est chargée de :

- définir et mettre en œuvre pour le Conseil Général, la stratégie touristique départementale ;
- fédérer, coordonner et accompagner les acteurs du tourisme icaunais dans leur développement ;
- informer, mettre en marché et assurer la promotion et la commercialisation de l'offre touristique départementale sur les marchés français et étrangers.

En 2010, l'ADTY a engagé une importante démarche de renouvellement de sa communication visant à repositionner la destination de l'Yonne avec un nouveau message « L'Yonne, Icône du week-end ! » afin de la rendre plus attractive auprès de ses principales cibles de clientèles (les urbains, les franciliens, les femmes, certaines catégories socioprofessionnelles, les seniors).

L'Agence de Développement Touristique de l'Yonne porte également le deuxième Schéma de Développement Touristique de l'Yonne 2009 – 2011.

Ce schéma détermine les 4 grandes orientations suivantes, basées sur 11 axes stratégiques et 41 actions.

- poursuivre une véritable démarche marketing de mise en marché de la destination Yonne et conquérir de nouvelles clientèles,
- favoriser un développement touristique territorialisé basé sur une logique de projets d'envergure et de coopérations transversale,
- soutenir les filières d'activités transversales favorisant l'itinérance et la "dessaisonnalisation",
- accompagner les acteurs touristiques vers un développement qualitatif au bénéfice de l'accueil du touriste en renforçant le rôle d'ingénierie de l'ADT.

Le Conseil général apporte des aides financières en matière touristique. L'Agence de Développement Touristique a pour mission de participer à l'instruction des dossiers de demandes de subventions en matière de tourisme pour le compte du Conseil Général de l'Yonne.

Par ailleurs, le Conseil général soutient des mesures en faveur de l'habitat : soutien aux bailleurs sociaux, à la réhabilitation et la construction de programmes en milieu urbain, au développement du logement social en milieu rural et plus généralement la préservation et amélioration de l'habitat dans les territoires ruraux. Il accompagne les opérations programmées de l'habitat menées en territoires ruraux.

• **Le Conseil Régional de Bourgogne**

(source : www.budget-region-bourgogne.fr)

La priorité régionale est l'emploi avec le soutien aux entreprises qui créent des emplois stables, non délocalisables et la construction des emplois de demain grâce aux aides à l'innovation. La formation des jeunes et des salariés permet d'anticiper les débouchés professionnels et d'y répondre.

La recherche et l'innovation constituent des objectifs majeurs pour la Région qui a mis en place un dispositif avec la création d'un Espace régional de l'innovation et de l'entrepreneuriat (ERIE) à Dijon, siège de la future technopole régionale qui animera le réseau de l'innovation en Bourgogne. Elle fédère la recherche, l'enseignement supérieur et des grandes écoles.

Le Conseil Régional de Bourgogne soutient les politiques directement utiles aux Bourguignons : culture, santé, sport, emplois tremplin... La région vise un développement durable et harmonieux des territoires afin de protéger les citoyens les plus fragiles et donner à tous un accès égal aux services.

Elle entend favoriser la mobilité pour tous en proposant des alternatives à l'usage individuel de la voiture en proposant : des aides aux entreprises qui s'engagent dans des un Plan de déplacements d'Entreprise (PDE), une plate-forme de covoiturage, et des "plate-formes de mobilité" pour informer sur les solutions de transport.

Pour répondre aux exigences d'efficacité énergétique et de qualité environnementale dans le bâtiment et accompagner l'évolution des métiers, la Région favorisera l'innovation technologique, le développement et la promotion des matériaux naturels, l'industrialisation des procédés constructifs. Elle engagera un programme de formation auprès des professionnels, des demandeurs d'emploi et des formateurs.

Le Conseil Régional de Bourgogne est fortement impliquée dans l'aide aux territoires de projet. La Région Bourgogne s'engage dans le développement des énergies renouvelables dont la filière éolienne avec la constitution d'un groupement économique (Wind 4 Future), la maîtrise de l'Energie et Déchets avec l'ADEME (PREMED), la promotion des meilleures technologies pour l'environnement (PROMETHEE) ou encore dans la valorisation du tourisme fluvial par le programme "LEADER+".

En ce qui concerne l'accès au haut débit (réseau WiMax) à partir des stations hertziennes et au titre de la promotion de lancement du réseau, la Région propose aux Bourguignons qui souhaitent s'abonner en 2011 à un accès WiMax de Net Bourgogne, de bénéficier d'une participation forfaitaire de 250 € couvrant les coûts de la première installation.. Cette aide

concerne tous les abonnements pris entre le 1^{er} février et le 31 décembre 2011. Le dossier-type de demande des subventions est téléchargeable sur le site du Conseil régional et s'intitule : "Règlement d'intervention - Aide d'investissement relative à l'installation des équipements nécessaires à la connexion WIMAX".

IV – Politiques publiques de l'Etat en faveur de l'espace rural¹⁵

Les politiques publiques de développement rural sont variées dans leurs objectifs comme dans leurs modalités. Elles doivent promouvoir le progrès social et le développement économique (sobriété en ressources et en consommation d'énergie), tout en conciliant la protection et la mise en valeur de l'environnement.

¹⁵ Documents utilisés : Le plan d'action en faveur des territoires ruraux adopté le 11 mai 2010, DIACT "Dynamiques et développement durable des territoires" rapport de l'observatoire 2008 ; La France rurale en 2020, La France rurale en 2030

A. Vision prospective : le besoin d'une stratégie en faveur des pôles ruraux

- **Un enjeu supra-national**

L'avenir des territoires ruraux est une préoccupation qui dépasse le cadre national et fait l'objet de travaux de la Commission européenne¹⁶.

Le besoin d'une stratégie en faveur des **pôles ruraux** se pose dans la perspective plus large des enjeux de cohésion économique, sociale et territoriale où l'agriculture, la forêt, les espaces naturels, la culture et le patrimoine, par leur fonction ou leurs caractéristiques, y occupent une place fondamentale. La commission européenne estime qu'il faut reconnaître aux territoires ruraux un statut de **pôle de développement durable** et non plus uniquement d'espaces naturels et agricoles.

Elle a élaboré une stratégie de développement rural pour y préserver et soutenir la permanence d'une vie locale et propose un positionnement des territoires ruraux en pôles de développement complémentaires des pôles urbains et en interrelation équilibrée avec ces derniers.

Cette politique territoriale différenciée, s'appuie sur le FEADER, sur les fonds structurels : FEDER et FSE, ainsi que sur des PIC, Programmes d'Initiative Communautaire : LEADER (lancement de stratégies innovantes de développement durable) et INTERREG (développement des partenariats dépassant les frontières et coopération inter-régionale) avec une mobilisation des acteurs urbains et ruraux.

Les principaux objectifs de la politique européenne de développement rural sont :

- **la cohésion territoriale** par la réduction des disparités dans un souci d'équilibre entre territoires ruraux et pôles urbains, par le maintien et l'amélioration des services d'intérêt public et des infrastructures de transport et de communication, dont l'accès au haut débit ;
- **la consolidation des économies locales** par la sauvegarde et la création d'activités et d'emplois de préférence endogènes, pour résister à la dépopulation, répondre au chômage structurel et limiter les déplacements quotidiens ;
- **le renforcement des PME** et de leurs réseaux de coopération en systèmes productifs locaux, en particulier de produits artisanaux de qualité, sûrs et compétitifs ;
- **l'amélioration des conditions de vie**, notamment en matière de mobilité, de logement, de communications et de services aux habitants ;
- **la création ou le renforcement de réseaux d'échange de savoirs** entre les régions rurales ;
- **le redéploiement d'une agriculture multifonctionnelle en phase avec la société**, avec une rémunération équitable des services rendus ;
- **la préservation de la biodiversité, de l'environnement et de l'espace** dans une perspective de développement durable ;
- **la valorisation du patrimoine et des cultures rurales dans leur diversité** ;
- **le renforcement de la participation citoyenne** par des modes de gouvernance ascendant et le développement de la capacité d'initiative des institutions et des populations locales.

¹⁶ Source : commission européenne ("EU Strategic Guidelines for rural development" proposition du RED "Ruralité – Environnement – Développement")

- **Le plan national d'action en faveur des territoires ruraux**

La politique de développement rural française reprend à son compte ces grands principes et les décline au travers de ses politiques publiques sectorielles ou globales.

Comme évoqué en première partie de ce document, dans le nouveau paysage rural français, l'enjeu de l'action publique devient multiple et doit s'adapter aux « trois visages de la France rurale : le périurbain, les « nouvelles campagnes » et les « campagnes fragiles ».

Au travers des Comités interministériels d'aménagement et de développement du territoire (CIADT), un grand nombre de dispositions législatives et réglementaires sont lancées. On peut notamment citer la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, ou encore le CIADT du 11 mai 2010, adoptant le plan national d'action en faveur des territoires ruraux. Ce plan s'inscrit dans la continuité des Assises des territoires ruraux. Il comprend une quarantaine de mesures, pour un montant total d'environ 5 milliards d'euros, qui seront financés pour moitié par le redéploiement de crédits budgétaires de l'Etat et par l'intervention de grands opérateurs (OSEO¹⁷, ANAH¹⁸...) et également pour moitié par l'emprunt national.

Les principaux axes de la politique nationale en faveur des territoires ruraux sont les suivants :

- l'ensemble de l'espace rural français doit se voir garanti l'accès à des services publics de qualité, ainsi que l'accès aux technologies de l'information et de la communication les plus modernes (Internet haut débit, téléphonie mobile), dans un souci de continuité entre les territoires urbains et ruraux ;
- l'activité agricole, qui joue un rôle essentiel tant sur le plan économique qu'en matière de gestion des paysages, doit être préservée (politique active de soutien à l'installation des jeunes agriculteurs, à la pluriactivité, à des formes d'agriculture extensive) ;
- les espaces naturels, éléments clés de l'attractivité de l'espace rural, notamment dans l'espace périurbain et les nouvelles campagnes, doivent être à la fois préservés et mieux mis en valeur ;
- les territoires les plus isolés et les plus fragiles doivent être aidés selon un principe de solidarité nationale et de discrimination positive ;
- les petites entreprises artisanales ou industrielles doivent être aidées par des mesures visant à faciliter l'installation dans des locaux adaptés, l'accès à la formation et la transmission des entreprises à l'occasion des départs en retraite.

-

- **Des outils conséquents mais dispersés**

Il apparaît que les outils dont dispose l'Etat pour intervenir spécifiquement en milieu rural sont conséquents. Parmi les nombreux outils disponibles et sans entrer dans un listing exhaustif, on retiendra les instruments qui permettent de traiter de façon différenciée les territoires ruraux :

- **Les PIC¹⁹, dont l'initiative Leader et les groupes d'action locale**

Le programme européen LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est mis en place, pour la période 2007-2013, au travers du 4ème axe du PDRH (Programme de Développement Rural Hexagonal). Leader soutient des projets ayant un caractère "pilote" à destination des zones rurales sur des territoires tels que les pays et les parcs régionaux.

¹⁷ OSEO soutient la croissance et l'innovation des PME

¹⁸ Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat

¹⁹ Programme d'Initiative Communautaire

Portés par des Groupes d'Action Locale (GAL) issus d'un partenariat public-privé, ils mettent en œuvre des mesures de développement rural co-financées par le Fonds Européen Agricole et de Développement Rural (FEADER).

Suite aux deux appels à projets, 9 GAL ont été sélectionnés en Bourgogne pour un montant total de 13,6 millions d'euros sur la période. Parmi ceux-ci, deux GAL concernent l'arrondissement d'Avallon : le GAL Canal du Nivernais et le GAL Morvan :

1. "Le GAL Canal du Nivernais" porté par le syndicat mixte du pays d'équipement touristique du canal du Nivernais (Châtillon-en-Bazois) pour la période 2007-2013, est intitulé "Le Canal du Nivernais, un axe de développement économique, de grande qualité environnementale, qui dessert un territoire rural". Son objectif vise à renforcer l'attractivité du Canal du Nivernais et de son territoire environnant pour accroître sa fréquentation. Le canal du Nivernais est aujourd'hui reconnu comme un élément fondamental de développement endogène du Nivernais Central et par extension, d'une partie du sud de l'Yonne (Avallonnais). Son potentiel, grâce à ses ressources naturelles et culturelles, oriente le territoire qu'il traverse vers le développement de l'économie touristique.

4 objectifs seront poursuivis pour répondre aux enjeux :

- Augmenter (et diversifier) la fréquentation par la notoriété ;
- Renforcer les services et l'accès à l'information pour mieux accueillir ;
- Encourager l'entrepreneuriat privé ;
- Favoriser un développement concerté entre acteurs privés et publics du canal.

2. "Le GAL du Parc naturel régional du Morvan", porté par le syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Morvan pour la période 2008-2015, est intitulé « Valoriser les productions et les savoir-faire au service de l'identité et de l'attractivité du Morvan ». Ce programme permet de soutenir des projets de valorisation des produits de l'agriculture et de la sylviculture et des projets culturels. L'action du GAL porte sur la promotion des produits et savoir faire du territoire à travers la valorisation d'une image porteuse.

(Extrait de la convention) "L'objet est de créer un lien entre les produits du Morvan et un terroir remarquable où l'homme garde une place importante, à travers une valorisation réciproque : la définition d'une image au service de la vente ; des produits de qualité au bénéfice d'une image d'excellence.

Ainsi seront mis en avant les qualités environnementales du territoire, les paysages, les spécificités identitaires et savoir-faire que l'on va chercher à développer et décliner : la gastronomie et le goût, l'imaginaire autour de Noël, le bois. Dans cette démarche, l'art, les traditions et expressions culturelles trouvent toute leur place pour mettre en scène un Morvan vivant et contemporain".

- **Les contrats de pays** (financés par les contrats de projet Etat-Région ou CPER)

Les CPER constituent un engagement financier pluriannuel entre l'Etat et la Région sur des actions en matière d'aménagement du territoire. La génération actuelle des CPER (2007-2013) comporte un **volet territorial** sur lequel sont financés les **contrats de pays** (Avallonnais et Tonnerrois).

• Les pôles d'excellence rurale (PER)

Les pôles d'excellence rurale permettent de faire émerger de véritables projets de territoires portés par les collectivités et cofinancés par l'Etat sur des sujets très divers : services au public, mise en place de télé-centres, mobilité des personnes en milieu rural, artisanat, tourisme, agriculture, projet économique ...).

Cette démarche, parallèle à celle des pôles de compétitivité, visait, pour la première 1ère génération de PER, à soutenir des projets innovants et créateurs d'emplois en milieu rural, dans 4 domaines prioritaires : la promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques ; la valorisation et la gestion des bio-ressources ; l'offre de services et l'accueil de nouvelles populations ; l'innovation technologique dans les domaines des productions agricoles, industrielles, artisanales et de services.

La nouvelle génération de PER vise à mettre les territoires ruraux en mouvement. Elle est étroitement liée aux Assises des territoires ruraux (décembre 2010), son objectif est d'établir un plan d'action renforçant l'attractivité de ces territoires et apportant des réponses concrètes aux attentes de leurs habitants. Il s'agit :

- d'accroître la capacité économique des territoires ruraux ;
- de répondre aux besoins de la population dans le domaine des services au public en fonction des évolutions des territoires.

Le pôle de services dans le Tonnerrois labellisé "Pôle d'excellence rurale" est axé sur la politique d'accueil des porteurs de projets (économiques et/ou sociaux) et la constitution d'un nouveau réseau d'acteurs travaillant autour de la notion de projet (dans toutes ses dimensions : projet de territoire, de société d'entreprise, projet de vie et projet professionnel).

Il confirme la volonté des acteurs locaux de sortir le territoire du déclin économique, d'une part en organisant l'accueil et l'accompagnement de petites et très petites entreprises, d'autre part en créant un lieu-ressources en direction des demandeurs d'emploi peu informés et peu formés. Le projet contribue ainsi à créer des synergies entre les populations fragiles (le territoire concentre le plus fort taux de précarité) les offres de formation et les offres d'emploi, créant ainsi une solidarité sociale et économique.

L'un des impacts du PER vise le maintien de l'activité artisanale et commerciale en milieu rural et celui des services publics locaux, du fait même de la stabilisation démographique qui sera générée par le maintien de l'activité économique.

• Les concours de l'Etat et de l'Europe qui prennent en compte les handicaps du milieu rural

FISAC

Lorsqu'il est mis en œuvre en zone rurale, le FISAC vise à **répondre aux menaces pesant sur l'existence de l'offre commerciale et artisanale de proximité**, notamment en raison de la désertification de certains espaces ruraux.

Dispositif fondé sur la solidarité financière entre les petites entreprises commerciales et artisanales et la grande distribution, le FISAC est alimenté par la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat (TACA) acquittée par la grande distribution, qui est affectée au budget général de l'État. Les dotations relatives au FISAC sont inscrites au budget général.

Les bénéficiaires peuvent être des maîtres d'ouvrage publics (communes, groupements de communes ou associations, établissements publics) comme des maîtres d'ouvrage privés (entreprises, groupements d'entreprises, coopératives). Les aides FISAC se présentent sous la forme de subventions, variant de 20 % minimum pour les dépenses d'investissement matériel, à 50 % maximum des dépenses de fonctionnement et d'investissement immatériel.

FEADER

Depuis le 1er janvier 2007, la politique de développement rural, deuxième pilier de la Politique Agricole Commune (PAC), est financée par un instrument financier unique : le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).

Avec cet outil, l'Union Européenne apporte son concours au développement des territoires ruraux en contribuant à la réalisation des trois objectifs d'amélioration :

- de la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture (axe 1) ;
- de l'environnement et de l'espace rural (axe 2) ;
- de la qualité de la vie dans les zones rurales et l'encouragement de la diversification des activités économiques (axe 3).

Chacun de ces objectifs représente un axe d'action et se décline en dispositifs d'aides opérationnelles.

La nouvelle dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) (Source : *Lettre hebdomadaire du Carrefour local du Sénat n° 423 du 2 novembre 2010, www.senat.fr*)

L'article 82 du projet de loi de finances pour 2011 prévoit la fusion de la dotation globale d'équipement des communes (DGE) et de la dotation de développement rural (DDR) devenant ainsi une unique "Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux". Proposée lors du CIADT du 11 mai 2010, la DETR a pour objet d'optimiser l'effet des masses budgétaires dédiées aux communes rurales et de simplifier l'accès à celles-ci.

L'objectif de cette nouvelle dotation est de **répondre aux besoins d'équipements des territoires ruraux** et de ne plus limiter les opérations éligibles aux seules opérations d'investissement. Ainsi, seraient également éligibles des projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ainsi que des projets visant à favoriser le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

L'**enveloppe** affectée à la DETR s'élèverait pour **2011 à 615 689 000 euros**, soit la somme des enveloppes consacrée auparavant à la DGE (484 millions d'euros en 2010) et la DDR (131 millions d'euros en 2010). A partir de 2012, l'enveloppe évoluera en fonction du taux de croissance de la formation brute de capital fixe des administrations publiques et son montant sera fixé par la loi de finances.

Comme la DGE et la DDR, la DETR serait **répartie selon des enveloppes départementales** en fonction de la population, de la densité du département et de la richesse fiscale de la collectivité puis répartie ensuite par le Préfet auprès duquel serait instituée une commission dont les membres seraient désignés par l'association des maires du département, composée de représentants des maires et représentants des présidents d'EPCI, ces derniers devant détenir la majorité des sièges au sein de la commission. La commission fixerait chaque année les catégories d'opérations prioritaires et, dans des limites fixées par voie réglementaire, les taux minima et maxima de subvention applicables à chacune d'elles.

La DETR serait allouée aux **communes** et aux **EPCI à fiscalité propre** en fonction de deux critères : la population et la richesse fiscale, qui étaient déjà les deux critères en vigueur dans l'un et l'autre des deux dispositifs fusionnés. Ainsi, sont éligibles toutes les communes de moins de 2 000 habitants et tous les **EPCIFP** de moins de 20 000 habitants. Les communes comprises entre **2 000 et 20 000 habitants** seraient éligibles si le potentiel financier moyen par habitant était inférieur à 1,3 fois la moyenne nationale.

- **Les zonages fiscaux ou d'intervention financière qui complètent la discrimination positive**

Les zones de revitalisation rurale (ZRR)

Créées par la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT) du 4 février 1995, les zones de revitalisation rurale (ZRR) regroupent des territoires ruraux qui rencontrent des difficultés particulières : faible densité démographique, handicap structurel sur le plan socio-économique.

Le classement en ZRR permet aux entreprises de ces territoires de bénéficier d'avantages fiscaux conséquents, par exemple lors de leur **création** (dans des secteurs aussi variés que l'artisanat, le commerce, l'industrie, les activités de recherche, d'études ou d'ingénierie). De nouvelles mesures applicables aux ZRR ont été définies en 2005, puis renforcées en 2010. La réforme a eu pour but d'accroître les dispositifs fiscaux et d'inciter à des regroupements intercommunaux pour que les actions menées dans les communes en ZRR soient plus efficaces. Les exonérations fiscales existant pour les créations d'entreprises seront également étendues à partir de 2011 **aux transmissions et reprises** d'entreprises, enjeu majeur dans les territoires ruraux. Cette disposition concerne les entreprises de moins de 10 salariés pour une durée de 8 ans.

Les aides aux entreprises en zone AFR (Aide à Finalité Régionale)

Le Traité de Rome donne la possibilité aux pouvoirs publics des Etats membres de mettre en œuvre des aides aux entreprises « à finalité régionale » afin de contribuer au développement des territoires en difficultés de l'Union. Ces aides, destinées aux grandes entreprises et PME, permettent de subventionner l'investissement productif (bâtiments, terrains, équipements) ou la création d'emplois liés à l'investissement (coût salarial des emplois créés sur 2 ans). Elles sont bonifiées lorsque les entreprises se situent dans un zonage AFR sans fausser la concurrence.

Les zones agricoles défavorisées

Les zones défavorisées et les zones de montagne ont été délimitées par le Ministère de l'Agriculture à partir de critères définis par la CEE²⁰ au début des années 70. On distingue quatre types de zones en fonction du degré de « handicap » : zone défavorisée de plaine, zone de piémont, zone de montagne et zone de haute-montagne.

Le classement en zone défavorisée repose à ce jour sur plusieurs critères :

- présence de terres peu productives ;
- revenu agricole inférieur à 80 % de la moyenne nationale ;
- faible densité de population.

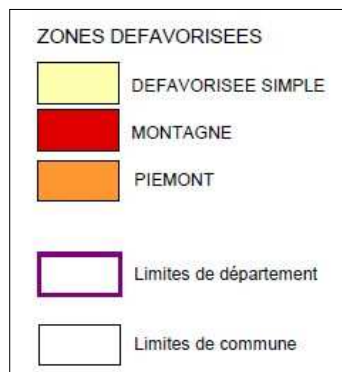
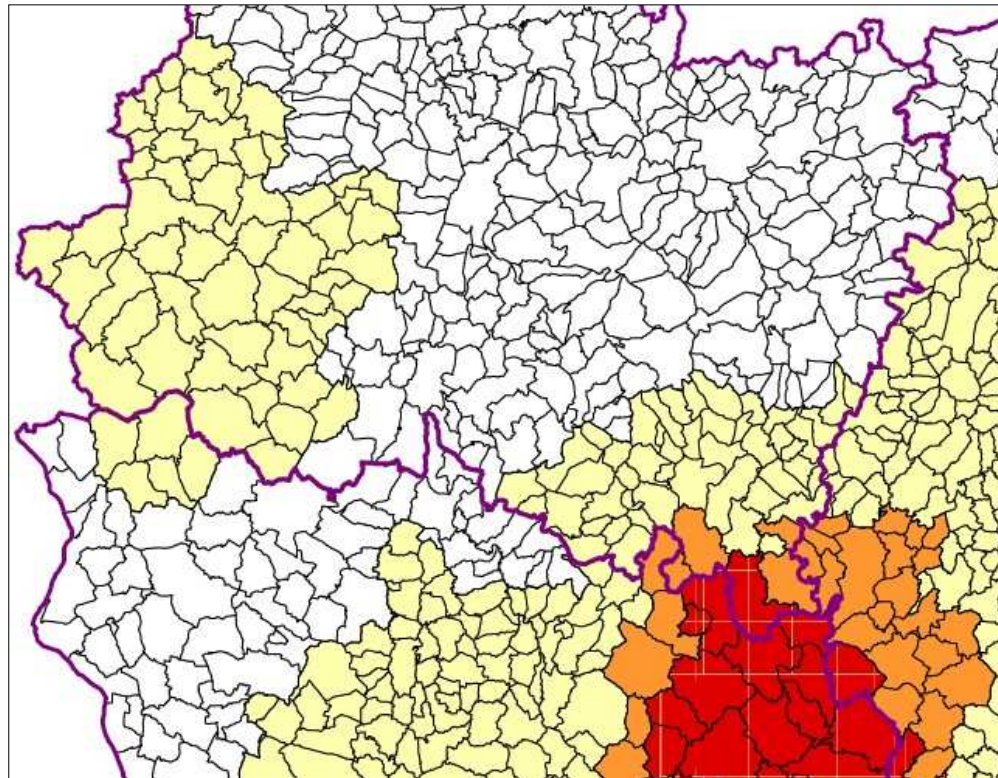
Le classement en zone de montagne repose de plus sur des critères de pente et d'altitude. Des primes et des subventions à l'activité agricole, spécifiques ou majorées par rapport aux zones de plaine peuvent être accordées dans ces zones (exemple : ICHN²¹, DJA²², ...).

²⁰ Communauté Economique Européenne

²¹ Indemnité compensatoire de handicap naturel

²² Dotation jeune agriculteur

Carte des zones agricoles défavorisées - Loupe sur l'Avallonnais et le nord du PRN Morvan
(DRAAF Bourgogne – octobre 2007)



le 10 octobre 2007
sources: BD Carto: IGN
zones défavorisées: DRAF Bourgogne
1cm = 10 km

Les parcs naturels régionaux (PNR Morvan)

Les PNR sont des territoires au patrimoine naturel et culturel riche mais à l'équilibre fragile, pour lequel des collectivités territoriales (régions, départements, communes) conçoivent un projet de développement durable.

Ce projet est matérialisé dans une charte, où sont précisés les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en œuvre tant en matière de protection que de valorisation du patrimoine naturel et culturel. Les limites d'un parc correspondent à celles des communes qui adhèrent à la charte.

Elaborée pour une durée de 10 ans, la charte doit faire l'objet d'une approbation par l'Etat. Le territoire peut se voir retirer son label PNR si les engagements pris n'ont pas été respectés.

Le Parc Naturel régional du Morvan (PNRM) en tant que territoire rural, est façonné par deux grandes activités ayant une influence sur ses paysages : l'agriculture et la sylviculture. Le rôle du Parc est d'accompagner ces activités économiques afin qu'elles prennent en compte l'environnement dans leurs systèmes de production et qu'elles en fassent un atout et non une contrainte. Le Morvan est un territoire qui attire, comme en témoigne les études de l'INSEE. Il est du devoir du Parc et des collectivités territoriales d'aider les porteurs de projets à s'installer afin que le territoire reste vivant et créateur de richesses. Pour ce faire, **une mission « Morvan, Terre d'Accueil »** a été constituée au sein de l'équipe du PNR du Morvan. Son objectif est d'orienter les porteurs de projet vers les organismes capables de les accompagner et d'aider à trouver les bons interlocuteurs.

- **L'Ingénierie de territoire : des centres nationaux de ressources**

Les Assises des territoires ruraux ont révélé un déficit global d'aide au montage de projets, facteur d'inégalités entre les territoires.

Les acteurs ruraux restent souvent dispersés et les intercommunalités (encore moins les petites communes) disposent rarement en interne des compétences et des moyens techniques nécessaires à la maîtrise des enjeux auxquels leurs communes membres ou eux-mêmes doivent faire face. Pour remédier à cette situation, le CIADT du 11 mai 2010 a décidé de mettre en place un centre national de ressources à destination des élus et des porteurs de projets comprenant principalement un **portail Internet** « territoires ruraux », qui met en valeur les réalisations concrètes menées dans les territoires ruraux dans le domaine des services, des équipements et du développement économique.

Ainsi, le portail "Réseau Rural Français" est mis à la disposition des porteurs de projets (acteurs publics et privés dont les associations..) pour partager et échanger entre acteurs, communiquer sur les expériences intéressantes. De la même manière, afin d'exploiter au mieux le potentiel touristique des espaces ruraux, une plate-forme nationale réunissant les acteurs du tourisme rural sera mise en place. Elle apportera un appui aux collectivités souhaitant développer des produits touristiques mettant en valeur les atouts territoriaux.

LE CIADT a également décidé de mieux prendre en compte l'impact des décisions publiques sur les territoires ruraux. Les études d'impact auront désormais une composante "impacts territoriaux". Enfin, une mission parlementaire sera nommée sur la possibilité d'adapter les normes techniques aux caractéristiques des territoires ruraux.

B. Approche territorialisée sur l'arrondissement d'Avallon : des leviers prioritaires d'action sur les enjeux identifiés

- **1. Un cadre d'intervention coordonnée des politiques sectorielles**

Les territoires ruraux en difficulté, dénommés « rural fragile », nécessitent une politique territoriale clairement structurée, différenciée territoire par territoire. Cette approche correspond à la volonté du CIADT de conforter le rôle du sous-préfet d'arrondissement comme « ensemblier » des politiques publiques, chargé d'une « ingénierie administrative de territoire ».

Cette forme d'ingénierie nécessite une bonne connaissance des territoires et des acteurs locaux, des procédures administratives et des sources de financement.

Le rôle spécifique des sous-préfets tient à leur capacité à capitaliser les connaissances, mobiliser les acteurs locaux et le réseau des services de l'Etat. Ce travail en réseau avec les services de l'Etat est essentiel, notamment dans une fonction d'anticipation et de "porter à connaissance". Leur rôle d'appui implique souvent une collaboration étroite avec la préfecture de région (SGAR). Pour aider à l'émergence des projets et à la constitution d'une maîtrise d'ouvrage, cette nouvelle approche "ingénierie de développement territorial" pourrait passer par un « contrat territorial » dont le sous-préfet serait le chef d'orchestre. Il dispose pour ce faire d'une enveloppe dédiée au montage de projets au sein de la nouvelle DETR²³, à destination des collectivités territoriales concernées et procède à la mise en place des fonds d'intervention spécialisés par type de dossier et/ou de projet.

La mise en œuvre des politiques publiques et des politiques régaliennes, influencées par la progression de la décentralisation ou de la délégation au profit des collectivités territoriales, implique une évolution du métier de sous-préfet. Mises à part les politiques de sécurité (sécurité publique de la prévention des risques naturels et technologiques), qui demeurent dans le champ régalien de l'Etat, les autres politiques publiques mises en œuvre aujourd'hui sont soit déléguées soit partenariales (cohésion et logement social, politique de la ville, de l'environnement, ...). Le sous-préfet doit adapter son positionnement, ne pouvant apparaître ni comme le pilote local ni comme spectateur de leur mise en œuvre.

• **2. Des leviers d'action pour renforcer l'attractivité « résidentielle »**

Les mesures visent l'accueil et le maintien de la population au travers de l'amélioration des conditions de vie des personnes vivant en zones rurales. L'accent est mis sur l'accès aux services de santé, les services à la personne, les services liés à la petite enfance, la mobilité des personnes, l'amélioration de l'accès à un logement de qualité, l'accès aux nouvelles technologies d'information et de communication, la modernisation des services publics, le développement de l'offre culturelle et sportive en milieu rural, la préservation du cadre naturel-cadre de vie. Toutes ces mesures favorisent directement l'économie présentielle et l'attractivité des territoires.

. L'accès aux services de santé

- Des Contrat d'engagements pour médecins et infirmiers : La première demande des habitants concerne l'offre de soins avec un ensemble d'incitations à exercer dans les territoires ruraux pour les jeunes professionnels de santé comme des stages en milieu rural pour les médecins, 400 contrats d'engagements de service public sont prévus pour inciter les jeunes professionnels de santé à s'installer en milieu rural avec un guichet unique pour faciliter les démarches d'installation des professionnels en milieu rural.

- Des maisons de santé pluridisciplinaires : Le CIADT a décidé le lancement en juin 2010 d'un programme national visant à financer 250 maisons de santé pluridisciplinaires sur la période 2010-2013. Pour l'ingénierie et le montage, une enveloppe de 50 000 euros maximum est prévue par maison de santé via le fond d'intervention pour la qualité et la coordination des soins (FIQCS), pour un montant total de 2,5 millions d'euros par an. Pour l'investissement, une intervention de l'État pourra être accordée au travers de la DGE, la DDR, le FNADT, pour un montant total de 25 millions d'euros par an (10 M du FNADT et 15 M au titre de la DGE/DDR).

²³ Dotation d'Equipement des territoires Ruraux

. Les services liés à la petite enfance

Il est prévu le développement des maisons d'assistantes maternelles dans les territoires ruraux, notamment dans le cadre de l'appel à projets Pôles d'Excellence Rurale. Par ailleurs, le CIADT a décidé de soutenir les dispositifs « jardins d'éveil » et « micro-crèches » qui par leur souplesse, sont particulièrement adaptés aux espaces ruraux. La participation des CAF sera majorée dans les territoires ruraux.

. Le maintien des commerces de proximité est aidé grâce au Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) majoré en zone de revitalisation rurale (ZRR). Par ailleurs, il est prévu le renforcement du maillage en distributeurs automatiques de billets de La Poste dans les territoires ruraux.

. La mobilité des personnes, pour accéder à l'emploi, aux services et commerces, constitue un enjeu primordial. L'amélioration des conditions de mobilité à l'intérieur des territoires ruraux pourrait être financée dans le cadre des pôles d'excellence rurale.

Le CIADT a pris des décisions visant à assurer une desserte de qualité des territoires ruraux, avec la signature d'une convention entre l'État et la SNCF pour l'exploitation de l'ensemble des trains «Intercités» et «Téoz». Un dispositif de renouvellement du matériel roulant des lignes d'équilibre du territoire était prévu fin 2010. Enfin, la desserte des territoires ruraux, notamment les plus enclavés, sera prise en compte dans le schéma national des infrastructures de transport. Ruraux.

. L'amélioration de l'accès à un logement de qualité sous-tend des politiques partenariales entre l'Etat et les collectivités locales et concernent les opérations de rénovation de l'habitat ancien, l'accroissement de l'offre d'habitat locatif et de l'offre locative adaptée. Les personnes âgées pourront être aidées pour aménager leur logement dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique (financée par l'Emprunt national). Au total, le nombre de logements rénovés en zone rurale passera de 20 000 en 2009 à 40 000 en 2011.

. L'accès aux nouvelles technologies d'information et de communication

Le CIADT a validé diverses mesures pour améliorer la couverture numérique des territoires ruraux. Pour ce qui concerne la téléphonie mobile, il est prévu l'achèvement, d'ici la fin 2011, du «plan zones blanches téléphonie mobile» lancé en 2003, après identification par la DATAR des communes dont la couverture est inexistante. Les préfets de région en lien avec les opérateurs de leur couverture suivront l'extension de la couverture mobile hors des centres-bourgs vers les zones d'activité, l'amélioration de la couverture des zones grises.

En matière de très haut débit, le programme national engagé mi-2010 a fait l'objet d'un appel à projets pilotes associant collectivités territoriales et les opérateurs, auquel le Conseil général de l'Yonne participe. Afin de faciliter la mobilisation des collectivités locales et l'articulation entre initiatives publiques et privées dans les territoires, les préfets de région formaliseront avec l'ensemble des acteurs publics et des opérateurs, une « stratégie de cohérence régionale sur l'aménagement numérique ».

Pour ce qui concerne le haut débit dans les zones rurales, l'opérateur "Net Bourgogne" est chargé de construire et opérer le réseau WiMax régional dans le cadre d'une délégation de service public d'une durée de 10 ans. Le service couvrira les départements de l'Yonne, Côte d'Or et Saône-et-Loire (la Nièvre disposant déjà de son propre réseau WiMax).

Le réseau WiMax régional s'appuiera, pour 65 des 122 stations hertziennes, sur des points hauts déjà utilisés par les opérateurs de télédiffusion (TDF, ANFR) ou de téléphonie mobile (châteaux d'eau, pylônes, etc.). Le déploiement du réseau va se poursuivre en 2011 et serait totalement fonctionnel d'ici la fin du premier semestre.

Des financements du FNADT seront mobilisés en 2011 (à hauteur de 1,5 M) et en 2012 (à hauteur de 1,5 M) afin de soutenir les travaux des instances de concertation régionale ainsi que l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement numériques (SDANT) prévus par la loi du 17 décembre 2009. Cette loi conditionne le soutien financier de l'État au titre du FANT²⁴ qui financera le déploiement accéléré des réseaux en fibre optique hors des zones très denses.

Dans le cadre du grand emprunt, 2 milliards d'euros provenant du fonds pour la société numérique (FSN) seront consacrés au déploiement des réseaux très haut débit hors des zones très denses. Le fonds d'aménagement numérique du territoire (FANT), créé par la loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique, sera alimenté progressivement par le FSN pour permettre le développement accéléré des réseaux en fibre optique dans ces zones.

Enfin, en ce qui concerne l'attribution des fréquences du dividende numérique par l'ARCEP, le CIADT a indiqué que l'autorité devrait tenir compte prioritairement des impératifs d'aménagement du territoire prévu par la loi sur la réduction de la fracture numérique.

. La modernisation des services publics

Elle a pour objet d'améliorer l'accès aux services publics et d'accroître leur efficacité. elle se traduit par "l'Opération plus de services" qui vise une offre élargie de services aux habitants en zone rurale.

Ainsi, pour faciliter l'accès aux différents services publics, un accord national d'une durée de 18 mois, mobilisant 9 grands opérateurs de services (La Poste, EDF, SNCF, GDF, Pôle emploi, CAF, MSA, Caisse des dépôts et consignations et l'Union Nationale des PIMMS) a été signé. Les engagements des signataires visent à développer des lieux d'accueils mutualisés, en complémentarité des dispositifs existants (téléphone, Internet...).

Ces relais de services publics (RSP) sont financés pendant 3 ans par une dotation FNADT de 15 millions d'euros. L'Yonne fait partie des départements pilotes, et des communautés de communes de l'arrondissement d'Avallon ont été identifiées pour l'implantation ou le renforcement de RSP :

- Communauté de Communes de Vézelay : le RSP sera installé dans un local existant dans la mairie de Châtel-Censoir (quelques travaux d'aménagement plus équipements) ;
- Communauté de Communes de Quarré-les-Tombes : le RSP sera adossé à une maison de santé à Rouvray, sur le modèle de Charny (investissements immobiliers plus équipements) ;
- Communauté de Communes de Tonnerre : le RSP sera intégré dans un pôle multi-services (à construire) à Tanlay avec un volet santé, associatif, RSP (investissements immobiliers à prévoir plus équipements).

. Le développement de l'offre culturelle et sportive en milieu rural

Le CIADT du 11 mai 2010, a entériné une série de décisions visant à développer l'offre culturelle avec le développement de médiathèques en milieu rural, la mise en réseau des musées ruraux ... Le plan d'action en faveur des territoires ruraux soutient la numérisation des salles de cinéma indépendantes, le cofinancement des projets d'équipement numérique des salles des fêtes (pour diffuser en direct des spectacles et manifestations culturelles ou sportives).

²⁴ Fonds d'aménagement numérique du territoire

Pour ce qui concerne l'offre sportive, les critères d'attribution des financements du Centre national pour le développement du sport (CNDS) en matière d'équipements sportifs, ont été modifiés pour mieux prendre en compte les spécificités sportives, sociales, économiques et démographiques des territoires ruraux.

. La préservation du cadre naturel et du cadre de vie

Une part importante des politiques nationales en direction de l'espace rural est dédiée à la préservation des espaces naturels, vecteurs d'attractivité et de cohésion sociale en raison du cadre et de la qualité de vie qu'ils génèrent. Ces politiques concernent la préservation des paysages, la protection et la mise en valeur des zones humides, la modernisation des instruments de gestion foncière... Parmi celles-ci, il convient de citer les parcs naturels nationaux et régionaux aux patrimoines riches mais fragiles, pour lesquels les collectivités territoriales (régions, départements, communes) conçoivent un projet de développement durable au travers d'une charte, élaborée pour une durée de 10 ans et approuvée par l'Etat.

- **3. Des leviers d'action pour renforcer l'activité économique, accueillir des activités, relancer l'économie productive dans les territoires ruraux**

. La préservation de l'activité agricole, le renforcement du potentiel agricole par sa valorisation et le développement de nouveaux marchés de proximité

L'activité agricole joue un rôle essentiel tant sur le plan économique qu'en matière de gestion des paysages. L'Etat accompagné des chambres consulaires mène une politique active de soutien à l'installation des jeunes agriculteurs, à la pluriactivité, à des formes d'agriculture extensive. La commercialisation des produits de l'agriculture, de la forêt et de la chasse seront également facilités, via notamment une modernisation des modalités d'achat public pour permettre l'approvisionnement en produits locaux (cantines scolaires, lieux de restauration collective, construction publique, approvisionnement de chaufferies, ...).

Le CIADT a acté une série de mesures visant à préserver et à renforcer le potentiel agricole. Les nouveaux Pôles d'Excellence Rurale permettront notamment la commercialisation en circuits courts des produits issus de l'agriculture. Pour ce qui concerne la filière bois, diverses mesures permettent de conforter les scieries en zone rurale et de développer l'utilisation du bois, production et rachat d'énergie électrique.

. Le soutien aux entreprises (TPE et PME)

Dans les **Zones de Revitalisation Rurale**, le Gouvernement proposera dans le cadre du Projet de Loi de Finances pour 2011, la prolongation de l'exonération fiscale en faveur de la création d'entreprises en ZRR. Cette mesure s'adressera aux entreprises de moins de 10 salariés, pour une durée de huit ans. Ce dispositif s'appliquera aussi à la transmission ou à la reprise des entreprises de moins de 10 salariés, pour une durée de huit ans.

En ce qui concerne le financement des entreprises, plusieurs principes ont été actés. OSEO adoptera une charte d'accessibilité de ses produits financiers en milieu rural.

30 milliards d'euros par an de prêts participatifs de développement sur trois ans seront consacrés au développement des PME rurales. La Banque postale contribuera au financement des investissements des TPE en zone rurale.

. L'organisation d'un accueil de qualité des entreprises, des chefs d'entreprises et de leurs familles pour les « accrocher au territoire » est primordial.

..Une meilleure exploitation du potentiel touristique des espaces ruraux

Une plate-forme nationale réunissant les acteurs du tourisme rural sera mise en place. Elle apportera un appui aux collectivités souhaitant développer des produits touristiques mettant en valeur les atouts territoriaux.

Arrondissement d'*Aval*lon

ENJEUX et PERSPECTIVES
de développement durable

Avril 2011

Conception et réalisation :
DDT 89 - Service Connaissance des Territoires et Émergence de Projets - Études Générales
3 rue Monge - BP 79 - 89011 AUXERRE cedex
tél. 03 86 48 41 00
www.yonne.equipement-agriculture.gouv.fr

Impression :
Préfecture de l'Yonne

